

JUIN 1995

PROJET ASSOCIATIF

DOCUMENT DE REFERENCE

Association à but non lucratif, indépendante de toute structure confessionnelle ou idéologique, le CMSEA a été créé dès 1950 afin de promouvoir et de gérer les structures susceptibles de répondre efficacement aux multiples expressions du malaise social.

Interlocuteur des Pouvoirs Publics, le CMSEA veille à exprimer sa solidarité à l'égard des enfants, des jeunes et des adultes, soit handicapés, soit en désarroi, tant par l'engagement de l'association que par celui de chacun des membres. Il prend l'initiative et participe activement à tous les travaux ayant pour objectif de favoriser l'épanouissement de ces personnes.

Rien de ce qui touche la santé, l'éducation, la formation, l'emploi, le logement et les loisirs des publics dont l'insertion socio-économique est compromise, ne lui est étranger.

La diversité des réponses proposées par les établissements et les services de l'association témoigne de son attention à adapter constamment leur pédagogie aux évolutions de l'environnement de même qu'à intégrer les progrès des connaissances dans le domaine des sciences humaines, tout particulièrement en matière de troubles du comportement, dysfonctionnements familiaux, exclusions sociales, déficience intellectuelle et consommation de drogues.

Néanmoins, face aux conséquences graves et le plus souvent imbriquées des profondes modifications récentes du contexte économique, culturel, législatif et social, cette volonté de répondre de manière adéquate à la diversification des troubles manifestés par un nombre sans cesse croissant de « laissés-pour-compte » impose à présent la redéfinition du projet associatif.

SOMMAIRE

LIMINAIRE.....	p. 1
----------------	------

Première partie : LE CONTEXTE DE TRAVAIL

Les évolutions du contexte législatif et administratif

La décentralisation.....	p. 3
Les nouveaux dispositifs d'insertion.....	p. 6
Certaines dispositions réglementaires récentes.....	p. 8

Les modifications du contexte économique et budgétaire

La crise de l'emploi.....	p. 12
La stagnation des budgets.....	p. 14

Les bouleversements culturels et sociologiques

L'exclusion.....	p. 18
Le non-emploi.....	p. 20
Les évolutions de la cellule familiale.....	p. 22
La précarité.....	p. 24
Les concentrations urbaines.....	p. 25
Les conditions d'habitat.....	p. 26
L'échec scolaire.....	p. 27
Les différences culturelles d'origine ethnique.....	p. 29

CONCLUSION.....	p. 31
-----------------	-------

Deuxième partie : LES PERSONNES EN DIFFICULTE

Quelques constats

En matière d'assistance éducative et d'insertion.....	p. 33
En matière de prévention spécialisée.....	p. 35
En matière de déficience intellectuelle.....	p. 36
En matière de toxicomanies et dépendances.....	p. 38

Les expressions actuelles du mal-être des personnes en difficulté

La drogue.....	p. 42
La violence.....	p. 42
L'errance.....	p. 44
La délinquance.....	p. 45

L'essor des « marchés parallèles »	p. 45
L'alcoolisme.....	p. 46
Les tentatives de suicide.....	p. 46
La prostitution et les abus sexuels	p. 46
 <u>Les aspirations des personnes</u>	
L'exigence de franchise	p. 48
L'envie de savoir	p. 48
Le besoin de considération	p. 48
Le désir de liberté.....	p. 49
Les caractéristiques culturelles des jeunes d'aujourd'hui.....	p. 50
 CONCLUSION	 p. 53

Troisième partie : APTITUDES ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES

<u>Perspectives</u>	
Actualiser la finalité des interventions éducatives	p. 55
Dynamiser les pratiques professionnelles.....	p. 58
Agir d'avantage sur les situations qu'auprès des personnes.....	p. 59
Investir dans une valorisation des personnels.....	p. 59
 <u>Propositions</u>	
Une plus grande rigueur dans la rédaction des projets éducatifs.....	p. 62
Création d'une instance de réflexion pédagogique	p. 63
La constitution de groupe recherche — action.....	p. 64
Le déploiement du service formation.....	p. 64
Création d'un département audiovisuel.....	p. 65
Le développement des liens avec les instances de formation.....	p. 65
L'amélioration de certaines conditions de travail.....	p. 66
 CONCLUSION	 p. 67

Quatrième partie : REPONSES EDUCATIVES A DEVELOPPER

<u>Les valeurs de base de l'éducation spécialisée</u>	p. 69
 <u>Les actions menées présentement</u>	
En matière d'assistance éducative	p. 70
En prévention spécialisée	p. 73
En matière de déficience intellectuelle.....	p. 75
En matière de toxicomanies et dépendances.....	p. 77
En matière d'insertion.....	p. 80
 <u>Les préoccupations des personnels</u>	
En matière d'assistance éducative	p. 82
En prévention spécialisée	p. 85

En matière de déficience intellectuelle.....	p. 88
En matière de toxicomanies et dépendances.....	p. 93
En matière d'insertion.....	p. 95
<u>Perspectives d'action</u>	p. 98
CONCLUSION	p. 100

CONCLUSION GENERALE

LIMINAIRE

L'assemblée générale de juin 1993 a adopté comme valeurs de référence de toute prise en charge éducative par les personnels des établissements et services du CMSEA :

- L'autonomie et la responsabilité individuelle
- La dignité et l'égalité des chances
- La solidarité et la réciprocité des échanges

Afin de sauvegarder et de promouvoir, tant à l'égard des usagers que des personnels, les idéaux qu'elles incarnent, elle a par ailleurs chargé les quatre commissions de travail de l'association, de traduire en termes concrets ces aspirations. A cet effet, chacune a constitué un groupe technique de réflexion.

Ces groupes, composés d'administrateurs, d'adhérents de parents et amis ainsi que de nombreux professionnels, se sont réunis à maintes reprises pour établir chacun un rapport que les commissions respectives, puis la commission pédagogique de l'association ont adopté, après les avoir amendés pour renforcer la cohérence de l'ensemble de leurs réflexions et de leurs propositions.

De son côté, la direction générale a assuré la mise en place, le suivi et le contrôle des étapes successives de l'ensemble du processus alors que le bureau et le conseil d'administration se sont tenus régulièrement informés de l'avancement des travaux.

L'assemblée générale de juin 1994 approuvait les rapports des groupes de réflexion ainsi que leur synthèse, estimant toutefois indispensable la rédaction d'un document unique de référence. S'agissant d'une démarche prospective d'avantage que d'un bilan des activités de l'association depuis sa création, le 6 mars 1950, elle a souhaité que celui-ci intègre les constats et les analyses de tous les personnels intéressés.

C'est à partir des propositions contenues dans ce document que lui sera soumis, en 1995, le projet associatif du CMSEA pour les prochaines années.

Préciser les orientations à développer ainsi que les actions qui permettront d'envisager de les concrétiser constitue par conséquent l'objet de ce document à la rédaction duquel de fort nombreuses personnes de toutes les instances de l'association ont contribué.

Ce document n'a certes pas la prétention de dresser un tableau exhaustif des multiples aspects de l'exclusion dont sont victimes un trop grand nombre de personnes aujourd'hui. Il se contente de :

- décrire le contexte actuel de travail des personnels mandatés par les autorités pour prendre en charge, soit dans leur milieu de vie, soit en institutions spécialisées, les enfants, les adolescents ou les adultes en grande difficulté d'insertion,
- préciser non seulement les diverses expressions de leur mal-être mais également leurs potentialités et leurs aspirations,
- aborder la question des aptitudes et des attitudes professionnelles des personnels,
- dégager les orientations qu'impérativement le CMSEA devra développer dans les années à venir, tant pour répondre aux besoins des personnes en difficulté que pour se doter d'outils performants d'évaluation et de valorisation des actions d'entreprise.

PREMIERE PARTIE

LE CONTEXTE DE TRAVAIL

Notre société traverse ce que d'aucuns appellent "une crise de croissance", d'autres, "de profondes mutations", d'autres encore, "une crise d'identité". Il est indéniable que les rôles et les fonctions des grandes institutions traditionnelles sont remis en question et que d'autres déterminants se développent : médias, sondages, marketing, publicité...

L'objet de cette première partie du document de référence concernant le contexte de travail des personnels des établissements et des services du CMSEA n'est cependant pas de recenser l'ensemble des facteurs de cette "crise". N'y sont mentionnées que les principales transformations politiques, économiques et culturelles dont ils doivent intégrer les conséquences dans les projets éducatifs et dans les activités professionnelles, en raison de leurs incidences sur les façons de penser, d'être et d'agir des enfants, des jeunes et des adultes, soit en désarroi, soit victimes d'une déficience intellectuelle, qu'il leur est demandé d'accompagner quotidiennement.

Certes, intégrer dans son programme les évolutions du contexte de travail a de tout temps été une obligation pour l'éducateur. Comment pourrait-il insérer ou réinsérer socialement des personnes ou des groupes sans tenir compte ? Les adaptations de sa pratique aux modifications de l'environnement ne constituent donc pas, à proprement parler, une nouveauté. Seule l'accumulation de facteurs aux conséquences graves et complexes fait, qu'à l'heure actuelle, il lui est demandé de reconsidérer non pas tel ou tel aspect de sa pratique mais tout l'ensemble : objectifs, activités et réseaux de partenaires.

C'est la raison pour laquelle il est apparu indispensable de rechercher, parmi les composantes du contexte de travail des établissements et des services du CMSEA, celles qui conduisent l'association à redéfinir son projet associatif.

Seront examinés successivement dans cette première partie :

- les principales évolutions que le secteur éducatif spécialisé a connues ces dernières années, au plan législatif et administratif ;
- les facteurs économiques et budgétaires à l'origine, parfois, d'une redéfinition des projets éducatifs ;
- les éléments du contexte culturel enfin, dont les influences paraissent déterminantes sur l'évolution des comportements des usagers.

CHAPITRE I

LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE LEGISLATIF ET ADMINISTRATIF

Plusieurs faits majeurs ont modifié, plus qu'il n'y paraît à première vue, cet aspect du contexte de travail des établissements et des services du CMSEA chargés de répondre aux multiples facettes de l'inadaptation sociale.

LA DECENTRALISATION

"Engagée dès 1982 et poursuivie en 1984 avec le transfert de compétences en matière d'action sociale, elle constitue l'un des faits marquants de l'actualité institutionnelle de ces dernières années", estiment dans l'introduction de leur livre "L'action sociale : dix ans de décentralisation", Claudine PADIEU et J. Louis SANCHEZ, qui précisent que : "dans l'ensemble des compétences décentralisées, l'action sociale se distingue doublement, non seulement par son poids financier mais également par son rôle dans la recherche permanente de la cohésion du pays."

De profonds bouleversements découlent, il est vrai, des lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983 qui fixent les modalités de décentralisation de l'action sociale applicables au 1er janvier 1984. Elles déterminent en effet les responsabilités transférées par l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'aide sociale légale et obligatoire laquelle concerne : l'enfance en danger, les personnes handicapées, les bénéficiaires des dispositifs d'insertion et les personnes âgées.

"Une nouvelle logique de financement est ainsi mise en œuvre", considèrent Claudine PADIEU et J. Louis SANCHEZ, dans la mesure où le "transfert de ressources qui a accompagné ce transfert de compétences, autorise le Conseil Général et son Président, à arbitrer seuls, indépendamment de l'Etat, dans des domaines qui leur sont réservés."

Ainsi donc, la décentralisation a multiplié le nombre des instances concernées par la définition des objectifs de travail, le financement des programmes éducatifs et l'appréciation des rapports d'activités des établissements et des services du CMSEA.

Pour proposer puis mettre en œuvre des solutions susceptibles de répondre aux besoins des personnes en intégrant à la fois leurs potentialités et les expressions de leurs troubles et de leurs souffrance, il est à présent indispensable que les personnels intègrent les exigences des différentes Autorités qui examinent leurs projets, financent leurs activités puis contrôlent les résultats de leurs actions, en fonction de critères qui ne sont pas uniquement pédagogiques. Ainsi :

- EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

De profondes mutations en matière d'investigation et de placement sont constatées.

Chargé du suivi des jeunes qui lui sont confiés par le Juge des enfants, le service départemental d'aide sociale à l'enfance demande aux établissements et aux services habilités du CMSEA d'appliquer la mesure décidée. Il en résulte un travail en partenariat, avec référent, qui ne peut être que favorable à la prise de décisions conformes à l'intérêt des personnes quand bien même donne-t-il l'impression d'un contrôle très strict du travail éducatif et occasionne-t-il parfois des lourdeurs frisant l'incohérence pédagogique, tout particulièrement en raison des difficultés qu'il engendre dans les relations avec la famille des enfants placés. Il semblerait que les modalités d'un partenariat performant et conforme aux droits de l'enfant soient à définir.

Les placements en établissement spécialisé sont décidés de plus en plus fréquemment tout au long de l'année et pour des périodes relativement courtes (6 mois) ne facilitant, ni la mise en place, ni le suivi d'une action sur les causes à l'origine de la mesure. Septembre est de moins en moins le mois au cours duquel les établissements procèdent au renouvellement de leurs effectifs, ce qui impose de reconsidérer le projet éducatif global et les modes de fonctionnement de nombre d'entre eux.

Des difficultés de concertation avec les services et les personnels de l'éducation nationale sont mentionnées à maintes reprises : problèmes de réinsertion scolaire en fin de placement, exclusions temporaires et parfois définitives en cours de séjour en raison de comportement d'élèves qu'il est difficile aux enseignants d'admettre. Une réflexion sur la question est vivement souhaitée de même qu'est suggérée la création éventuelle d'un ou de plusieurs établissement(s) habilité(s) à accueillir ces publics.

Enfin, si les placements de longue durée sont toujours de règle pour les enfants et adolescents exprimant de très sérieuses difficultés caractérielles ou victimes de sévices qu'ils osent à présent dénoncer, les magistrats apprécient, conformément à la Loi mais de manière sensiblement plus rigoureuse, le déroulement du séjour et l'intérêt d'une prolongation de la mesure.

• EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

L'action de prévention spécialisée présente plusieurs paradoxes que les dispositions des lois de décentralisation n'ont fait qu'accroître.

Imaginée au lendemain de la seconde guerre mondiale par des militants en réaction à des mesures socio-éducatives qui séparaient alors systématiquement le jeune de son milieu jugé a priori néfaste à son évolution et reconnue officiellement par l'arrêté du 7 janvier 1959 sur l'enfance en danger, elle se présente, aux termes de l'arrêté du 4 juillet 1972 et de ses circulaires d'application, comme une intervention éducative à la fois :

- militante et professionnelle,
- préventive mais implantée uniquement dans des milieux "où l'inadaptation est particulièrement développée",
- limitée théoriquement dans le temps mais en fait, le plus souvent, pérennisée en raison de la persistance des facteurs d'exclusion des familles et des personnes logées dans les banlieues ou les cités "à problèmes".

L'arrêté du 14 mars 1986 confirme la spécificité des modalités d'intervention des équipes de prévention spécialisée que la décentralisation situe parmi les services répondant à des besoins financés par le Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cependant, certains Conseils Généraux (dont celui de la Moselle) estiment indispensable une participation des municipalités au financement de l'équipe ou des équipes intervenant dans un ou plusieurs de leurs quartiers. Sans une vigilance accrue des administrateurs de l'association ainsi que des membres des équipes, une fâcheuse tendance à la politisation des interventions pourrait assez facilement résulter de cette multiplicité des partenaires financeurs. En effet, si

certaines élus apprécient de façon rigoureuse la qualité des services rendus par les équipes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'autres estiment l'adéquation de leurs interventions aux difficultés manifestées par les jeunes des cités "à problèmes", en fonction de critères qui ne sont pas uniquement éducatifs. D'autant que la dimension très médiatique des activités de l'éducateur "de rue" impose une grande vigilance dans l'utilisation qui peut en être faite, étant donné le respect des personnes qui conditionne l'action de prévention spécialisée.

- EN MATIÈRE DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

La décentralisation a peu modifié les conditions de travail des personnels des établissements et des services du CMSEA, excepté ceux ayant pour objet l'hébergement des personnes handicapées. "Départementalisées" avec l'allocation compensatrice depuis le vote de la loi, les dépenses d'hébergement représentent en effet le poste budgétaire des dépenses d'aide sociale qui a le plus augmenté depuis 1984 : 135 % d'augmentation en francs constants, soit 10 % par an (Cf : L'aide sociale : dix ans de décentralisation).

Elle les rend par contre beaucoup plus attentifs aux incidences financières de leurs activités. Ainsi, en raison des contraintes budgétaires, leur faut-il déjà mais leur faudra-t-il sans doute encore davantage, dans les années à venir, argumenter leurs projets et surtout développer le travail en réseau afin de rechercher des solutions nouvelles aux difficultés qui ne manqueront pas de se poser.

- EN MATIÈRE DE TOXICOMANIES ET DÉPENDANCES

Les évolutions législatives et administratives liées à la décentralisation n'ont pas provoqué, dans ce secteur, des bouleversements identiques à ceux qui ont affecté d'autres secteurs socio-éducatifs. Néanmoins, le maintien de la toxicomanie dans les compétences de l'Etat n'a pas manqué d'accentuer la tendance à limiter au seul aspect médical des problèmes qu'elle soulève, la prise en charge des personnes tombées sous la dépendance de produits toxiques.

Les activités du service "En Amont" sont confrontées de ce fait à de très sérieuses difficultés de financement alors qu'elles facilitent la mise en garde des consommateurs éventuels de produits sur les risques encourus par leur usage (les privant de leur libre arbitre) et favorisent la réflexion sur les conditions sociales (au sens large du terme) qui conduisent à la production, à la commercialisation et à la consommation de drogues. Les personnels de ce service devront très vraisemblablement concevoir et rechercher de nouvelles modalités d'intervention n'excluant pas un accompagnement éducatif des personnes contactées.

Par ailleurs, aux contraintes budgétaires nécessitant le réexamen de certains projets pédagogiques, sont venues se greffer :

- la lente mais progressive généralisation des programmes de substitution "méthadone". Contrairement aux attentes de beaucoup, elle ne résoudra vraisemblablement pas les graves problèmes que pose la toxicomanie car, si la méthadone est un remède possible, elle n'est en aucun cas LA solution aux drames des personnes qui utilisent des produits toxiques pour tenter de calmer, soulager ou faire taire la souffrance psychologique insoutenable qui les ronge,
- les prises en charge des toxicomanes atteints du sida ou victimes d'autres graves problèmes de santé,
- les interrogations de nombreux travailleurs sociaux au sujet d'une éventuelle légalisation des drogues dites "douces". Il semblerait en effet que le réexamen de la loi du 31 décembre 1970 soit à l'étude et qu'une approche beaucoup plus globale des multiples aspects engendrés par la consommation de drogues soit envisagée,

- l'actualisation des différents modes d'accompagnement et de soins qu'imposent les évolutions du phénomène "Drogue" au cours des dernières années.

Autant d'éléments susceptibles de modifier, à plus ou moins long terme, les prises en compte actuelles des multiples aspects des interrogations que pose l'accompagnement des personnes.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS D'INSERTION

Accentuée par l'ampleur et la gravité de la crise économique dont on ne voit pas encore l'issue, la remise en cause des valeurs de notre société nécessite la définition de nouvelles stratégies ; de nouveaux organismes ont été ainsi créés pour contenir la montée apparemment inexorable des processus d'exclusion. Certains auteurs estiment que cette diversification, plus que cette extension, des mesures socio-éducatives devrait se poursuivre, voire s'amplifier, en raison des nouvelles caractéristiques des populations concernées. Mieux informées, celles-ci deviennent plus exigeantes quant à la qualité des services qui leur sont destinés. Par ailleurs, l'enchevêtrement des multiples conséquences de la détresse dans laquelle un grand nombre s'enfonce chaque jour davantage, semble-t-il, impose, tant une plus grande adaptabilité des modes de réponses afin d'être en mesure de proposer des accompagnements personnalisés, qu'une meilleure coordination entre les services évitant ainsi à la fois les surenchères et la "neutralisation" réciproque des mesures préconisées.

Citons notamment parmi les nouveaux dispositifs mis en place ces dernières années :

- la cellule départementale, les commissions locales et les organismes instructeurs des dossiers d'attribution du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.)
- les Comités Communaux de Prévention de la Délinquance (C.C.P.D.) dont la mission consiste à "éradiquer la délinquance"
- les opérations de Développement Social des Quartiers (D.S.Q.), anciennement opérations Habitat et Vie Sociale (H.V.S.), à présent contrats de ville (214 en 02/95)
- les Comités Locaux d'Aide aux Jeunes (C.L.A.J.)
- les contrats "d'actions prévention" avec les collectivités locales (540 en 02/95)
- les 250 Missions Locales et les 420 Permanences Accueil, Insertion, Orientation (P.A.I.O.) ayant pour objet de "favoriser le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans au moyen d'actions très diversifiées"
- l'Aide Pour l'Emploi des Jeunes (A.P.E.J.) qui a remplacé le Fond d'Aide aux Jeunes (F.A.J.)
- les Commissions Locales d'Insertion (C.L.I.)
- les Zones d'Education Prioritaire (Z.E.P.) au nombre de 554 (fin 94)
- les Opérations Prévention Eté (O.P.E.) ayant pour objet de "promouvoir l'insertion dans la vie de la cité, des mineurs et des jeunes majeurs issus de milieux défavorisés"

- les Stages d'Accès à l'Entreprise (S.A.E.)
- les "Projets Jeunes"
- les "Ateliers Jeunes"
- le Crédit Formation Individualisé (C.F.I.)
- le Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale (D.I.J.E.N.) qui a pour mission "d'assurer l'accompagnement des jeunes qui en ont fait le choix volontairement et sont sortis du système scolaire, avec ou sans diplôme, sans solution de formation ou d'insertion professionnelle".

Cette énumération non exhaustive des nouveaux dispositifs mis en place ainsi que de certaines mesures prises par les gouvernements successifs pour lutter contre l'exclusion prouve à elle seule que le problème est loin d'être résolu et que la gravité des difficultés vécues par nombre de familles et sporadiquement exprimées par les jeunes des banlieues demeure préoccupante. Chacun de ces dispositifs, dits "transversaux", ne répond en fait qu'à un seul aspect du désarroi des personnes exclues : échec scolaire, manque de qualification professionnelle, absence de perspectives d'emploi, conditions déplorables d'habitat, rupture familiale, ennui...

Destinées en principe à faciliter une approche "partenariale" de leurs difficultés, ces mesures posent aux personnels des établissements et des services du CMSEA un certain nombre de questions, à commencer par celle de la spécificité de leur mission "transversale", les Pouvoirs Publics souhaitant coordonner leurs actions avec celles des services sociaux existants.

Il semblerait qu'elles n'aient encore que partiellement atteint cet objectif car c'est bien souvent au coup par coup que les éducateurs prennent contact ou sont sollicités par les personnels de ces nouvelles structures :

- soit pour envisager en commun la prise en compte des difficultés scolaires, d'insertion professionnelle, de logement, de surendettement ou d'extrême précarité des personnes et des familles,
- soit pour étudier les réponses appropriées aux actes de délinquance, aux manifestations de violence urbaine exprimées par la jeunesse ainsi qu'au climat d'insécurité et au malaise social qui règnent dans nombre de cités.

Trop souvent, leurs rapports relèvent davantage d'une recherche d'opportunités pour dépasser des difficultés conjoncturelles individuelles que d'une volonté réelle de les examiner en commun pour identifier et agir sur les causes de ces situations ou de ces comportements. D'ailleurs, comment le pourraient-ils dans la mesure où celles-ci ne sont plus résiduelles mais structurelles, dépassant ainsi très largement le cadre traditionnel des compétences des travailleurs sociaux ? De plus, quand les éducateurs auraient-ils le temps de rencontrer régulièrement leurs nouveaux collègues, les incidences budgétaires de ces réunions de concertation n'étant pas prises en compte dans les prix de journée de leur établissement ou de leur service ?

Il convient enfin de mentionner une astreinte particulière aux équipes de prévention spécialisée. Celles-ci sont contraintes en effet : d'une part, de présenter un grand nombre de projets d'actions ponctuelles susceptibles de bénéficier de financements parcellaires complémentaires et d'autre part, de consacrer une grande partie de leur temps de travail en réunions. Il en résulte un morcellement de l'action et une prise de distance par rapport au milieu extrêmement préjudiciable à la spécificité de leur mission qui se caractérise essentiellement par l'aspect global de leur intervention, à la fois auprès des jeunes et dans le milieu ainsi que par leur présence sur les lieux de vie : abords des immeubles, entrées, caves, locaux désaffectés...

CERTAINES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RECENTES

• EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

Chronologiquement, ce secteur est le plus ancien de l'association ; il concerne essentiellement **l'enfance délinquante ou en danger**. Parmi les très nombreux textes qui le régissent, il convient de mentionner tout spécialement :

- **l'ordonnance du 2 février 1945 en matière pénale**
- **les articles 375 et suivants du code civil**
- **le code de la famille et de l'aide sociale**
- **les incidences de la décentralisation des compétences en matière d'aide sociale à l'enfance et de la déconcentration des services du ministère de la Justice aux niveaux régionaux et départementaux.** Le service départemental d'aide sociale à l'enfance s'est structuré, renforçant les interventions de ses professionnels dans les établissements et les services. Les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont remplacé ceux de l'ex "Education Surveillée" et la répartition ancienne entre les compétences de la direction régionale en matière de gestion et celles de la direction départementale en matière de pédagogie est devenue plus floue.

D'autres textes sont également à rappeler dans la mesure où ils ont affecté les prises en charge dans ce secteur :

- **la loi du 5 juillet 1974** ramenant la majorité à 18 ans
- **le nouveau Code de procédure civile** qui impose le réexamen annuel de la situation de chaque mineur
- **la loi du 6 juin 1984** qui reprecise, en matière d'Aide Sociale à l'Enfance, les droits des usagers et de leur famille
- **la loi du 6 janvier 1986** (dite loi d'orientation) relative à l'application de la décentralisation aux institutions sociales et médico-sociales. Cette loi réécrit complètement le titre II du Code de la famille et de l'aide sociale.
- **la loi du 10 juillet 1989** relative à la prévention et à la protection de l'enfance maltraitée
- **la convention internationale des droits de l'enfant** signée par la France le **26 janvier 1990** (convention adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989). Parution au Journal Officiel le 6 septembre 1990.
- **le décret du 31 décembre 1991** instituant des conseils d'établissements dans les institutions sociales et médico-sociales
- **la loi du 12 juillet 1992** relative aux assistantes maternelles (statut-formation-responsabilité)
- **la loi du 4 janvier 1993** modifiant l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la jeunesse délinquante
- **la loi du 8 janvier 1993** relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant.

Toutes ces évolutions réglementaires et administratives induisent des contrôles pédagogiques et financiers exercés, le plus souvent, par des instances de compétence conjointes, elles-mêmes exerçant par ailleurs des prises en charge éducatives

similaires. Cette situation rend délicates les conditions d'un véritable partenariat car elle est à l'origine du sentiment, justifié ou non, plus ou moins intense suivant les périodes, que certaines administrations sont à la fois, juges et parties.

- **EN MATIERE DE DEFICIENCE INTELLECTUELLE**

Les interventions éducatives spécialisées en faveur des personnes handicapées sont réglementées par un ensemble fort complexe de textes législatifs parmi lesquels il convient de mentionner tout spécialement :

- **le décret du 9 mars 1956** qui précise notamment, dans une de ses nombreuses annexes - l'annexe XXIV, devenue au fil des ans, les annexes XXIV -, les conditions d'agrément auxquelles doivent satisfaire les différents établissements d'éducation spécialisée et de soins financés par l'assurance maladie
- **la loi du 30 juin 1975**, dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, laquelle transcrit, au profit de ces personnes et de leurs familles, le respect de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclamée dès 1789 et complétée par la Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989
- **l'amendement CRETON, devenu après son adoption, l'article 22 de la loi 89-18 du 13 janvier 1989**, qui autorise le maintien des adultes handicapés dans les établissements d'éducation spéciale au-delà de la limite d'âge de vingt ans fixée par la loi du 30 juin 1975. Cet avenant ne précise d'ailleurs aucune limite d'âge supérieure à ce maintien et son application pose deux problèmes majeurs :
 - le risque de blocage à l'admission de jeunes élèves en IMPRO par manque de place dans les structures pour adultes,
 - la difficulté pour les équipes éducatives, de devoir élaborer et réaliser conjointement des projets de vie et de formation pour les jeunes de 14 à 20 ans d'une part et pour les adultes "maintenus" d'autre part.
- **le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989** en vertu duquel chaque établissement ou service agréé devait déposer une demande de renouvellement d'agrément. Ce "dépoussiérage" apparent des annexes XXIV du décret du 9 mars 1956 constitue en fait une nouvelle réglementation dans la mesure où ces nouvelles annexes ne se contentent pas de définir de nouvelles normes techniques mais posent comme principes en matière de prise en charge qui doit par ailleurs être globale :
 - la nécessité d'un projet pédagogique éducatif et thérapeutique
 - l'obligation de projets individuels
 - la nécessité d'associer autant que possible les familles à l'élaboration du projet individuel, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation
 - l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent
 - le suivi de l'enfant ou de l'adolescent après sa sortie sur une durée minimum de trois ans.
- **le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991** qui a pour objectif d'associer les usagers, mineurs comme adultes, leurs familles et les personnels, au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Le conseil d'établissement institué par ce décret est composé majoritairement d'usagers et de leurs familles. Il a pour mission de faire des propositions et de donner des avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement. Comme dans les annexes XXIV, on retrouve, là encore, la volonté du législateur d'accroître la participation active, tant des usagers que de leurs familles.

- **le décret du 4 novembre 1993** relatif au nouveau guide barème applicable pour l'attribution de divers avantages et prestations aux personnes handicapées, car le barème d'invalidité auquel faisaient référence les décrets d'application de la loi d'orientation, était celui du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre datant de la première guerre mondiale ! Ce nouveau guide barème, applicable depuis le 1er décembre 1993 (circulaire du 23 novembre 1993) est un guide méthodologique qui s'appuie sur les concepts proposés par l'Organisation Mondiale de la Santé : diagnostic, déficience, incapacités et désavantage social. Il est notamment destiné aux médecins de la CDES et de la COTOREP.

Le mode d'entrée dans le barème se fait par type de déficience laquelle est caractérisée par "toute perte de substance provisoire ou définitive ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique" alors que l'incapacité est définie par "toute réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon et dans des limites considérées comme normales pour un être humain".

• EN MATIERE DE TOXICOMANIES ET DEPENDANCES

Dans ce domaine, le champ des interventions éducatives s'est considérablement modifié ces dernières années.

La première modification résulte de la publication du **décret du 29 juin 1992** relatif aux centres de soins spécialisés pour toxicomanes. Il définit en effet, de manière extrêmement précise, les responsabilités des différentes autorités en ce qui concerne leur financement. La contribution de la Direction de la Santé se limite ainsi strictement à la prise en charge de l'aspect médical des problèmes et aux soins, le complément concernant la réinsertion des personnes, la prévention ou la formation des personnels devant être assuré par d'autres organismes. Certaines structures de réinsertion ont trouvé des financements complémentaires auprès des Directions Départementales des Affaires Sociales. D'autres établissements et services n'ont obtenu que des subventions aléatoires et précaires. D'autres enfin ont tout simplement sombré corps et biens...

La seconde modification importante concerne le changement d'orientation politique au sujet de l'usage de produits de substitution en général, de la méthadone en particulier. Le financement d'un certain nombre de lits "méthadone", devant répondre par ailleurs à un ensemble de critères précis, a tout d'abord été accordé : 1650 au 1er janvier 1995 pour l'ensemble du territoire. La **circulaire du 7 mars 1994** a dans un second temps modifié ces données puisqu'elle autorise les centres de soins conventionnés par l'Etat à délivrer de la méthadone sans autorisation préalable du ministère de la Santé.

Ces récentes dispositions sont enfin susceptibles d'évoluer rapidement. Il semblerait en effet que dans un proche avenir, tout médecin généraliste pourra prescrire de la méthadone. Ne prescrit-il pas de l'insuline aux malades diabétiques ? Seuls des problèmes de réseaux de distribution retarderaient une telle décision.

Il apparaît donc clairement que les Pouvoirs Publics tentent de réduire les problèmes liés à la consommation de produits toxiques à leur seul aspect médical et de considérer le toxicomane uniquement comme un malade à soigner. "Pourquoi des personnes en arrivent à se droguer ?" semble une question subalterne.

• EN MATIERE D'INSERTION

Depuis 1974, la montée continue des courbes de chômage parmi les jeunes incite les gouvernements successifs à prendre des mesures ayant pour objectif de favoriser leur embauche ou d'accroître leur formation. Citons pour mémoire, parmi les premières : la loi du 19 novembre 1974, la circulaire n° 42 du 15 janvier 1976 et surtout la circulaire n° 44 du 10 septembre 1979. Avec le recul, il apparaît toujours que la parution du **rapport de Monsieur Bertrand SCHWARTZ**, le 15

septembre 1981, marque le point de départ effectif de la lutte contre l'exclusion socio-professionnelle dont sont victimes les 16-25 ans. Il sera notamment à l'origine de la création du réseau des Missions Locales et des P.A.I.O.

Par la suite, chaque année, de nouvelles mesures seront décidées, les unes pour remplacer celles qu'elles suppriment, les autres pour compléter le dispositif existant. Ainsi :

- **la loi du 10 juin 1983** institue les Travaux d'Intérêt Général (T.I.G.)
- **le 28 octobre 1984**, le gouvernement décide la création des Travaux d'Utilité Collective (T.U.C.)
- **le 24 avril 1985** paraît la circulaire relative au programme expérimental de soutien aux entreprises intermédiaires que le gouvernement décide, dès le 26 septembre de l'année suivante, de ne plus financer
- **la loi du 27 janvier 1987** institue les associations intermédiaires et **le décret du 30 avril** fixe les modalités de leur fonctionnement
- **la loi du 10 juillet 1987** crée deux nouvelles mesures en faveur des chômeurs adultes de longue durée : les contrats de réinsertion en alternance et les stages de réinsertion en alternance
- **la circulaire du 20 avril 1988** prévoit la mise en œuvre d'une procédure de conventionnement des entreprises au titre d'entreprises d'insertion
- **la circulaire du 11 juillet 1988** permet la mise en œuvre d'une série de mesures s'inscrivant dans un cadre contractuel du type "régie de quartier"
- **la circulaire du 28 octobre 1988** prévoit la création d'un Fond Régional d'aide aux Initiatives Locales pour l'Emploi (F.R.I.L.E.) et **la circulaire du 13 février 1991** en définit les orientations
- **la loi du 19 décembre 1989** crée les Contrats Emploi-Solidarité (C.E.S.) qui remplacent les Travaux d'Utilité Collective (T.U.C.)
- **la loi du 3 janvier 1991** permet d'inscrire les entreprises d'insertion dans le cadre législatif et crée le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique dont Monsieur ALPHANDERY est Président depuis le 13 mai de la même année
- **la loi du 31 décembre 1991**, complétée par **le décret du 22 février 1993**, précise que des conventions peuvent être conclues avec des employeurs dont l'activité consiste à faciliter l'insertion des jeunes, au moyen de la conclusion de contrats de travail temporaire : c'est en fait la reconnaissance des entreprises intérimaires d'insertion.

Malheureusement, toutes ces mesures, complétées par les dispositifs du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) et du Crédit Formation Individualisé (C.F.I.), n'ont pas permis de freiner le développement de l'exclusion d'un nombre inquiétant de jeunes de 16/25 ans..., ce qui pose le problème de leur devenir car, nous le savons, le chômage de longue durée entraîne la rupture du lien social avec comme corollaires : l'augmentation du nombre des pauvres, la fragilisation des liens familiaux, sans parler de la perte des savoir-faire acquis et capitalisés au sein d'associations ou de services au bord de l'asphyxie et dont les personnels sont chaque jour un peu plus démotivés, en raison du manque de moyens dont ils disposent pour répondre à l'afflux de demandes.

CHAPITRE II

LES MODIFICATIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Les incidences de la crise économique, principalement en matière de chômage des jeunes et de contingentement des budgets, sont sous-jacentes dans la plupart des rubriques de ce document. Les remises en cause qu'elles ont déjà provoquées, occasionnent et soulèveront pendant encore de nombreuses années (selon toute vraisemblance aux dires de tous les experts) sont cependant trop profondes pour ne pas être étudiées séparément.

De plus, il ne paraîtrait pas sérieux d'aborder cet aspect du contexte de travail des personnels des établissements et des services du CMSEA sans évoquer, même très brièvement, certains bouleversements que le monde a connu au cours des dernières décennies.

En effet, si les multiples applications techniques des fulgurantes découvertes scientifiques se révèlent être à l'origine d'améliorations ponctuelles des conditions de vie et de travail ; si le développement des échanges économiques constitue un facteur irremplaçable de développement des rapports entre les hommes, il n'en demeure pas moins que ces facettes de la notion occidentale de "Progrès" doivent demeurer essentiellement des vecteurs d'évolution de l'humanité toute entière. Elles n'atteindront néanmoins cet objectif ambitieux que dans la mesure où elles parviendront à réduire les intolérables inégalités entre pays pauvres et pays riches. En ce qui concerne notre pays, elles devront limiter la remise en cause de certains fragiles équilibres sociaux, la réduction non compensée des emplois dans les entreprises, les services et les administrations, l'aggravation des phénomènes d'exclusion et l'accroissement de tensions déjà suffisamment inquiétantes entre ceux qui cherchent désespérément du travail et ceux qui occupent un emploi.

LA CRISE DE L'EMPLOI

En une décennie, l'emploi est devenu le problème majeur des sociétés occidentales. De multiples réformes ont été envisagées, de nombreuses mesures décidées, certaines orientations prises, pour de bien maigres résultats. Avec J.B. DE FOUCAULT, Commissaire au plan, les personnels des établissements et des services du CMSEA constatent que "le mal du chômage avance plus vite que les efforts entrepris pour l'enrayer."

En effet, le travail constitue de moins en moins à lui seul, comme par le passé, un facteur d'insertion sociale pour tout citoyen, principalement pour tous ceux qui, en raison d'un handicap quelconque, éprouvent des difficultés à trouver leur place dans la société.

La mondialisation des échanges économiques, le développement des idées néo-libérales, la recherche du meilleur profit dans les Etats du Nord et la lutte contre la pauvreté dans ceux du Sud mais plus encore les applications technologiques de la révolution informatique sont autant de facteurs qui, conjugués, bouleversent les équilibres sociaux et provoquent une réduction semble-t-il inexorable des emplois proposés par les entreprises et les services.

En Moselle, comme dans toutes les régions de mono-industrie, les conséquences des plans successifs de restructuration de la sidérurgie et de réduction de la production charbonnière ont été catastrophiques. Elles furent un désastre pour le Pays-Haut et soulèvent l'inquiétude dans le bassin houiller.

Dans les ex-vallées sidérurgiques, "jadis" si florissantes, les friches industrielles ont remplacé hauts-fourneaux, laminoirs et aciéries. Les salariés ont été massivement mis en retraite ; certains ont été mutés ; peu se sont reconvertis mais, pour les jeunes aujourd'hui, aucune lueur d'espoir car les perspectives d'embauche dans les entreprises qui se sont implantées sont dérisoires par rapport au nombre des demandeurs d'emploi.

Dans l'Est Mosellan, les mines ferment les unes après les autres... Le tonnage de charbon extrait diminue d'année en année... L'arrêt de la production est programmé. Dans les cités ouvrières, la vie paraît s'être déjà arrêtée et le taux de chômage des jeunes atteint des sommets.

Pour autant qu'il ait existé, le temps du plein-emploi est révolu.

De résiduel, le chômage est à présent un élément structurel des fractures sociales et il paraît difficile d'envisager qu'il y aura de nouveau du travail pour tout le monde dans les conditions statutaires actuelles car, même ceux qui occupent présentement un emploi, ne sont pas certains de le conserver aussi longtemps que leurs aînés. Sont concernés également de nombreux adultes déficients intellectuels et handicapés pour lesquels les perspectives d'emplois protégés ou de travail en C.A.T. deviennent de plus en plus aléatoires, obligeant les établissements qui les accueillent à reconsidérer les modalités de leur accompagnement éducatif et socio-professionnel.

De nouvelles modalités d'insertion professionnelle devront ainsi être très rapidement recherchées afin d'éviter l'aggravation de phénomènes liés à l'insécurité que provoque la crainte de perdre son emploi, à la "démotivation" qu'entraîne le chômage de longue durée, à la désespérance des jeunes sans travail, à l'octroi de secours, voire de moyens de subsistance en faveur des "nouveaux pauvres".

"La machine ne tue pas l'emploi ; elle l'oblige à se recomposer" précise un rapport du XI Plan qui poursuit : "La productivité rend inutile certains emplois dans certains secteurs mais il suffit que des initiatives soient prises en vue de répondre à de nouveaux besoins latents ou créés par la technique pour que de nouveaux se créent". Dans "La machine du chômage", SAUVY tempère cette analyse en faisant remarquer que lorsque l'économie fonctionne bien, ce phénomène de "déversement" se produit naturellement. Ce fut le cas pendant les "Trente glorieuses". Ce n'est plus le cas actuellement car, dans les sociétés post-industrielles, les nouveaux emplois se créent principalement dans le secteur des services, sur des marchés plus instables et plus difficiles à appréhender, nécessitant donc un esprit d'initiative capable d'explorer ces nouveaux besoins et de réutiliser la main-d'œuvre disponible.

Par ailleurs, plus une économie se développe, plus l'innovation est nécessaire, plus les problèmes de qualification deviennent aigus et difficiles à résoudre. Sans compter que, dans une économie de plus en plus sélective, il est demandé aux personnes employées des qualités de relation et d'implication ; l'embauche est donc un acte de plus en plus risqué et beaucoup sont de ce fait tentés de s'abstenir. Enfin, la crise actuelle de l'emploi se conjugue avec une crise des liens sociaux (famille, environnement...) et l'effondrement des valeurs culturelles traditionnelles. Le problème de l'emploi est donc plus difficile à résoudre que par le passé quand bien même les chômeurs seraient-ils mieux indemnisés qu'autrefois.

Ainsi est-il prévisible qu'un grand nombre des plus de trois millions de chômeurs recensés qu'accompagnent les travailleurs sociaux et tout spécialement les jeunes sans qualification inscrits aux agences de l'A.N.P.E., des Missions Locales ou

P.A.I.O. ne trouvera que très difficilement un emploi rapidement. Les trésors d'imagination déployés çà et là pour rechercher des solutions à leur drame, de même que les mesures administratives ou les encouragements financiers aux entreprises pour développer l'apprentissage et la formation professionnelle, resteront largement en deçà des besoins actuels, même dans la perspective d'un redémarrage économique.

Improvisées au gré des circonstances, aucune des mesures du "traitement social" du chômage (une cinquantaine au total) n'a atteint les objectifs que les gouvernements successifs s'étaient fixés. D'autres voies en matière d'emploi et d'organisation du travail (aménagement du temps de travail, développement des formations qualifiantes en lien avec les besoins du secteur productif, aménagement des structures d'entreprise...) seront-elles explorées par les Pouvoirs Publics pour endiguer la course débridée à la productivité ne tenant aucun compte, ni des drames humains, ni des fractures sociales qu'elle engendre et auxquels il est demandé aux travailleurs sociaux de pallier ?

"Faudra-t-il, écrivait récemment Roger Sue, que le temps libre dépasse les 90% du temps de vie ou que les exclus composent la plus forte majorité pour que l'on s'avise enfin que le travail n'est plus au centre du fonctionnement social et encore moins son avenir ?".

Les participants aux travaux préparatoires à la définition du projet associatif estiment donc urgente la recherche de nouveaux modes de valorisation des personnes par le travail explicitant en cela les valeurs de référence du CMSEA que sont : la responsabilité individuelle, l'égalité des chances et la solidarité. Sur ce point, ils rejoignent Pierre ROSANVALLON pour qui "l'insertion par le travail doit rester la pierre angulaire de toute lutte contre l'exclusion".

La commission présidée par Alain MINC préconise, dans son rapport sur "Les défis économiques et sociaux de l'an 2000", "un nouveau contrat social" et propose "un compromis qui concilie l'impératif de productivité et la cohésion sociale, les principes d'une société ouverte et le devoir de solidarité, l'efficacité et l'équité" car "la France va mieux qu'elle ne le croit mais moins bien qu'elle ne le pourrait". En effet, ses succès (maîtrise de l'inflation, excédent de la balance commerciale, croissance du produit national brut) sont accompagnés d'un échec majeur : l'accroissement du chômage. Même si la commission n'entrevoit pas de "recette-miracle", il n'est pas possible de poursuivre sans inflexion dans la même voie et "d'imposer aux mêmes personnes tout le poids des ajustements et ce d'autant que les efforts financiers en leur faveur, expression d'une "compassion collective", deviennent eux aussi insupportables". Elle propose en conséquence "d'agir sur tous les leviers" et notamment d'affecter les surplus dégagés par la croissance à la création d'emplois, d'étudier la possibilité d'une diminution des charges sociales, de développer le travail à temps partiel en réponse aux demandes des salariés, de stabiliser ou pérenniser les mesures d'aides à l'insertion et au retour à l'emploi, de maîtriser le coût des dépenses sociales et de consolider la réforme des retraites en la prolongeant aux régimes spéciaux."

LA STAGNATION DES BUDGETS

En période de récession économique, sauf à tomber dans la démagogie, des restrictions budgétaires parfois drastiques s'imposent. Si aucun ministère ne paraît devoir échapper à la règle, il en est pour lesquels ces contingentements sont particulièrement sévères et difficiles à répartir entre leurs différents secteurs d'intervention. Ainsi en est-il du ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville et cela d'autant plus que les budgets d'un grand nombre d'organismes subventionnés par ce ministère le sont conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou organismes (Région - Département - Municipalité - Sécurité Sociale - Caisse d'Allocations Familiales notamment) confrontés eux aussi, aux mêmes impératifs d'économie mais pas nécessairement en fonction des mêmes priorités.

Dans un rapport publié récemment, l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale (O.D.A.S.) constate qu'en dix ans, les dépenses nettes d'aide sociale des départements ont progressé de 66 % entre 1984 et 1993, passant de 38 à 63

milliards de francs. Elles représentaient, en 1993, 30,6 % de l'ensemble des dépenses départementales. Ainsi, par exemple cette année-là :

- avec 22 milliards, l'aide sociale à l'enfance était le poste principal des dépenses. Même si son poids tend à décroître depuis la décentralisation, et malgré une augmentation relativement faible du nombre des bénéficiaires, le taux annuel d'augmentation des dépenses dépasse les 7 %,
- l'aide aux personnes handicapées représentait globalement plus du quart des dépenses. Celles affectées à leur hébergement constituent le poste qui a le plus augmenté depuis 1984 (135 % d'évolution, soit 10 % par an) en raison notamment de l'accroissement du nombre des bénéficiaires (+ 19 % entre 1989 et 1993) ainsi que du doublement des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice (4,4 milliards en 1984, 8,5 milliards en 1993, soit une progression de 6 % par an),
- la loi sur le R.M.I. imposant aux départements de budgétiser 20 % des dépenses engagées par l'Etat au cours de l'exercice précédent, les sommes affectées à ce poste sont de plus en plus conséquentes : 1 milliard en 1990, 2,9 milliards en 1994.

En conclusion de cette étude, suite au désengagement des différents ministères et malgré la nécessité de contingentement des dépenses, l'O.D.A.S. estime prévisible une poursuite de l'augmentation des dépenses départementales au titre de l'aide sociale, faisant "peser sur l'avenir de bien lourdes incertitudes". Ainsi est-il précisé page 108 : "Avec la crise, se mettent en place de nouvelles stratégies ayant pour finalité de poursuivre l'optimisation des services tout en améliorant la réponse offerte aux usagers. Ces stratégies portent notamment sur l'organisation du travail social". Elles s'appuient sur le constat de crise du travail social que ne semble pas avoir atténué la revitalisation des professions".

Si dans l'ensemble, les établissements et les services du CMSEA ne paraissent pas avoir eu trop à souffrir d'une limitation jugée néanmoins excessive des crédits qui leur sont alloués, certains d'entre eux, notamment ceux spécialisés dans l'accompagnement des personnes handicapées (C.A.T. et foyers d'hébergement) ou dans la prévention des toxicomanies et dépendances (service "En Amont") estiment, pour le déplorer, qu'elles les contraindront à modifier leurs orientations pédagogiques.

- - -

CHAPITRE III

LES BOULEVERSEMENTS CULTURELS ET SOCIOLOGIQUES

"Nous vivons", écrit Jacques ROBIN, dans "Changer d'ère", "une crise qui met en question notre civilisation jusque dans ses fondements". Sortir des impasses dans lesquelles nous sommes engagés suppose en priorité que "l'économie soit remise à sa juste place : le service des hommes. Son rôle est de leur assurer, avec une gestion optimale, la satisfaction des besoins quantitatifs fondamentaux et de leur faciliter l'accès aux besoins qualitatifs et aux désirs de chacun pourvu qu'elle n'en assure pas le contrôle". Cette révolution de la pensée suppose donc "de rendre à la culture la place qui lui revient".

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'absence d'événements historiques majeurs vécus par la plus grande partie de la population n'est guère propice à la prise de conscience des mutations qui, insidieusement, ont conditionné les évolutions de nos façons d'être, de penser et d'agir alors que, par exemple, les deux conflits mondiaux paraissent être des facteurs suffisants pour expliquer et justifier celles de la société entre 1900 et 1950, soit sensiblement le même laps de temps.

Plusieurs faits sociologiquement établis sont cependant à l'origine d'une exceptionnelle évolution des conditions de vie et des mentalités de nos concitoyens au cours des cinquante dernières années. Citons notamment : l'allongement de l'espérance de vie et la chute de la natalité, la diminution des horaires de travail et l'accroissement des temps de loisir, la prolongation de la scolarité pour tous et la nécessité de formations de plus en plus qualifiantes, la remise en cause des valeurs traditionnelles, la libéralisation des mœurs et la crise de la cellule familiale classique, l'ouverture des frontières, le bouleversement des circuits commerciaux, la mondialisation des échanges et des moyens de production, la désertification des campagnes et les concentrations urbaines avec développement de nouveaux modes d'habitat et construction de nouvelles banlieues, la prise de conscience écologique, l'invasion de l'image et de l'ordinateur, la démocratisation de l'automobile, la crise économique enfin.

Par ailleurs, la planète s'est rétrécie et la vie de chacun est à présent affectée par ce qui se passe à des milliers de kilomètres. Les échanges, jusque-là confinés au niveau local ou régional se sont internationalisés. La terre est aujourd'hui plus exiguë et cela, pour le meilleur et pour le pire car une fraction limitée de la population mondiale accapare un maximum de richesses sans pour autant réduire les inégalités sociales puisque le "quart-monde" que n'a pas réussi à résorber le développement économique des "trente glorieuses", est aujourd'hui rejoint par la cohorte des "nouveaux pauvres."

Ainsi donc, le progrès scientifique et les applications technologiques qui en découlent dans tous les domaines ont plus profondément modifié qu'il n'y paraît à première vue, les habitudes de vie et l'état d'esprit des enfants et des jeunes, des adultes et des familles, sans que pour autant les mentalités aient pu suivre une évolution aussi rapide.

Les modalités d'accompagnement des personnes ou des groupes par les personnels des établissements et des services du CMSEA s'en trouvent de ce fait plus ou moins considérablement modifiées. Elles se concrétisent par de régulières

adaptations de leurs objectifs et de leurs programmes pédagogiques, lesquelles ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur par les administrations et les élus, faute sans doute d'être suffisamment argumentées.

D'autant que, comme le démontre fort judicieusement Olivier GALLAND dans un article du numéro 16 de la revue "Panoramiques" intitulé "Jeunesses d'en France", "la jeunesse ne se confond plus actuellement avec l'adolescence. Voilà encore une vingtaine d'années, la fin de la puberté était suivie, à brève échéance pour un grand nombre, par l'entrée dans la vie professionnelle et, à l'issue du service militaire (national à présent), par le mariage. Enfance - adolescence - âge adulte, cette relative homogénéité des définitions des tranches d'âge, selon des catégories assez clairement identifiables, est à présent révolue."

Prolongation de la scolarité pour tous, poursuite des études et absence d'emploi pour beaucoup ont provoqué une entrée tardive, sinon fort aléatoire, dans le monde du travail en même temps qu'elles ont repoussé l'âge du départ de "chez les parents".

Une nouvelle tranche d'âge et de vie -les 16/25 ans-, aux contours extrêmement flous, se dessine insensiblement après l'adolescence caractérisée par la puberté et l'obligation scolaire, l'âge adulte pouvant être défini par l'activité professionnelle et la vie en couple. Cette nouvelle "jeunesse" pourrait se caractériser par :

- la maturité sexuelle
- la poursuite des études
- le report de l'entrée dans la vie professionnelle
- la prolongation de l'état de dépendance vis-à-vis des parents.

"La jeunesse n'est plus", écrit Olivier GALLAND, "une période de crise marquée par des troubles et des carences qui appelaient de la part des adultes un comportement tutélaire et protecteur. Elle n'est plus seulement, ni immédiatement, la préparation douloureuse à l'âge adulte considéré comme le seul âge de l'accomplissement".

Dans une société où la mondialisation des perspectives de réponses paraît seule en mesure de répondre aux graves problèmes du moment -toutes les sociétés sont désormais "intégrées dans le réseau de la modernité, dans un ensemble de relation et d'interdépendance en fonction d'un différentiel certes, mais dont aucune ne peut rester à l'écart" (Jean CHESNEAUX)-; dans un monde où l'intervention des médias paraît déterminante pour tenter de définir de nouvelles valeurs de référence en raison de leur influence de plus en plus considérable, l'heure n'est plus aux enfermements idéologiques et doctrinaires mais à l'élargissement des horizons. Or, curieusement, que constatons-nous ? Une lente mais semble-t-il irrémédiable dégradation des valeurs traditionnelles au profit de nouveaux déterminants, parmi lesquels le besoin de consommer paraît être (ou devenir) l'unique préoccupation de nombre de nos concitoyens.

Nous vivons à une époque où tout semble permis, où plus rien ne choque. Rappeler des règles de conduite morale traditionnelle, voire des règles de vie conventionnelles paraît totalement anachronique et dépassé. Adultes, nous avons le plus grand mal à nous rendre compte qu'au-delà de leurs attitudes provocatrices, de nombreux jeunes sont à la recherche de nouveaux référents conformes aux exigences de la vie urbaine actuelle, au caractère quasi instantané et collectif de la prise de conscience des multiples formes d'injustice.

"L'individu ne peut se former, rappelaient récemment Alain HOUDOU et Martine RAYE-PAUL, en dehors de représentations collectives. Or, les valeurs, les idéologies, la famille, l'enseignement sont en chute libre, d'où la montée de l'individualisme, de l'hédonisme et de l'intégrisme". Autant de pistes sur lesquelles les jeunes se lancent pour rechercher les

éléments d'un nouvel "art de vie", d'un nouvel équilibre de vie qu'il est du devoir des adultes, des parents et des travailleurs sociaux de les aider à trouver.

Facteur sans doute déterminant, la persistance du non-emploi, spécialement dans les milieux et les familles où interviennent prioritairement les travailleurs sociaux, contribue pour une part non négligeable à creuser l'écart entre les bénéficiaires du progrès scientifique et social et ceux, malheureusement de plus en plus nombreux, qui en sont exclus. Pourquoi ces derniers ne vivraient-ils pas douloureusement, par exemple, le fait de ne pouvoir acheter tel ou tel bien, superflu trop souvent, qu'une publicité habile leur propose et leur présente comme indispensable et facilement accessible à tous ?

Dans un tel contexte, comment s'étonner que de plus en plus de personnes, les 16/25 ans principalement, expriment de manière violente leur souffrance, leur mal-être, leur inquiétude face à un monde dans lequel ils ont conscience de ne pas avoir leur place mais dans lequel, cependant, il leur est demandé de s'insérer ? Face à un monde dont ils observent comme caractéristiques :

- l'absence de conscience collective et de perspectives d'avenir
- la multiplicité des situations de dépendance d'un grand nombre de personnes, y compris dans les loisirs
- l'engouement pour toutes les formes de consommation
- le manque de moyens financiers de beaucoup

En un mot, toutes les contradictions entre des comportements de plus en plus stéréotypés et des idées véhiculées par les médias et, simultanément, l'isolement, la ségrégation sociale et les disparités économiques ?

"Incontestablement, note Mr Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Président du Tribunal pour enfants de Bobigny, les rapports sociaux se tendent. Faute de perspectives, une certaine France désespère et l'autre s'inquiète pour ses acquis et sa sécurité. La peur s'installe. Le manque de lucidité est patent. Le réflexe de se recroqueviller sur soi joue à fond. Les violences s'installent. Les jeunes, les adolescents, voire les très jeunes enfants, sont présentés et vécus comme source de toutes les insécurités...Sur fond de récession économique, tous les ingrédients d'une tension quotidienne et d'une explosion sont réunis. On en est à guetter l'étincelle."

Comme l'a écrit par ailleurs Michel BIDAUT dans le rapport annuel d'activités du service de prévention spécialisée de l'ACODEGE (Côte d'Or) : "Si la jeunesse est désenchantée, que dire des jeunes des quartiers défavorisés où l'ennui se conjugue au quotidien, où l'absence de perspective amène au repli sur soi et à la haine des autres ? La machine à exclure est à l'œuvre qui, insensiblement, fait passer des jeunes en situation de fragilité à une situation de dépendance puis d'installation dans la marginalité et la déviance."

L'EXCLUSION

1,4 million de personnes sont ou s'enfoncent dans la grande exclusion...!

"Être exclu n'est pas une identité mais le résultat d'un processus qui, pour certains, se noue dès l'enfance..." écrivait J.B. DE FOUCAULT en préface d'un rapport sur l'exclusion, résumant ainsi, en une formule, le constat dressé en 1981

¹ La majeure partie des références sociologiques sont extraites d'articles parus en 1993, dans "Actualités Sociales Hebdomadaires (A.S.H.)" lesquels mentionnent systématiquement leurs origines.

par Bertrand SCHWARTZ lequel estimait alors que "la dégradation de la situation des jeunes n'était pas un simple phénomène conjoncturel mais bien un problème structurel lié à fois à la recomposition du tissu économique, à la transformation des relations entre les entreprises et le système éducatif de même qu'à l'incapacité de la collectivité nationale d'offrir de la place, leur place, aux jeunes dans une société en mutation".

Les personnels des établissements et des services du CMSEA constatent qu'irréversible ou non, le processus s'amplifie dangereusement au point d'apparaître comme la caractéristique majeure de notre société post-industrielle. Faute d'emplois en nombre suffisant, l'insertion socio-professionnelle d'un trop grand nombre de jeunes, d'immigrés et de personnes handicapées ou exclues paraît bien souvent irréalisable et illusoire. "En quelques années", constatait récemment Claude JULIEN, dans un article du Monde, "les injustices au sein des sociétés développées se sont aggravées tandis que le fossé entre le Nord de la planète porté par la modernité et le Sud sous-développé s'approfondit. Partout, la crise est devenue une machine à renforcer les inégalités et à multiplier les exclus, sacrifiés à une pensée économique complètement folle".

Nous vivons en effet dans un monde impitoyable, favorisant ceux qui ont les possibilités de suivre le rythme effréné des applications technologiques que le "progrès" scientifique engendre dans tous les domaines ; marginalisant irrémédiablement ceux qui éprouvent des difficultés à s'adapter aux transformations de plus en plus complexes et rapides qu'il suscite.

Jean ALEGRE, responsable des relations industrielles et des affaires sociales à la Direction de l'Emploi, constate amèrement que "les mécanismes pour corriger la ville à deux vitesses n'existent pas au sein de la C.E.E. ; or la situation s'aggrave car, pour les jeunes exclus, le problème n'est pas de construire une nouvelle société mais de rentrer dans une société où il n'y a aucune place pour eux". D'où la "galère" de beaucoup "pour qui la vie est privée de sens, ce qui se traduit peu à peu, soit par une désocialisation (petite délinquance, drogue, vandalisme...) leur permettant de s'affirmer face à une société qui les nie, soit de retrouver une identité collective au sein de bandes qui occupent des territoires où elles font la loi et provoquent de plus en plus l'ordre public". (François DUBET "La galère, jeunes en survie").

Cette dichotomie n'est assurément pas un phénomène nouveau : elle a toujours existé. Néanmoins, le facteur aggravant face auquel les travailleurs sociaux sont bien souvent sans réponse dans leur accompagnement des "laissés pour compte", réside dans l'accélération apparemment débridée du processus au cours des dernières années.

Le nœud du problème paraît se situer dans la mondialisation encore mal maîtrisée de l'économie car elle contraint les entreprises à une modernisation accélérée des outils de production afin de maintenir la compétitivité de leurs produits manufacturés. Il en résulte une diminution des emplois proposés, ce qui entraîne : licenciement, chômage, marginalisation, exclusion et pauvreté de plus en plus de personnes car, pour moderniser une entreprise, il faut investir et donc, comme l'a écrit Jacques DONZELAT, "réduire les effectifs, ne conserver que les individus capables de servir les mutations sociologiques et rejeter les autres : ceux que l'on a fait venir des pays du Sud pour exercer des tâches sans qualification et que l'exigence de rendement rejette à présent ; ceux qui s'accrochent à des savoir-faire dépassés, à des territoires désertés par la production, à des maisons, à des logements achetés parfois au prix de lourds sacrifices ; ceux qui arrivent sur le marché de l'emploi sans ce bagage scolaire qui fait du diplôme, sinon le principe même du moins l'alibi d'une sélection imposée du fait de la raréfaction des emplois ; ceux qu'un handicap quelconque empêche d'être totalement performants ; ceux enfin qui cumulent plusieurs handicaps et dessinent la figure du nouveau pauvre."

Ces exclus du système social, relégués bien souvent dans des cités-ghettos ou des univers de béton sans âme construits à la hâte en périphérie des villes, prennent conscience insensiblement du curieux paradoxe dans lequel ils vivent :

- d'une part, de n'avoir aucune identité, de ne pas constituer à proprement parler, malgré leur nombre, une "classe sociale" homogène aux caractéristiques sociologiquement définies, capable de revendiquer des droits comme les prolétaires, leurs aînés ; de n'être ni reconnus, ni respectés par la société qui les craint cependant ; de subir une situation profondément injuste dans laquelle ils s'enfoncent,

- d'autre part, d'occuper des territoires dans lesquels ils sont chez eux, où les jeunes réapprennent à vivre en bande et développent des marchés parallèles ; territoires dans lesquels la consommation de drogue en augmentation constante est l'expression de l'angoisse de beaucoup face aux incertitudes de l'avenir ; territoires dans lesquels ils expriment des sentiments d'appartenance à des sous-groupes, parfois sous couvert de conviction religieuse ; territoires qui leur assurent à la fois une possibilité de reconnaissance, une sécurité, une identité...

Le sentiment d'être exclu entraîne certes à la révolte les plus violents qui ne supportent que de plus en plus difficilement le spectacle de la richesse étalée devant eux, tant dans les boutiques du centre-ville que dans les rayons des supermarchés. (la provocation permanente à domicile d'une publicité n'invite-t-elle pas chacun à consommer toujours davantage alors que, faute de formation, faute d'emploi, faute de revenus, un grand nombre s'en trouve écarté ?)

Ainsi donc, cette "nouvelle classe sociale", sans reconnaissance sociale, ne s'exprime pas encore, ne se réalise nulle part, si ce n'est à l'occasion de matchs de foot, de soirées musicales ou de "manifs" mais elle s'identifie à des territoires qui, s'ils favorisent l'expression de certains modes de solidarité, développent la cristallisation d'inquiétants sentiments de repli sur soi et de rejet de tout ce qui est extérieur ainsi que la mise en place d'étranges dispositifs de subsistance.

Par ailleurs, de nombreux jeunes de ces quartiers "sensibles" qu'accompagnent les personnels des nouveaux dispositifs et des différents établissements ou services socio-éducatifs habilités, sont issus de familles dont les parents ont eux-mêmes, soit rencontré des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, soit été victimes des mécanismes d'exclusion. Au terme d'une scolarité prolongée vécue le plus souvent comme une succession d'échecs, l'entrée dans la vie active de cette "deuxième génération d'exclus" est tellement incertaine que leurs chances d'intégration sont hélas bien fragiles. Jeunes sans formation, sans qualification, sans emploi, sans domicile fixe sont autant de qualificatifs négatifs, autant d'expressions d'une dévalorisation personnelle.

La création d'un ministère de la Ville traduit la volonté politique de prendre en compte la gravité du phénomène par un ensemble de mesures d'accompagnement de la précarité et d'amélioration du cadre de vie. Citons notamment parmi celles énumérées précédemment (création de nouveaux dispositifs) : les contrats de ville, le R.M.I., les O.P.E., des aides ponctuelles du type C.F.I. ou A.P.E.J.... Pour casser le développement du processus d'exclusion, ces nouveaux services ministériels ne semblent néanmoins pas avoir encore réellement envisagé la prise en compte effective des problèmes qu'il recouvre, notamment en ce qui concerne les jeunes des banlieues qui vivent la condition d'exclus et qui en souffrent secrètement (même s'ils l'expriment parfois de manière extrêmement violente collectivement) car elle n'est plus la conséquence d'un choix délibéré de vivre "hors normes" comme ce fut le cas pour un certain nombre de leurs aînés.

Plusieurs facteurs contribuent au développement grandissant de ce sentiment "d'être en trop", de "ne plus avoir sa place".

LE NON-EMPLOI

Fin 1993, 3.300.000 personnes étaient demandeurs d'emploi, soit :
12 % de la population active...
3 fois plus que les agriculteurs...
presque autant que les fonctionnaires...
1 électeur sur 10...

Le non-emploi constitue de nos jours le principal facteur d'exclusion sociale. La charte de la Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (COORACE) ne va-t-elle pas jusqu'à préciser que : "l'absence d'emploi est la mère de tous les vices" ?

La timide reprise économique constatée récemment ne paraît pas structurellement susceptible de créer de très nombreux emplois car il est vraisemblable que les regroupements industriels vont se poursuivre et que l'arrivée de nouvelles technologies encore plus performantes va accélérer la recherche de gains de productivité des services dans lesquels les créations d'emplois se sont concentrées ces dernières années.

Il ne fait aucun doute que "trouver du travail" restera **LE** casse-tête non seulement de plus de 700.000 jeunes sans emploi (un chômeur sur cinq a moins de 25 ans) et de nombreux adultes (plus de 2.500.000, certains en proie à des difficultés intellectuelles, physiques ou comportementales) mais également de tous ceux ayant mission (parents) ou mandat (travailleurs sociaux) de les aider à trouver ou retrouver leur place dans la société.

Tout laisse à penser que le progrès technologique et le développement économique ne sont pas plus qu'hier au service de l'homme. "L'économie-reine fonctionne au risque d'aller contre la société puisqu'elle définit tout son champ d'application, sujette à rien d'autre qu'à elle-même", écrivait récemment Mgr Albert ROUET, Président de la commission sociale de l'Episcopat français.

Les exigences de compétitivité, de productivité et d'adaptation des personnels à des emplois de plus en plus "intellectuels", la modernisation et la robotisation des outils de production ont dangereusement réduit les possibilités de beaucoup d'occuper un emploi en raison, soit de leur déficience intellectuelle, soit de difficultés personnelles, soit encore du cumul de plusieurs désavantages. La société s'oriente hélas vers un modèle dualiste où le fossé ne cesse de s'élargir entre d'un côté, ceux qui sont intégrés dans le monde du travail et disposent de ce fait de ressources confortables sinon suffisantes et de l'autre, la foule anonyme de tous ceux qui n'ont pas ou plus accès à l'emploi et qui subissent la précarité financière, la non-participation à la vie de la cité, la mise à l'écart... "Ainsi se crée, sous nos yeux, une société hors droits, une société hors démocratie, constate René LENOIR dans "La nation en danger" (Le monde 9 juillet 93), parfois une société mafieuse quand les bons pauvres se changent en mauvais pauvres et participent, pour survivre, aux circuits de la drogue, de la prostitution et du crime".

En ce qui concerne les déficients intellectuels, il y a une quinzaine d'années, la formation professionnelle en vue d'une insertion en entreprise était un des objectifs des I.M.PRO, le placement en C.A.T. étant considéré alors comme un dernier recours. Actuellement, en raison de la conjoncture économique mais aussi du fait de l'accueil d'adolescents beaucoup plus lourdement handicapés, le placement en C.A.T. se révèle être la seule solution conforme aux capacités de nombreux élèves. Hélas, les places offertes sont loin de correspondre aux besoins, sans compter que les activités des différents ateliers des CAT demandent impérativement d'être adaptées aux évolutions du contexte économique environnant.

En ce qui concerne les personnes cumulant plusieurs handicaps, les perspectives sont malheureusement tout aussi sombres. Elles accentuent notamment le malaise de nombreux jeunes, soit parce qu'ils veulent travailler, cherchent "du boulot" et n'en trouvent pas ; soit parce qu'ils n'en cherchent plus, convaincus qu'il n'y en a plus pour eux dans notre société.

Inorganisés dans les quartiers défavorisés ou les banlieues, éparpillés en fonction de leurs lieux d'habitation, ils passent inaperçus, tellement exclus que les statistiques du chômage ne les intègrent plus, tellement exclus qu'ils ont disparu du paysage économique, tellement exclus qu'ils ne sont plus visibles dans les rapports officiels.

Ils appartiennent au "monde du silence" et attendent une occasion pour clamer leur désarroi ou leur rancœur, comme ce fut le cas à propos du projet de Contrat d'Insertion Professionnelle (C.I.P.). Du fait de leur nombre cependant, ils remettent en cause les fondements et les équilibres de notre société car concrètement, comment prévoir l'avenir quand

700.000 jeunes sont au chômage et qu'un nombre important d'élèves et d'étudiants savent qu'ils ne trouveront pas rapidement de travail, dans les circonstances actuelles, au terme de leurs études ?

Dans le passé, les éducateurs ont toujours rencontré un certain nombre de jeunes qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas travailler, et cela pour de multiples raisons : personnelles, caractérielles, familiales, ethniques, intellectuelles... Mais aujourd'hui, il leur faut accompagner ceux qui cherchent du travail et n'en trouvent pas ; ceux pour lesquels le travail demeure une référence car il est, sinon le seul, du moins le meilleur moyen de "gagner sa vie".

Or la valeur qu'il représente est directement remise en cause du fait qu'il n'y en aura plus pour tous (avant longtemps dans les circonstances actuelles) tant la réglementation, même des "petits boulots" est à présent juridiquement sévère.

Il s'agit là d'un facteur capital du malaise des jeunes des banlieues et de ceux qu'il est demandé aux travailleurs sociaux d'accompagner. Sans projet d'avenir, sans repères, nombreux sont ceux qui ne savent plus où ils en sont ni quoi faire, qui attendent et se demandent par moments comment "gagner du fric" sans travailler, car "la longue série de bricolages qui, depuis 15 ans, tente vainement de camoufler le chômage massif de la jeunesse, écrit le sociologue Jacques LE GOFF, remet en cause l'utilité des études, déqualifie les diplômés et accule au désespoir les nouvelles générations menacées d'une précarité et d'une exclusion déjà trop répandues."

Ayant pour objectif de "contribuer à l'insertion sociale effective des personnes en difficulté principalement par l'entrée ou le retour à l'emploi", la vingtaine de mesures encore en vigueur (sur une cinquantaine depuis 1977), soit préconise des actions de formation et de remise à niveau, soit incite financièrement les chefs d'entreprise à embaucher des populations ciblées en raison de leurs difficultés spécifiques, pour une durée limitée. L'espoir d'une insertion durable dans l'emploi se confond donc, le plus souvent, avec l'illusion. Pour preuves :

- Une étude d'avril 1992 à propos du Contrat-Emploi-Solidarité (C.E.S.) ne concluait-elle déjà pas : "s'il est un véritable contrat de travail, il débouche cependant, le plus souvent, sur un autre emploi aidé ou un stage que sur un emploi ordinaire" ?
- Une récente enquête du CREDOC (décembre 1994) ne confirme-t-elle pas un des constats des équipes de prévention spécialisée du CMSEA ? La majeure partie des jeunes interviewés ont très clairement exprimé leur profond scepticisme quant à l'efficacité réelle des mesures prises en leur faveur. Ils leur préfèrent la recherche hypothétique d'un premier emploi salarié "afin d'acquérir la possibilité de conquérir leur indépendance par rapport à leur milieu familial". Ce n'est en fait qu'en dernier ressort, et sans aucune illusion, qu'ils s'adressent aux organismes d'aide à l'insertion, refusant généralement de s'engager dans des formations ne débouchant pas sur un emploi salarié, et surtout, ne leur permettant pas de percevoir une rémunération d'un montant supérieur à celui accordé généralement aux stagiaires.

Les différentes modalités du "traitement social du chômage" dont le coût total est estimé à 400 milliards de francs (Service Public n° 24 - juillet/août 1994) ont certes permis à un grand nombre de jeunes de prendre ou de reprendre contact avec l'entreprise mais elles sont loin d'avoir répondu aux attentes de beaucoup et les effets de toutes les mesures confondues sont si faibles que l'on peut raisonnablement se demander si leur fonction n'est pas simplement "d'opérer une rotation des chômeurs en leur permettant d'échapper un temps à leur statut avant qu'on les retrouve, un peu plus tard et un peu plus désespérés". (Jacques LE GOFF)

LES EVOLUTIONS DE LA CELLULE FAMILIALE

- *Un million de moins de 25 ans, cohabitent avec des enfants d'une autre union, soit 6 % de ceux vivant en famille...*

- *Il y avait 660.000 familles recomposées en France en 1990, soit près d'un foyer sur huit...*
- *Les familles monoparentales représentent 1,2 millions d'adultes et comprennent 2 millions de moins de 25 ans. (+ de 11 %)*

Les évolutions que la cellule familiale a connu ces dernières années sont trop profondes pour ne pas constituer un autre facteur de déstabilisation de notre société en raison de leurs répercussions sur le rôle éducatif des parents, alors qu'elle demeure, aux yeux des plus éminents spécialistes, un élément primordial de développement harmonieux de l'enfant.

Dans de nombreux cas, son image n'est apparemment plus déterminante, ni pour les aider à s'insérer socialement, ni pour leur permettre de dépasser harmonieusement les différentes phases de leur développement psychologique. Le pourcentage des familles monoparentales ou recomposées est suffisamment éloquent pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur le rôle de "substitut parental" que remplissent bon nombre de frères ou de sœurs aîné(e)s car, bien que les statistiques ne permettent pas d'estimer le nombre de pères séparés de leurs enfants et qui vivent avec ceux d'un autre (un million ?), dans ces cas, il ne remplit que rarement son rôle, constatent les personnels de maints établissements et services du CMSEA. Mi-indifférent, mi-démissionnaire, il se retranche le plus souvent derrière le flou de ses responsabilités. "Pendant trente ans, écrit Evelyne SULLEROT peu suspecte de trahison de la cause féminine, on a eu l'œil sur la femme. On l'a délivrée des culpabilités qui pesaient sur la mère et on a jeté le père avec l'eau du bain."

L'absence d'emploi du père et les difficultés financières qui en résultent très souvent ont pour une grande part accentué encore davantage la fragilisation de nombreux ménages à l'égard de leurs enfants et, dans bien des cas, les parents ne se sentent plus responsables, ni de leur éducation, ni de leurs écarts de conduite.

Les demandes d'aide ou d'assistance éducative de la part de parents totalement ou partiellement dépassés par leurs responsabilités sont de plus en plus nombreuses. Elles dissimulent même, dans certains cas, une volonté de se débarrasser de ce "problème".

L'invasion de l'image dans la vie familiale a par ailleurs profondément bouleversé les relations entre parents et enfants. On regarde la télévision, on écoute la radio, mais on ne se parle plus, on ne s'écoute plus.

Dans nombre de familles dans lesquelles interviennent des personnels des établissements et des services du CMSEA, l'incarcération d'un proche parent ne choque plus.

Le travail des femmes s'étant considérablement intensifié, ce sont bien souvent les grands parents qui élèvent leurs petits enfants.

Nombreuses sont les mères séparées de leur conjoint souhaitant obtenir la possibilité de changer d'identité patronymique.

Tous les travailleurs sociaux sont unanimes pour constater une accentuation des troubles psychologiques, voire psychiatriques, de nombreux parents.

La famille se limite à présent aux seuls proches parents et la notion de solidarité familiale élargie (oncles, tantes...) paraît un concept totalement dépassé.

Enfin, nombreux sont les enfants pris en charge par les établissements et les services du CMSEA dont le père ou la mère avaient eux aussi bénéficié d'une mesure d'assistance éducative ou d'un placement.

Et pourtant, toutes ces considérations sont encore loin de décrire avec précision la réalité profonde des mutations qui affectent la famille. Celle-ci paraît "en crise intime". C'est pourquoi, encore plus que par le passé, aucune mesure éducative à l'égard d'un ou des enfants ne peut se limiter à la seule prise en charge de leurs problèmes. Si le temps des ruptures brutales ou des retraits arbitraires systématiques est révolu depuis longtemps, il conviendrait à présent que l'action éducative s'insère encore davantage dans le tissu familial. Malheureusement, celui-ci se distend dangereusement.

Les jeunes ont de moins en moins conscience des obligations attachées à la valeur d'autonomie. La majorité légale ne représente plus grand chose pour eux, en dehors de la possibilité de passer le permis de conduire. Ils vivent cette situation paradoxale de revendiquer le droit de faire ce que bon leur semble sans se donner la peine (sans en avoir les moyens dans certains cas) d'assumer leurs responsabilités, car, conséquence inattendue du non-emploi, nombreux sont les jeunes qui ne peuvent quitter leurs parents à la majorité, ces derniers constituant leur unique point d'ancrage, leur seul repère sous peine de sombrer dans l'errance.

Dépassé par les événements quand il n'est pas lui-même dans la situation d'exclusion que vivent ses propres enfants, le père ne se sent plus un modèle d'identification : il démissionne et se tait. C'est ainsi que les éducateurs sont de plus en plus couramment interpellés par des parents qui "n'en peuvent plus" car leurs aînés, n'ouvrant droit à aucune allocation, leur posent des problèmes face auxquels ils sont sans réponse. De ce fait, les éducateurs ont à faire face aux répercussions sur la cellule familiale des bouleversements récents du contexte économique et des évolutions socioculturelles actuelles.

Autres drames : aux situations de plus en plus courantes de parents incapables d'assumer leurs responsabilités par rapport à l'éducation de leurs enfants -quand ils ne sont pas tyrannisés par ces derniers-, sont venus s'ajouter les placements d'enfants et de jeunes victimes d'abus sexuels ou d'inceste qu'ils osent à présent dénoncer. Les conditions d'habitat et le surpeuplement des appartements sont rarement à l'origine de tels regrettables comportements mais il semblerait que certains soient liés au vécu de ces traumatisantes expériences par les auteurs eux-mêmes.

En ce qui concerne les parents d'enfants ou de jeunes déficients intellectuels, au fil des ans, la notion d'assistance a insensiblement remplacé celles de promotion et d'intégration sociale qui furent à l'origine du développement de ce secteur du travail éducatif. Beaucoup se sont adaptés aux bouleversements économiques de notre société et s'estiment satisfaits d'assurer à leurs enfants handicapés, une prise en charge socio-éducative de qualité et des moyens de subsistance relativement appréciables dans le contexte actuel. Ce désintéret progressif impose aux administrateurs et aux personnels des établissements du C.M.S.E.A. qui accueillent leurs enfants, de veiller à multiplier les occasions de les motiver afin de ne pas être confondus avec de simples employeurs ou des prestataires de services. Ainsi, leur participation aux projets d'aménagement ou d'extension des établissements devra-t-elle être vivement recherchée.

L'ACCROISSEMENT CONSIDERABLE DES SITUATIONS DE PRECARITE

Plus de 900.000 personnes bénéficient du R.M.I...

350.000 bénéficient d'un Contrat Emploi-Solidarité...

200.000 jeunes de moins de 25 ans en grande difficulté sont inscrits dans des dispositifs d'insertion...

100.000 jeunes vivent en dehors de ces dispositifs...

250.000 jeunes sont sans domicile ou rencontrent d'importantes difficultés de logement...

Cette autre retombée de la crise économique que nous traversons frappe très durement un nombre sans cesse grandissant de familles et de jeunes adultes. Leur unique moyen d'existence (et dans certains cas, de subsistance) consiste à s'en remettre aux expressions de la Solidarité Nationale: allocations diverses, secours mensuels, Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) dont la progression annuelle avoisine les 37 % (6 milliards en 1989 - 19 milliards vraisemblablement en 1995), aides ponctuelles... sous peine de sombrer dans la détresse, dans l'errance et dans une marginalité encore plus profonde. "Ce sont

par conséquent, des familles assistées", note dans son rapport sur "Mouvements collectifs et violence", un groupe de travail du Comité National des Villes et du Développement Social Urbain. "Leurs enfants grandissent dans un univers où la dépendance collective installe de nouveaux rapports avec le monde extérieur perçu comme un instrument de distribution de services et d'allocations diverses, dans un univers clos où n'existe aucune probabilité de s'en sortir. Adolescents, ils se révoltent à la perspective de vivre dans les mêmes conditions que leurs parents".

La pauvreté est à présent une réalité qu'il importe que tout travailleur social intègre dans ses interventions en faveur des enfants, des jeunes ou des familles pour lesquelles une mesure d'assistance éducative lui a été confiée. De même, aucun éducateur de prévention spécialisée ne peut se permettre d'en faire abstraction dans ses interventions. L'absence de tout revenu, les expulsions de logement, (facteurs d'inadaptation supplémentaire et souvent irréversible), le surendettement des ménages, la misère sont des réalités qui ne cessent d'augmenter en nombre et en gravité dans la mesure où le R.M.I. est de moins en moins un dispositif transitoire mais bien, pour beaucoup, une allocation permanente de survie, en raison des compétences exigées par les entreprises et services pour accéder à l'emploi. Désormais, dans un pays réputé pour être parmi les plus prospères, la richesse produit la misère et la pauvreté...

Un récent rapport du Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts (C.E.R.C.) estime que, parmi les 25 millions d'actifs, 6 à 7 millions (soit un sur quatre), malgré un emploi stable, resteraient vulnérables en raison de la faiblesse de leur revenu et de leur intégration sociale. Par ailleurs, 5 millions seraient en situation de précarité professionnelle (chômage ou emploi instable). Or, tout travailleur social sait pertinemment quelles situations, très souvent dramatiques, se dissimulent derrière ces estimations statistiques qui ne peuvent plus être d'ailleurs analysées uniquement en fonction de l'insuffisance de revenus qui en résulte car celle-ci s'accompagne généralement d'un affaiblissement des liens sociaux. Les politiques actuelles d'insertion ont intégré en partie cette réalité dans la mesure où elles se limitent de moins en moins à des aides ou à des secours sans contrepartie. Malheureusement, les désillusions engendrées par les difficultés d'insertion des allocataires du R.M.I. illustrent parfaitement les limites de cette volonté de reconsidérer certaines modalités de l'action sociale. Dans un document confidentiel transmis à plusieurs ministères et révélé le 16 novembre 1994, par le journal "Les échos", la Cour des Comptes n'estimait-elle pas que "très lourd, le dispositif n'a permis qu'une insertion sociale encore aléatoire et une insertion professionnelle "hypothétique" ?

Face à une telle situation, le Comité National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévu par la loi d'adaptation du R.M.I. a été installé en 1994 "afin d'approfondir les réflexions sur l'exclusion, la coordination des politiques concernées et faire des propositions pour définir un véritable programme de lutte contre la pauvreté".

Pour bien des familles, et sans doute plus encore pour de nombreux isolés, la paupérisation n'est plus synonyme uniquement de mauvaise gestion. La recherche de secours constitue pour elles une question de survie au point que, dans cette lutte contre la détresse, il n'est plus exceptionnel que des bénévoles se "professionnalisent", ni que des travailleurs sociaux militent au sein d'associations humanitaires et consacrent une part importante de leur temps libre à développer des actions d'avant-garde qui les ramènent aux sources de leur engagement professionnel.

Si parmi les "nouveaux mendiants" qui tendent la main à l'angle des rues, d'aucuns ont opté pour ce mode de vie, combien de jeunes ne le font que parce qu'ils n'ont plus rien? Parce qu'ils ont perdu la volonté et l'espoir de s'en sortir, aspirés qu'ils sont par le gouffre de la déchéance, car, écrivait déjà DIDEROT dans "L'encyclopédie" : "Il y a peu d'âmes assez fermes que la misère n'abatte" ?

LES CONCENTRATIONS URBAINES

Entre 1950 et 1980, le taux d'urbanisation est passé, en France, de 50 à 75 %.

Alors que la ville est historiquement considérée, dans toutes les civilisations, comme le lieu privilégié de l'art de vivre -urbanité n'est-il pas synonyme de politesse ? de civilité ? - pourquoi est-elle devenue, en peu d'années, le symbole des nuisances et du mal-être ? Alors qu'elle fascinait autrefois par la splendeur de ses édifices et de ses monuments, par le confort qu'elle offrait à ses habitants, pourquoi trouve-t-on concentrés, dans les grandes agglomérations, tous les maux de notre temps : pollution... insécurité... solitude... marginalisation... exclusion ? Très vraisemblablement du fait de leur expansion trop rapide et mal maîtrisée.

Si la désertification des campagnes ne s'accélère plus, elle ne cesse cependant de progresser sans pour autant qu'un programme cohérent de développement urbain soit défini ; il se limite à réparer ponctuellement les erreurs commises en trente ans d'urbanisation forcenée et qui n'en finissent pas de faire des ravages. De plus, malgré les nuisances constatées, analysées et dénoncées, les grandes agglomérations se développent encore plus rapidement que les villes moyennes. Un français sur deux vit de nos jours dans une ville de plus de 100.000 habitants ainsi que le font apparaître les plus récentes données démographiques.

Or, nous le savons, la ville moderne bouleverse les fragiles équilibres écologiques, économiques et sociaux. Les centres urbains sont devenus insensiblement des lieux de consommation vers lesquels les "déportés" en banlieue de plus en plus lointaines et tentaculaires viennent s'illusionner davantage que s'approvisionner. La ville moderne draine certes l'essentiel des richesses du pays, mais uniquement entre les mains d'une minorité, rejetant la grande masse des "laissés pour compte". Elle ne favorise, ni la création, ni l'essor des liens sociaux qui unissaient autrefois les habitants des quartiers autour du clocher de la paroisse, autour du même métier ou de la même usine car, si l'urbanisme récent a dans un sens libéré l'individu du poids des habitudes et traditions, il a par contre disloqué les communautés et accéléré le relâchement des liens familiaux : l'un au-dessus de l'autre, l'un à côté de l'autre mais chacun pour soi.

La ville moderne produit l'exclusion alors qu'elle promet la facilité.

Elle accentue aujourd'hui les causes de tensions dans toutes les sociétés : rupture des équilibres écologiques... amplification des disparités dans la répartition des richesses... lutte pour le pouvoir... loi du marché pour animer et aménager la cité... Si ces causes de tensions ne sont pas nouvelles, elles ont toutefois tendance à croître dangereusement ces dernières années et les révoltes des jeunes des banlieues sont là pour illustrer l'un des défis majeurs de notre temps, défi face auquel les Pouvoirs Publics devront apporter des réponses qui ne seront plus des faux-fuyants ou des demi mesures car les problèmes posés dépassent, et de très loin, les possibilités de réponses des travailleurs sociaux, soit des équipes de secteurs, soit des services spécialisés.

LES CONDITIONS D'HABITAT

*1,5 million de ménages sont "mal logés" au regard des normes d'espace, de cohabitation et de confort...
Plus de 2,5 millions de personnes sont concernées...*

S'appuyant sur les conclusions du rapport 1993 du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, la commission nationale consultative des Droits de l'Homme s'alarme, dans un avis rendu le 22 septembre 1994 à propos de l'augmentation du nombre des sans-abris et des personnes mal logées ou expulsées sans possibilité de relogement ainsi que de l'aggravation très sensible de leur situation car, "de la sélection par l'argent à la ségrégation urbaine, l'inégalité des conditions de logement est trop visible pour que les citoyens n'en prennent pas conscience."

A la suite des opérations "Habitat et Vie Sociale" (H.V.S.), en passant par les programmes de "Développement Social des Quartiers" (D.S.Q.) lancés en 1981, 214 contrats de ville viennent d'être retenus par le Gouvernement sur la base de trois critères :

- le taux de chômage
- la proportion d'étrangers
- le nombre de moins de 20 ans

Dans 400 grands ensembles où vivent 3 millions de personnes, les risques d'explosion sociale sont à présent quasi permanents. Une étincelle suffit à mettre "le feu aux poudres". Ce fut le cas dans les banlieues de Lyon, de Marseille, de Rouen, de Lille... ainsi que dans plusieurs "villes nouvelles" de la région parisienne. Tous les ingrédients ne sont-ils pas réunis ? Isolement, ennui, misère, rancœur...

Dans ces quartiers où les conditions d'accès aux logements favorisent les concentrations de personnes et de familles qui vont d'autant plus rapidement basculer dans la marginalité que le type d'habitat est "pénitentiaire", ("concentrationnaire" souligne le groupe de travail "Les violences collectives 1991" du Comité National des Villes et de Développement Social Urbain) ; dans ces banlieues "où le sentiment d'insécurité est diffus, la méfiance générale et la violence quotidienne" (même rapport), les familles ont conscience de vivre dans des conditions de vie lamentables et les jeunes ne se font guère d'illusions sur leurs chances "de pouvoir en sortir un jour", en raison du sentiment d'exclusion dont ils sont ou dont ils se sentent victimes ainsi que du fatalisme auquel ils se résignent néanmoins de plus en plus difficilement.

Curieusement, s'ils souffrent de cette "relégation", beaucoup ne souhaitent pas réellement quitter leur quartier car il leur confère une identité. Nombreux sont en effet ceux qui considèrent leur relogement dans d'autres cités, elles aussi à problèmes, comme une sanction ou une infamie.

Les différentes opérations de rénovation du cadre bâti que la majeure partie des ensembles a connu, ne les ont pas réellement concernés et les améliorations de l'environnement de leurs immeubles n'ont pas été à la hauteur, ni de leurs espérances, ni de la publicité dont elles avaient fait l'objet de la part tant des municipalités que des organismes propriétaires.

Une fois de plus, les habitants ont le sentiment d'avoir été "roulés", ce qui explique, en partie, les nouvelles dégradations des parties communes : cages d'escaliers, caves, entrées, proches abords des bâtiments...

Enfin, sans être à proprement parler un facteur d'exclusion sociale des habitants des quartiers défavorisés, il convient de mentionner le taux anormalement élevé de rotation des travailleurs sociaux de secteur dans les cités où interviennent des équipes de prévention spécialisée. Il est certes déjà une source de difficulté à travailler en équipe et de mener des actions partenariales mais il est davantage encore une cause supplémentaire d'amertume pour les familles obligées de "raconter une fois de plus leurs misères et leur histoire à une autre personne" qui risque à son tour de partir quand elle aura saisi la complexité des problèmes et réussi à faire admettre quelles actions mener prioritairement pour sortir les personnes de l'impasse dans laquelle elles s'enfoncent.

L'ÉCHEC SCOLAIRE

On estime entre 10 % et 15 % le nombre total d'illettrés en France...

De nos jours, il constitue **LA** caractéristique majeure de tout enfant et adolescent exprimant de très sérieuses difficultés d'insertion socio-professionnelle. Différentes études sociologiques estiment en effet à 200.000, le nombre de jeunes ayant terminé leur scolarité sans qualification, ni diplôme. Ce chiffre correspondrait au "noyau dur" de l'échec scolaire mais curieusement paraît correspondre également à celui des jeunes en grande difficulté des quartiers "à problèmes", ceux qui échappent aux dispositifs d'insertion tant professionnelle (Missions Locales ou P.A.I.O.) que sociale (O.P.E. notamment) et que

certains élus n'hésitent pas à rendre responsables du climat d'insécurité qui règnent dans ces "ensembles" en raison de leur comportement délictueux et de leur ascendant négatif sur d'autres jeunes plus fragiles et moins âgés.

Les causes de leur échec scolaire sont assurément multiples mais, "faute d'être soutenus dans et hors de leur famille, constate Jean-Pierre ROSENCZVEIG, il y a de quoi s'inquiéter quand autant d'élèves sont officiellement déscolarisés dès l'âge de 13 ans généralement."

Les problèmes personnels de très nombreux élèves (tout spécialement de ceux qui, entre 13 et 16 ans, ne peuvent accéder aux dispositifs d'insertion professionnelle mais qui ne sont plus intégrés au système scolaire), les bouleversements que connaît la cellule familiale, les graves retombées de la crise économique au niveau de l'emploi de même que les difficultés spécifiques des enfants d'origine étrangère ne sont pas toutefois seuls en cause.

Malgré de louables efforts ponctuels pour s'adapter aux exigences de l'époque et à l'évolution des mentalités, l'inadéquation générale des structures scolaires, plus que les méthodes pédagogiques des personnels de l'Education Nationale, porte une lourde part de responsabilité dans les difficultés que rencontrent de nombreux élèves. Comme chacun peut s'en rendre compte, l'école trie et sélectionne de préférence ceux qui trouvent dans leur milieu social, une aide et un appui. Face à cette réalité, les jeunes "en difficulté" apprennent très rapidement que pour eux, la probabilité "d'y arriver" est faible, ce qui encourage les comportements d'échec et de rejet de l'école, consolidés au demeurant souvent par le souhait de ne pas être rejetés du groupe d'élèves mal notés de leur quartier.

De plus, les divers programmes d'ouverture aux réalités de vie des élèves et la disponibilité de la majeure partie du personnel enseignant se heurtent trop souvent aux difficultés inhérentes à des classes surchargées, à l'obligation de respecter un programme ne correspondant ni aux valeurs, ni au langage, ni aux attentes, ni aux besoins d'une partie de leur classe. Ainsi, dans un rapport de mars 1994, l'inspection générale de l'Education Nationale dresse un bilan fort critique du dispositif des Sections d'Education Spécialisée (S.E.S.). Il apparaît comme "une structure inadaptée dans certaines de ses formes, pour apporter une réponse efficace aux problèmes que pose la prise en charge des élèves en grand retard scolaire à l'entrée en sixième". Comment s'étonner dès lors que "le courant ne passe pas entre le maître et de nombreux élèves" ? Que les résultats soient médiocres ? Que l'autorité de beaucoup d'enseignants soit contestée ?

L'enseignement humaniste dont l'objectif était "de former l'esprit" a peu à peu cédé la place à une spécialisation précoce des formations qui ne peut que nuire à la compréhension des événements et à la communication, le spécialiste étant, par définition, un homme sachant un maximum de choses sur un sujet restreint.

La systématisation de la prolongation de la scolarité suivant des normes traditionnelles jusqu'à 16 ans s'est par ailleurs révélée être un élément important du processus de "désinsertion sociale" dans lequel s'inscrit le plus grand nombre de pré-adolescents, soit "mal dans leur peau", soit peu sensibles aux modes d'enseignement scolaire. Leur orientation vers les classes des anciennes "sections spéciales" (S.E.S.), à présent dénommées "d'accueil" ou "d'insertion" des collèges demeure un révélateur supplémentaire d'échec leur rendant insupportables les contraintes de l'institution scolaire, laquelle oriente systématiquement vers le secteur professionnel, les "éléments" les moins doués alors que les suppressions d'emploi non qualifiés diminuent d'autant leurs chances d'intégration professionnelle : ce que les élèves, ne répétant que trop souvent l'histoire de leurs parents, savent pertinemment.

Quand de plus, de trop nombreux parents n'assument plus leurs responsabilités et s'en remettent partiellement à l'Education Nationale, il est inévitable qu'à l'adolescence, le collège soit le lieu où se manifestent les inégalités entre les élèves et où s'expriment les ruptures sociales avec toutes les conséquences qui en résultent pour un certain nombre (voire même des classes entières) au plan de l'acquisition des connaissances.

En ce qui concerne l'évaluation de la politique des Zones d'Education Prioritaires (Z.E.P.) si elle a permis de mettre en relief certains effets bénéfiques, tant sur le plan des résultats des élèves que sur celui de la perception de l'image des ZEP chez les parents, les enseignants et les élus locaux, il conviendrait cependant d'apporter des aménagements au dispositif.

"Dans le cadre strict des moyens budgétaires dont disposent les Recteurs, la carte des ZEP devra prendre en compte, dans toute la mesure du possible, la mise en œuvre des contrats de ville afin de permettre une efficacité maximale des actions entreprises". (Circulaire n° 94-082 du 26 janvier 1994).

LES DIFFERENCES CULTURELLES D'ORIGINE ETHNIQUE

3,6 millions d'étrangers vivent en France

Il s'agit d'un phénomène sociologique extrêmement difficile à appréhender et qui demande, en conséquence, d'être abordé avec beaucoup de prudence, d'autant que les connaissances de la majeure partie des travailleurs sociaux en ce qui concerne tant les caractéristiques culturelles de chacune des communautés que les spécificités respectives des fort nombreuses associations qui militent en leur faveur, sont nettement insuffisantes. Ne pas l'inclure dans ce recensement des facteurs d'évolution du contexte socioculturel et d'exclusion sociale constituerait cependant une grave erreur.

En effet, d'un côté, nombreux sont les Français d'origine qui aujourd'hui rendent les étrangers responsables de tous les maux que nous connaissons : chômage, insécurité, délinquance... et qui ne sont prêts à aucun effort, ni pour tenter de comprendre les causes de leurs difficultés d'intégration, ni pour reconnaître les valeurs de leur culture d'origine ; de l'autre, un nombre grandissant de jeunes nés en France de parents immigrés supporte de plus en plus difficilement le sentiment de rejet dont ils s'estiment victimes et que certains faits semblent malheureusement confirmer.

Cette méconnaissance réciproque paraît lourde de conséquences car elle risque à tout moment de dégénérer sous forme de manifestations de type raciste.

Contrairement à ce que beaucoup se plaisent à affirmer, le nombre des étrangers en France est resté stable entre les deux recensements de 1982 et 1990. Il aurait même légèrement diminué passant de 3.680.000 à 3.580.000. Leur présence mal acceptée, de même que la nationalité française obtenue légalement par un grand nombre de leurs enfants, mais cependant contestée par certains, n'ont pas manqué d'accentuer des problèmes d'insertion. Dans son rapport sur la question, l'anthropologue Jacques BAROU mentionne parmi ces derniers : "les situations irrégulières, les dysfonctionnements familiaux, la précarité des conditions de logement et les difficultés scolaires". A quoi Djamel, 28 ans, habitant le quartier de la Briqueterie d'Amiens répond, comme pourraient le faire nombre de jeunes de la seconde génération des quartiers où sont implantées des équipes de prévention spécialisée du CMSEA : "Intégration. J'en ai marre d'entendre parler d'intégration. Je suis arrivé ici à l'âge de 3 ans. J'y ai fait mes études, de la maternelle à la fac. C'est ici que j'habite, ici que je travaille. Mes parents et mes amis sont ici. Expliquez-moi comment je peux être plus intégré ? Ce n'est pas d'intégration qu'il faut parler. C'est d'acceptation. Quand nous serons comme les autres ; quand on cessera de nous reprocher notre nom, notre peau, notre visage, de nous parquer dans des quartiers pourris loin de tout ; quand les gens seront un peu moins racistes à notre égard, alors les choses iront mieux".

En effet, dans bien des cas, les difficultés d'insertion de ces jeunes trouvent pour une part non négligeable leur origine, dans les tensions ou contradictions entre d'une part, les valeurs portées par la famille, son mode de fonctionnement, les références parentales et d'autre part, les normes sociales véhiculées par les institutions, le vécu du jeune avec ses semblables, les valeurs dominantes de notre société liées aux notions d'individualité, d'autonomie, de liberté de choix et de responsabilité individuelle.

A cet égard, vraisemblablement davantage que les autres immigrés, les jeunes Français d'origine maghrébine souffrent de ne pas être considérés au même titre que les autres Français de leur âge et certains d'entre eux ne manquent pas d'exprimer de façon outrancière leur rancœur et leur amertume, face aux injustices dont ils sont ou se sentent victimes.

Dans une récente réflexion à propos de la communication interculturelle, les équipes de prévention spécialisée du CMSEA estiment que, "face à la gravité des problèmes sociaux actuels, tout particulièrement dans les milieux où elles sont implantées, l'approche culturelle des difficultés d'insertion peut paraître secondaire alors qu'elle est primordiale. Elle donne en effet à chaque individu des repères lui permettant de mieux se situer dans son parcours d'insertion quand bien même n'apporte-t-elle que peu de réponses concrètes aux problèmes liés à des conflits de codes culturels auxquels les éducateurs des équipes sont confrontés dans leur pratique quotidienne." Ainsi que le note Margarit COHEN ENRIQUE, "la culture ne s'exprime pas en effet uniquement dans les différences de croyances, de valeurs, de normes et de modes de vie mais aussi au niveau de l'individu, dans ses façons de penser, de sentir, d'établir la communication. Elle fonde -et c'est son aspect positif- l'identité socioculturelle de la personne".

- - -

Parmi les causes du développement inquiétant du nombre des situations d'exclusion sociale, d'autres facteurs ont également été brièvement mentionnés. Citons notamment :

- l'évolution, amplifiée par les médias, des modes de consommation lesquels apportent de moins en moins des réponses aux besoins primaires des familles : nourriture, chauffage, habillement.
- l'accroissement considérable du nombre de personnes sans repères ni point de chute pour lesquelles la rue et le temps mort deviennent le lieu, le moment et l'occasion de partager désillusions, rancœurs et recherche d'évasion.

- - -

Cet ensemble d'observations tirées de la pratique quotidienne des personnels des établissements et des services du CMSEA confirme en tous points l'analyse de Jean-Baptiste DE FOUCAULT déjà citée : "L'exclusion n'est pas une identité mais le résultat d'un processus" et les réponses qu'il leur est demandé d'apporter aux problèmes exprimés et vécus de manière de plus en plus diffuse par un nombre sans cesse grandissant de personnes leur posent bien des questions embarrassantes.

- Comment faire pour que les temps de concertation qu'il leur est demandé d'avoir avec leurs collègues des nouveaux dispositifs ne viennent pas en déduction des heures d'écoute et de vie avec les personnes qu'ils ont mission d'accompagner, ni de celles indispensables à la préparation et à l'évaluation de leurs activités, dans la mesure où la stagnation des budgets ne permet d'envisager aucune création de poste ?
- Comment répondre aux aspirations des personnes par des activités attrayantes, utiles sinon indispensables quand leurs incidences financières ne permettent que difficilement leur création, leur extension, voire leur simple maintien ?
- Comment, dans le cadre de budgets strictement contingentés, développer des initiatives intégrant simultanément :
 - L'accompagnement individualisé des personnes ou des familles
 - la concertation avec l'ensemble des différents partenaires sociaux concernés par un ou plusieurs facteurs d'exclusion, étroitement imbriqués par ailleurs
 - la notion "d'authenticité" que doit revêtir tout acte éducatif

- les conséquences de la professionnalisation de la majeure partie des intervenants socio-éducatifs
- la portée et les valeurs professionnelles de référence de leurs multiples et complexes interventions ?

- - -

CONCLUSIONS

Il ne fait aucun doute que :

- l'obligation de tenir compte d'autres logiques que strictement éducatives,
- la nécessité de devoir démontrer, sinon justifier, selon d'autres critères, les options éducatives préconisées,
- les contraintes liées à la stagnation des ressources budgétaires,
- la multiplicité des dispositifs et mesures nécessitant encore davantage de concertation,
- la conjonction de plusieurs risques d'exclusion sociale,

modifient le contexte de travail des établissements et des services du CMSEA et alourdissent la tâche de leurs personnels. Il est en conséquence indispensable que le projet associatif du CMSEA intègre leurs retombées sur l'action éducative.

- - -

DEUXIEME PARTIE

LES PERSONNES EN DIFFICULTE

Dans le contexte de crise économique et de profondes mutations que traverse notre société (Cf 1ère partie), la définition des rôles et fonctions de tous les agents de l'action éducative et sociale revêt une importance considérable, en particulier celle des personnels des établissements et des services du CMSEA.

Il leur est demandé en effet, non seulement d'aider et d'accompagner les personnes handicapées ou en désarroi -ce qui constitue leur raison d'être- mais en plus de pallier à l'accroissement préoccupant des conséquences sociales et culturelles générées par la crise économique.

Ainsi, leur faut-il être en mesure de répondre à la fois aux attentes et aux besoins des personnes directement concernées et aux exigences des diverses administrations.

Sous peine d'être rapidement dépassés dans leurs interventions, soit dans les milieux défavorisés et les familles, soit auprès des enfants, des jeunes ou des adultes qui leur sont confiés par mandat judiciaire ou administratif, il leur faut intégrer nécessairement les expressions actuelles du mal-être d'un grand nombre.

L'objet de la seconde partie du document de référence est donc essentiel pour redéfinir le projet associatif du CMSEA car, déterminer les options prioritaires de l'association susceptibles de répondre aux besoins des personnes en difficulté aujourd'hui, impose la prise en compte des expressions actuelles de leur mal-être, lesquelles masquent, le plus souvent, leurs potentialités et leurs aspirations.

CHAPITRE I

QUELQUES CONSTATS

EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE ET D'INSERTION

Les jeunes sont généralement les meilleurs révélateurs des aspirations de leurs concitoyens. Dans bien des cas, en effet, ils confirment spontanément les conclusions de maints rapports sur les évolutions prévisibles de la société et leurs manifestations sont à l'origine de remises en cause, d'adaptations ou de prises de décisions qui n'ont que trop tardées à être prises; par crainte de bousculer l'ordre établi ou les habitudes.

Ainsi, par exemple, les explosions de violence des jeunes des quartiers périphériques de Lyon, dans les années 80 (contre lesquelles les équipes de prévention spécialisée avaient mis en garde les Autorités), ont été les révélateurs de la crise des banlieues et de la gravité des phénomènes d'exclusion dont leurs habitants sont victimes.

Actuellement, les jeunes paraissent être victimes du mal de l'emploi mais peut-être s'agit-il là d'un diagnostic rapide et trompeur car, en l'absence de repères, comment pourraient-ils structurer leur personnalité ?

Les difficultés de trouver du travail sont de fait à présent si grandes que de plus en plus de chômeurs "ne croient plus à ce qu'on leur raconte" et que la crise de confiance des plus jeunes d'entre eux remet en cause le fonctionnement, voire la raison d'être, de maintes structures socio-éducatives chargées de faciliter leur réintégration socio-professionnelle.

En effet, l'absence de plus en plus insupportable de réponses concrètes aux demandes de travail de plus de 700.000 jeunes moins de 25 ans et la perte de sens de tous les dispositifs de formation en vue de leur insertion professionnelle (celle-ci relevant pour beaucoup de l'utopie) font que le fossé entre ceux qui occupent un emploi et ceux qui en sont exclus se creuse de plus en plus profondément. Il est même à craindre que toute remise en cause des acquis des uns au profit des autres, dans un souci de solidarité, soit impossible, tant leur cohabitation devient conflictuelle.

D'après certaines études statistiques, 100.000 à 200.000 jeunes sans travail seraient en grande difficulté et près de 10.000 d'entre eux constitueraient le "noyau dur" des cas "très lourds" à propos desquels Simone VEIL se déclarait "très préoccupée d'éviter les dérives de sélection des dispositifs mis en place", insistant sur la responsabilité des travailleurs sociaux pour que "personne ne soit oublié s'agissant des cas les plus graves".

Par leur repli sur eux-mêmes et sur leurs territoires, ces jeunes expriment leur ennui et leur peur de l'avenir. En structurant leurs modes de déviance et en s'installant durablement dans la marginalité davantage qu'en manifestant violemment leur rancœur (sauf en cas de provocation), ils témoignent de la gravité des fractures sociales entre les frustrations des uns et la méfiance des autres. Ils illustrent malheureusement le **regrettable appauvrissement culturel des publics qu'accompagnent les personnels des établissements et des services du CMSEA.**

- L'ABSENCE DE REPERES

Parfois en lien avec le fait que leurs parents rencontrent eux-mêmes des difficultés à se situer mais également en raison de différences culturelles ou ethniques (et par rapport à celles-ci, de l'inadéquation du système scolaire), un nombre sans cesse grandissant d'enfants et de jeunes expriment, dans leur comportements, de plus en plus couramment, très jeunes, un manque préoccupant de repères qui ne peut qu'interpeller les travailleurs sociaux car, comme le soulignent les rapports d'activités de maintes équipes de prévention spécialisée : "Ce n'est que dans la rue que le jeune se socialise." Cette carence souligne en effet, moins la perte de valeurs de référence que leur désarroi face au choix qui s'offre à eux entre plusieurs options possibles. Ainsi que le précise un éducateur, "cette situation brouille leur conscience et crée en eux un vide intérieur. Ils n'arrivent plus à s'accrocher à des valeurs stables ou à des adultes référents".

Les expressions en sont multiples, allant de l'absentéisme scolaire pour "incompatibilité d'humeur" avec l'enseignant(e) dès 10/12 ans jusqu'au refus ou rejet de toute autorité (parents-enseignants-employeurs), nous l'avons déjà signalé en première partie.

Cette volonté de "faire ce que j'ai envie" traduit, semble-t-il, à la fois, le rejet du modèle que la société leur propose et l'incapacité du plus grand nombre à se soumettre à une autorité, de nombreux parents et les adultes en général ne leur prescrivant rien ou peu de choses au demeurant.

Par ailleurs, l'effacement des enjeux idéologiques et la recherche du "consensus à tout prix" n'arrangent rien. L'espérance a disparu du paysage et du langage de bien des jeunes, sans travail et sans avenir. Néanmoins, si certains ne manifestent plus le besoin de s'engager, beaucoup sont loin d'être insensibles à l'idéal de dévouement et sont prêts à témoigner leur solidarité envers plus faibles qu'eux, dans le cadre d'actions humanitaires notamment.

- LE MANQUE DE COMMUNICATION

Les enfants et les jeunes sont les premières victimes de l'invasion de l'image dans la vie familiale. Comment pourraient-ils s'exprimer puisqu'on ne se parle plus en famille ? Pourquoi s'exprimeraient-ils puisqu'on ne les écoute plus ?

Sans mésestimer les problèmes liés aux expressions actuelles de la crise de l'adolescence (de tout temps, ils ont été autant de parasites aux relations intrafamiliales), l'absence de la responsabilisation par la parole constitue, sans doute, une des carences les plus graves de la vie familiale actuelle. Le repli sur eux-mêmes d'un nombre grandissant d'enfants et de jeunes est une de leurs caractéristiques comportementales majeures, avec tout ce que cela entraîne comme conséquences au plan relationnel.

- LA TRANSGRESSION DE LA LOI

Les occasions au travers desquelles les enfants et les jeunes expriment leur indifférence, voire leur mépris des règles de vie en société, sont de plus en plus nombreuses. Si elles sont partiellement la conséquence des bouleversements que connaît la famille, elles ne manquent pas d'être aggravées par le "laxisme" de notre société, résultat de l'évolution fondée sur le passage du principe d'autorité au principe d'efficacité qui régit l'organisation sociale actuelle.

Elles témoignent d'une remise en cause grave de la notion de respect de l'autre, tant au plan de sa personne que de ses biens.

Au demeurant, du fait essentiellement de la télévision d'après certains auteurs, la banalisation de la petite délinquance, de la criminalité et des trafics en tous genres (de stupéfiants notamment) ainsi que la précocité des informations sexuelles sont des réalités que tout travailleur social doit intégrer dans la prise en charge des enfants et des adolescents qui lui sont confiés ou avec lesquels il lui est demandé d'entrer en rapport.

• LA COMPLEXITE GRANDISSANTE DES TROUBLES

En lien avec l'accroissement du nombre des facteurs d'exclusion sociale des familles - conditions d'habitat, perte d'identité, précarité, manque de communication, imprégnance de l'image...- un nombre sans cesse grandissant d'enfants et de jeunes présente des troubles d'une complexité telle que leur placement en famille d'accueil devient fort aléatoire et que même certains établissements, pourtant spécialisés, hésitent à les accueillir. Sans relever de la compétence des organismes habilités "Justice" ni de ceux agréés "Sécurité Sociale", leur suivi psychologique, quand ce n'est pas psychiatrique, paraît néanmoins une nécessité aux yeux de nombreux observateurs.

Livrés à eux-mêmes dès leur plus jeune âge, ils ont énormément de mal à trouver leur place et à se situer par rapport aux autres, en famille déjà, mais surtout bien sûr, à l'école, dans leur environnement, dans les diverses instances de formation professionnelle, dans la vie en général.

Empêtrés de plus en plus jeunes dans des processus d'exclusion de plus en plus complexes, victimes de troubles de plus en plus lourds, ne paraissent-ils pas les "boucs émissaires" tout désignés d'une société qui n'aura plus besoin d'eux et qui ne parvient pas à résoudre les problèmes qu'ils lui posent ?

Dans le même ordre d'idée, les personnels du CMSEA tiennent à signaler l'accroissement très net des cas de refus total de toute collaboration de la part d'enfants et d'adolescents placés en institution ou suivis en "milieu ouvert" ce qui pose la question des limites de l'intervention éducative.

EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

Les personnels des équipes de prévention spécialisée du CMSEA estiment que leur "public" a connu, ces dernières années, de sensibles modifications. Il est à présent de plus en plus constitué de jeunes majeurs - 18/25 ans - vivant des situations de précarité souvent dramatiques, en raison de leur très faible niveau scolaire, de leurs difficultés à trouver et tenir un emploi, de leur entrée tardive et problématique dans la vie professionnelle avec comme conséquence, de sérieuses difficultés d'accéder à une autonomie matérielle.

"Pas encore tout à fait adultes mais déjà plus qu'adolescents", leur état entraîne souvent des conflits particuliers, notamment familiaux, qui remettent en cause les représentations des rôles sociaux traditionnels. Ils obligent les éducateurs des équipes à se préoccuper davantage qu'auparavant de l'insertion professionnelle de ces personnes en raison, tant du manque de stabilité de leur vie affective (bien qu'ayant parfois des enfants) que de l'image négative qu'ils donnent aux plus jeunes sur lesquels leur influence est particulièrement considérable.

De plus, l'émiettement du travail social résultant de la démultiplication peu coordonnée des services et des dispositifs ainsi que la spécialisation des réponses apportées par chacun d'entre eux imposent à tous de s'ouvrir aux autres pour avoir une juste et commune appréhension des difficultés des personnes ainsi que pour déterminer et harmoniser les réponses susceptibles d'y répondre. Il importe en conséquence aux équipes de prévention spécialisée de reconsidérer leurs pratiques habituelles et de développer encore davantage leurs relations avec les personnels des nouveaux dispositifs.

EN MATIERE DE DEFICIENCE INTELLECTUELLE

- En I.M.PRO

Pour de nombreux élèves, les possibilités d'acquérir les éléments de base d'une formation professionnelle et donc par voie de conséquence, d'occuper un emploi, sont très réduites en raison de l'accueil de jeunes handicapés, soit d'un niveau intellectuel de plus en plus faible, soit très gravement perturbés : autistes, psychotiques, trisomiques... Une récente étude réalisée par le CREAI Rhône-Alpes ne constate-t-elle pas que moins de 1 % des 9.000 travailleurs handicapés de la région intègre effectivement un emploi en milieu ordinaire ?

Davantage d'enfants sont orientés tardivement vers un I.M.P. -sauf cas limites-, alors qu'ils relèvent d'une prise en charge spécialisée. Leur maintien dans les structures de l'Education Nationale, par décision de la Commission Départementale de l'Education Spéciale (C.D.E.S.), impose de repenser entièrement les modalités de celle-ci au moment de leur admission, afin de remédier aux graves lacunes accumulées au cours de leurs parcours chaotique jusqu'à 10/12 ans, quand ce n'est pas plus tardivement.

Certaines difficultés liées au contexte législatif ont pour origine la multiplicité des Autorités de tutelle : d'où la crainte -justifiée- d'un accroissement encore plus sévère des contrôles budgétaires ainsi que des appréciations des incidences des orientations pédagogiques sur la base de critères différents de ceux des équipes éducatives.

En raison, soit du manque de places en C.A.T., soit de la complexité des troubles des élèves, il est à craindre que les retours en famille, au terme de séjours prolongés jusqu'à 24 ans, soient de plus en plus fréquents. La sortie de l'établissement plongera alors nombre de parents dans un profond désarroi à l'idée de devoir s'occuper de leur enfant adulte, sans avoir encore nécessairement la capacité de le faire. De surcroît, l'idée qu'il puisse retourner à la maison, sans rien faire, n'apparaît pas souhaitable pour lui-même, en raison des risques de perdre tous ses acquis et d'anéantir ainsi très rapidement tout le travail accompli en institution.

Il est à noter que les difficultés évoquées ci-dessus surgissent parfois en cas d'embauche en C.A.T., généralement après quelques années, en raison des tensions suscitées par la dépendance excessive du jeune adulte à son milieu familial, en l'occurrence parce qu'il est incapable d'organiser lui-même ses temps libres. Il y aurait donc lieu de s'interroger sur ce qui pourrait être entrepris durant le placement pour que les familles ne se sentent pas ainsi délaissées en cas de retour de leur "enfant -adulte."

Enfin, les notables modifications du modèle familial de référence de nombreux élèves sont autant de facteurs qui illustrent la complexité grandissante de la prise en charge d'adolescents et de jeunes adultes déficients intellectuels.

- En C.A.T.

Les indicateurs de leur environnement sont actuellement les suivants :

- 600 à 700 personnes orientées en C.A.T. par la COTOREP de la Moselle sont en attente de place alors que le dispositif départemental en compte 1800 actuellement, toutes occupées avec un flux annuel de 3 à 4%.
- Le rythme de croissance annuelle des créations de place en C.A.T. demeure limité à 20/30 places pour le département.

- A l'image de celle d'autres départements, la COTOREP de la Moselle est partiellement engorgée du fait de sa saisie, soit par des personnes en rupture sociale et professionnelle qui, pour diverses raisons, basculent de l'exclusion dans le handicap, soit de personnes handicapées ayant réussi néanmoins à s'insérer professionnellement et socialement (parfois pendant de longues années) mais qui, du fait de leur plus grande fragilité, sont bien souvent les premières victimes des compressions de personnel décidées par les entreprises pour des raisons économiques.
- Une révision des modalités d'attribution de l'Allocation d'Adulte Handicapé (A.A.H.) est constatée avec, en corollaire, des parallèles constants avec le R.M.I., autre minimum social, mais de moindre coût (rapport de la Cour des Comptes - novembre 93).

Ainsi, à l'obligation de remplir les établissements (au moment de leur création), à celle de produire, se sont successivement mises en place d'autres logiques parfois contradictoires, notamment :

- l'intérêt de travailler de plus en plus avec les entreprises (sinon de travailler comme elles) en raison des incidences de la crise économique sur le marché du travail lesquelles réduisent d'autant les perspectives pour des personnes handicapées, d'occuper un poste de travail en entreprise alors qu'elles en auraient les capacités. La création d'ateliers protégés répondraient-elles à leurs aspirations et à leurs compétences ?
- la nécessité de maintenir à leur poste de travail des personnes de moins en moins "productives" et de développer le travail à temps partiel (avec les très sérieux problèmes d'aménagement et d'équipement de locaux ainsi que d'encadrement qui en résultent), en raison de la gravité de leur handicap, de l'accroissement précoce de leur fatigabilité ou de leur démobilisation alors que la "production" tend à devenir une obligation pour les CAT. La création d'ateliers occupationnels permettrait-elle de concilier ces deux impératifs ?

- Dans les Structures d'Hébergement

Les incidences de la crise économique sur les choix budgétaires et la multiplicité des Autorités de tutelle demandent de rebâtir rapidement de nouveaux projets intégrant différents paramètres, notamment :

- l'équipement des structures d'hébergement ainsi que l'indispensable souplesse de leur fonctionnement, tout spécialement en matière de "permanence éducative" afin d'être constamment en mesure de répondre à l'obligation de prendre en charge les résidents, soit victimes d'accident de travail ou de maladie, soit ayant fait l'objet de sanctions, celles-ci faisant partie, il importe de le souligner, de la panoplie des mesures disciplinaires applicables en CAT,
- le vieillissement des pensionnaires auquel il convient dès à présent de réfléchir,
- les critères d'admission afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'hébergement de personnes lourdement handicapées en provenance des IMPRO et des centres hospitaliers spécialisés. En effet, polyhandicaps, troubles associés plus complexes, déficience intellectuelle par ailleurs plus profonde exigent, dans bien des cas, le réexamen des modalités de leur accompagnement éducatif de même que la renégociation des modalités de la collaboration entre établissements et centres spécialisés,

L'installation en appartement, après un passage plus ou moins long en structure collective, pose par ailleurs, pour certains, le problème de la solitude, souvent renforcée par l'anonymat des grands ensembles dans lesquels ils sont logés.

Ce sentiment de solitude constitue un des facteurs à l'origine de troubles du comportement tels que : repli sur soi ou, au contraire, "ouverture" excessive aux copains (l'appartement est envahi), laisser-aller, abus d'alcool, consommation de drogue..., comportements qui perturbent leur équilibre souvent précaire et se répercutent de manière négative sur leur insertion sociale et leur stabilité professionnelle.

EN MATIERE DE TOXICOMANIES ET DEPENDANCES

Les considérations qui suivent ne sont en aucun cas à considérer comme des caractéristiques ou le profil du toxicomane d'aujourd'hui. Elles résument les principaux constats médico-socio-éducatifs que les professionnels sont à même d'établir. Citons notamment :

- le nombre sans cesse grandissant d'adolescents qui choisissent ce mode d'expression pour extérioriser leur profond mal-être et leur appréhension de l'avenir,
- le désarroi des parents quand ils découvrent que leur enfant se drogue : en témoignent leurs appels angoissés,
- l'extension du phénomène dans tous les milieux sociaux,
- l'illusion d'être moins coupé du monde, que peuvent donner certains toxicomanes, parce qu'ils poursuivent leurs études, vivent en famille quand ils n'ont pas eux-mêmes des enfants, alors qu'en réalité, il n'en est rien,
- les modifications comportementales et la souffrance que la consommation de produits toxiques entraîne,
- la "lourde problématique" personnelle de la plupart des jeunes consommateurs de 18/25 ans,
- l'impérieuse nécessité de prendre en compte les trajectoires individuelles de chacun : il en résulte une personnalisation indispensable de l'accompagnement et des soins.

A mentionner enfin, parmi les facteurs socio-culturels favorisant la "rencontre" des jeunes avec la drogue : l'incertitude de trouver un emploi, la déliquescence des liens familiaux, le sentiment de rejet, voire d'exclusion de beaucoup, la passivité de la société, en un mot : toutes les considérations individuelles pour lesquelles un jeune sera tenté et en viendra à exprimer son malaise par la drogue de préférence à d'autres modes de déviance mais également tous les facteurs d'ordre sociologique qui ont facilité son expansion au cours des dernières années.

Sans être à proprement parler le stigmate d'une dualité sociale qui a toujours existé, la généralisation de l'usage de drogues auprès des jeunes en difficulté s'inscrit dans leur problématique du moment : l'impossibilité d'un grand nombre d'occuper un emploi et, par contre-coup, de s'insérer socialement. Les problèmes que l'usage des drogues soulève sont ainsi à situer face à leur difficile intégration professionnelle d'une part et face aux difficultés personnelles que de plus en plus de jeunes rencontrent d'autre part.

Par ailleurs, la drogue est aujourd'hui placée au carrefour de deux attitudes faites à la fois de répression policière et pénale et de tolérance sanitaire et sociale. Pour certains, la question de la division des produits toxiques en "durs et doux" devient, au moyen d'une banalisation de la consommation de certains stupéfiants jugés moins dangereux que d'autres, une méthode de classement des consommateurs. Est également posée de nos jours, la question de la légalisation des substances toxiques afin d'en contrôler à la fois l'usage et trafic.

Enfin, à l'exemple d'autres pays, la France commence timidement à mettre en place, pour les usagers dépendants, un programme de substitution à l'héroïne au moyen de la méthadone s'inscrivant dans des perspectives de contrôle des personnes et de prévention du sida. Certains responsables politiques et des intervenants en toxicomanie souhaitent une accélération de ce programme, estimant qu'il sera possible d'intervenir plus efficacement auprès des usagers consommateurs de drogues et désignés comme une population particulièrement touchée par le virus VIH.

Ces considérations et ces constats posent socialement et historiquement la question de la dépendance, non seulement à l'égard de produits interdits par le législateur mais également envers des produits "légaux" entraînant des situations de dépendance.

La pression des médias et les caricatures offertes au public en matière de drogue renvoient à l'image d'un conflit entre le bien et le mal. Elles masquent en réalité un refus de prendre en considération la globalité du phénomène de la toxicomanie. La légalisation de l'usage des drogues -sous toutes les formes- est en fait un renoncement ou un constat d'impuissance à pouvoir agir sur un tel phénomène. Légaliser ou banaliser l'usage des drogues consiste finalement à renvoyer sur le seul individu, la responsabilité d'une consommation devenue licite.

Elle aboutit à la formule magique de désengagement social : "c'est ton/son problème ! "

Cette formule caractérise une époque et une manière de penser le "social" en terme de comportements, de populations et d'activités déviantes, marginales ou externes à la société considérée comme un tout cohérent. C'est ainsi qu'il est possible d'analyser la notion "d'exclusion" venant conforter l'idée que les exclus forment une fraction extérieure à la société qu'il convient de prendre en charge ou de traiter pour qu'ils rejoignent le corps social, cohérent et organisé avec ses valeurs et ses systèmes permettant à chacun de trouver sa place et de jouer son rôle.

La drogue vient en permanence heurter ce modèle. En étant davantage une forme d'existence, elle exprime un mal être social au centre d'une "triangulaire" comprenant :

- des personnes avec leurs questions d'existence, leurs fractures et des intervenants dans un face à face laissant nécessairement des traces et renvoyant de nouvelles questions aux professionnels et aux institutions ;
- des produits variés de plus en plus facilement accessibles et qui représentent un véritable marché et une organisation souterraine mais d'une grande efficacité dans la mesure où elle transforme les attitudes de ses agents envers le travail, la formation et les relations sociales ;
- un contexte socio-économique et politique dont les mutations s'exercent brutalement à l'égard des personnes les plus fragiles, dans des sociétés où les "valeurs" se transforment. Ce sont en effet les jeunes, le plus souvent sans emploi, les salariés les moins qualifiés, les travailleurs immigrés et leurs familles reléguées dans des banlieues qui se trouvent en première ligne pour devenir des "victimes" lorsqu'ils ne sont pas désignés comme "responsables" des dérèglements sociaux dont la drogue ne constitue qu'une des formes d'expression.

A ce sujet, des comparaisons avec la répression et le rejet, la tolérance et l'intégration de l'alcool ont été faites à plusieurs reprises par les professionnels.

Autre aspect du contexte socioculturel : le rôle de plus en plus déterminant des médias. Lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, ont-ils encore la possibilité d'appréhender les problèmes d'une autre façon que celles qui leur sont habilement "distillées" ? Prennent-ils conscience du problème "drogue" en fonction de ce qu'on leur dit ou en fonction des réalités ?

La tendance actuelle, ouvertement mais habilement présentée par les émissions radiotélévisées et les articles de presse, consiste à réduire le phénomène "drogue" sous l'angle strictement médical alors qu'il révèle une crise de société et

qu'en conséquence son approche et sa prise en compte doivent être beaucoup plus globales. Le diagnostic du phénomène drogue est souvent sociologique mais la réponse proposée est essentiellement médicale.

Cette démarche réductrice de l'action éducative s'inscrit apparemment dans un courant de pensée visant à limiter les réponses socio-éducatives à leur dimension humanitaire et faisant appel même, dans certains cas, au sentimentalisme. "Il faut quand même faire quelque chose pour ces pauvres gens !"

C'est par l'explication et les débats provenant des pratiques qu'il sera possible de sortir l'action éducative du dilemme dans lequel on veut l'enfermer face à la drogue. En effet, elle ne se positionne pas, soit du côté de l'humanitaire, soit du côté du sécuritaire comme il semblerait que les dirigeants politiques et les porte-paroles de la société souhaiteraient que les finalités de l'éducation face à la drogue soient fixées.

L'action éducative n'intervient pas à la place de l'usager ou du "client". Elle accompagne une démarche, définit un cadre, apporte, dans les limites du droit des autres, le soutien et les aides nécessaires à la réalisation d'une démarche et d'un projet.

La question de la toxicomanie, en matière d'éducation, dépasse ainsi très largement la question de l'usage d'un produit et de ses conséquences en matière de santé physique et mentale de même que des dangers que cet usage représente pour la personne et son environnement. Face à la toxicomanie, l'éducateur pose la question de la perte de sens, de l'identité et de l'appartenance sociale de celui ou de celle qui, par "mal être", exprime par une souffrance invisible ou criante, son isolement ou son angoisse, ses peurs ou ses désirs.

L'éducation trouve ici une de ses valeurs fondatrices en terme de construction/ reconstruction sociale en permettant à l'individu de s'inscrire dans la société dont il est à la fois le sujet et l'objet.

Cette position éducative s'inscrit dans la tradition des mouvements et des institutions qui ont fait de l'éducation permanente, un des enjeux de l'histoire sociale comprenant : la mise en place d'un système de protection sociale, l'amélioration et la gestion du cadre de vie et de l'habitat, la démocratisation du système éducatif, le syndicalisme, le droit au travail et la conquête de l'usage des loisirs, des sports et de la culture.

Par l'intermédiaire de l'éducateur, le rapport construit entre santé, éducation et toxicomanie devient un "rapport social" à partir duquel il est possible à celui ou à celle qui perd une part importante de son interdépendance dans/par la consommation de produits toxiques, de retisser, de reconstruire ou de recréer des liens avec son environnement.

D'où l'intérêt des mesures et actions entreprises en aval d'une cure ou d'une thérapie visant à "désintoxiquer" l'individu.

D'où l'importance des actions préventives et des informations bien faites "en amont" permettant d'interroger non seulement les consommateurs des produits et leurs usages mais aussi, par connaissance et expérience, les conditions sociales au sens le plus large de l'expression qui conduisent à la production, la commercialisation et la consommation des produits privant les personnes de leur libre arbitre.

D'où l'inquiétude, enfin, des agents des structures de postcure et d'insertion lorsqu'ils constatent les difficultés actuelles pour accéder à l'emploi, aux qualifications et aux réseaux socio-culturels favorisant une réinsertion progressive des personnes au terme de leur séjour.

. - - -

CHAPITRE II

LES EXPRESSIONS ACTUELLES DU MAL-ETRE DES PERSONNES EN DIFFICULTE

"Plus libres qu'auparavant mais davantage précarisés, déjà conscients du poids des inégalités sociales, les pré-adolescents des quartiers défavorisés tiennent des propos qui oscillent le plus souvent entre réalisme et cynisme, pessimisme et révolte". Tel est le constat qui ressort d'une étude exploratoire réalisée par Banlieuscopie en avril 1994. Confirmant en tous points les analyses qui précèdent, elle les décrit également comme "assez peu respectueux envers une société dont les règles et les fonctionnements leur paraissent arbitraires et inégalitaires", comme "possédant un potentiel de ressentiments et de révolte qui promet des lendemains difficiles".

De fait, la problématique insertion professionnelle d'une part importante de la jeunesse est à présent une caractéristique sociologique de la société française. Elle paraît, aux yeux de nombreux observateurs, un révélateur d'une crise profonde de celle-ci car toutes les analyses montrent que les efforts déployés par la collectivité nationale n'ont pas permis d'éviter la constitution de "noyaux durs" de jeunes hostiles à toute forme d'insertion qui s'enfoncent dans une marginalisation économique et sociale de plus en plus profonde et qui, "par leur comportements délictueux, amplifient le climat d'insécurité dans de nombreux grands ensembles et exercent un leadership négatif auprès d'autres jeunes plus fragiles et moins âgés." (Note technique du Conseil Technique des Equipes de Prévention Spécialisée (C.T.P.S.).

Dans un récent rapport, les personnels des équipes de prévention spécialisée du CMSEA constatent que "les mesures en place visant à faciliter l'insertion socio-professionnelle de nombreux jeunes en grande difficulté démontrent rapidement leurs limites et interrogent les travailleurs sociaux qui ne peuvent que prendre acte des passages rapides et fréquents dans les dispositifs d'insertion et qui en ressortent encore et toujours avec les mêmes problèmes."

"Insécurisés par rapport à leur propre identité et à leur place tant dans leur milieu familial que dans la société environnante, ils ont souvent beaucoup de peine à se projeter dans l'avenir. Lorsqu'ils font la démarche d'aller trouver un organisme d'accueil ou de formation, la demande qu'ils formulent n'est pas, la plupart du temps, reliée à leurs difficultés, désirs ou capacités mais à ce qu'ils imaginent être audible ou pouvant être pris en compte par l'agent d'insertion. D'où l'impression qu'ils ont souvent, après coup, d'avoir été mal orientés ou engagés dans une impasse... quand leur demande ne consiste pas uniquement à essayer de trouver les moyens de faire face à la précarité extrême de leur situation matérielle : pas de logement, pas d'argent, aucune possibilité d'échapper aux rigueurs de la Justice..."

Dans ce même rapport, les personnels notent, "parmi les facteurs qui contribuent à refouler vers le chômage et l'errance, une part de plus en plus importante des arrivants sur le marché du travail parmi les moins bien armés : l'allongement de la période de transition entre la formation et la vie active, l'accroissement de la sélectivité des perspectives d'embauche et la transformation des conditions d'insertion sociale". Dans une lettre adressée à Monsieur le Premier Ministre,

Bernard SCHWARTZ n'écrivait-il déjà pas, en avril 1981 : "l'entrée des jeunes dans la vie active, après la fin de la scolarité, est devenue, pour beaucoup, une véritable course d'obstacles et une période d'incertitude et de déstabilisation" ?

Les personnes en difficulté, les jeunes en particulier, traduisent toujours concrètement, de différentes manières, leur sentiment diffus d'amertume et d'inquiétude face à l'avenir. Aux expressions "traditionnelles" du malaise caractéristique de leur âge, adaptées cependant aux circonstances présentes, sont venus s'adjoindre ces dernières années, de nouveaux modes de contestation ou de rejet du modèle de société que les adultes leur proposent.

Toutes ces expressions de leur mal-être sont d'autant plus graves qu'elles se cumulent et interagissent négativement, œuvrant comme de véritables forces d'exclusion dont il est souvent difficile de démêler les causes et les effets.

LA DROGUE

Mode d'expression certes récent mais de plus en plus courant du mal-être, la drogue touche à présent tous les milieux. Ni sa consommation, ni son trafic à la fois organisé et banalisé ne choquent plus les jeunes alors qu'ils irritent encore nombre de parents. Un père de famille ne confiait-il pas récemment que "ses enfants croisent sans arrêt des dealers arrogants qui finissent par les intriguer. Ces jeunes ne travaillent pas mais roulent dans des voitures coûteuses. Leur exemple n'est certes pas un encouragement à l'honnêteté ni à l'effort scolaire. Même s'ils ne sont pas agressifs, ils dérangent par leur nombre, leur omniprésence et leur comportement. Il faut que la population se mobilise pour les évincer". (R.L. 8 décembre 1994).

De fait, la drogue semble intégrée, suivant des modalités spécifiques, dans tous les milieux, dans tous les quartiers et rares sont les jeunes qui ne savent pas comment s'en procurer.

Néanmoins, autant il importe aux travailleurs sociaux de prendre en compte ce phénomène, autant il leur paraît devoir en parler avec prudence dans la mesure où aucune généralisation n'est possible, ni sous l'angle d'une progressivité des produits consommés (tabac, alcool, drogues douces, drogues dures), ni sous celui de la systématisation du processus : **tous les jeunes ne sont pas toxicomanes.**

Pour un certain nombre d'entre eux toutefois, il est de plus en plus évident que le trafic de drogue constitue un moyen facile de "se faire du fric", nettement plus valorisant et lucratif au demeurant que le vol ou le recel. Mais là encore, il paraît extrêmement dangereux d'en faire un mode habituel d'expression de leur sentiment d'exclusion ou de contestation car, si un petit nombre se laisse effectivement tenter, nombreux sont ceux qui hésitent à se lancer dans ce trafic, (fort rentable mais à haut risque) et nombreux sont encore les quartiers "approvisionnés" le soir, par voiture particulière en provenance d'autres secteurs apparemment plus contaminés par le fléau.

Sans un réexamen de la législation actuelle, il ne fait cependant aucun doute que cet aspect de la "nouvelle économie de marchés parallèles" prendra de l'extension dans les années à venir, en raison de la gravité persistante de la crise économique, mais surtout du fait de la banalisation de la consommation de drogue en tant qu'expression du mal être des personnes.

LA VIOLENCE

Au menu de tous les journaux télévisés, elle est la compagne de nos soirées car l'information propose davantage d'images de guerres et de drames qu'elle ne relate d'occasions de mettre en valeur telle ou telle valeur éducative. Sans compter les

émissions, séries télévisées et films, même ceux dont les très jeunes raffolent, dans lesquels les cadavres s'amoncellent et qui tendraient à démontrer que la violence constitue un bon moyen, sinon le meilleur, pour résoudre un problème.

Dans un tel contexte, comment s'étonner des explosions de violence urbaine (une cinquantaine en trois ans), dont les jeunes sont, le plus souvent, les auteurs (ou les victimes) et qui se reproduisent périodiquement dans certaines "banlieues" ou villes nouvelles ? Elles constituent les expressions les plus déterminantes de l'évolution récente des modes d'agressivité des personnes en difficulté et ont contribué, semble-t-il, à renforcer le sentiment d'insécurité devenu désormais une des préoccupations majeures d'un grand nombre de nos concitoyens et, par voie de conséquence, des Pouvoirs Publics.

De fait, pour un grand nombre de jeunes de ces satellites déshumanisés d'agglomérats urbains, saccages de magasins, incendies de gymnases, barricades de voitures renversées, provocations de vigiles, affrontements avec la police font partie des "nouvelles règles du jeu" en cas d'incidents ressentis immédiatement comme autant de provocations. "Il ne fait aucun doute, précise une note technique du CTPS, que l'ensemble de ces manifestations ne peut éclore que sur la trame d'un climat social particulièrement dégradé : à l'absence de possibilités d'inscription sociale des jeunes leur permettant de s'engager dans des projets, s'ajoutent le sentiment de "relégation", la déconsidération des populations de ces ensembles et la disparition des liens de reconnaissance et de solidarité".

En rapport avec les conditions actuelles d'habitat des populations exclues, ces explosions collectives de violence traduisent en fait des souffrances personnelles très profondes que l'aspect spectaculaire de ces débordements ne doit pas faire oublier. "Les seuls adultes qui parlent aux jeunes sont trop souvent quelques professionnels du social ou...les flics" constatent les éducateurs qui observent par ailleurs qu'un nombre sans cesse grandissant de 12-16 ans sont constamment sur la défensive, incapables de répondre à une remarque sans hausser le ton. Leur violence est imprévisible, sans objet clairement justifié, nourrie de rancœurs diffuses. Elle paraît exprimer l'angoisse de beaucoup, de ceux qui vivent l'exclusion (échec scolaire, absence de perspectives d'emploi, ségrégation au niveau de l'habitat...) comme de ceux qui craignent d'y sombrer.

Par ailleurs, d'autres nouveaux modes de violence tout aussi inquiétants se développent actuellement, à savoir : les violences intrafamiliales (parents-enfants) et surtout les agressions contre les personnes, tout spécialement envers les acteurs institutionnels : enseignants, travailleurs sociaux... Beaucoup plus que celles à l'égard des biens (vols, dégradations diverses...) dont le nombre ne semble pas croître de manière significative, elles sont révélatrices d'une nouvelle conception des rapports sociaux basés sur des considérations individualistes. Insolence envers les adultes, irrespect à l'égard des parents, inefficacité des arguments d'autorité, agressivité verbale dégénérant rapidement en agressions physiques, bagarres, voire même agressions sexuelles, scènes pornographiques, viols, meurtres... paraissent être le plus souvent les symptômes d'un besoin criant d'estime de personnalités peu structurées au plan social.

Une fois de plus, il importe d'insister sur le rôle des médias dans cette banalisation de la violence interpersonnelle. Il ne fait aucun doute que les émissions radiotélévisées, la musique moderne, les reportages et les photos des magazines accentuent leur besoin de voir reconnues leur originalité ou leurs différences. Nombre de psychologues estiment que l'écran du téléviseur est un miroir ; pourquoi les personnes en difficulté ne souhaiteraient-elles pas imiter ceux qui leur sont proposés comme modèles ou qui leur apparaissent comme tels ?

Jointes à ces incitations de l'image et du son, la démission de nombreux parents, la perte des référents traditionnels, les dissensions interculturelles, l'autarcie de nombreux ensembles urbains, le non-emploi et la désorganisation de la vie sociale qui en résulte (inactivité, isolement, levers tardifs, vie nocturne...), l'absence de modèles d'identification accessibles et visibles, les ressources essentiellement constituées de revenus de transfert (secours divers, RMI...) sont autant de facteurs qui accroissent l'intolérance grandissante de personnes et de familles des milieux marginalisés. Ils favorisent le recours à la violence comme moyen d'existence et de reconnaissance de plus en plus de jeunes qui s'enfoncent dans la marginalité et ne sollicitent qu'occasionnellement les instances administratives ou sociales ayant pour mission de leur venir en aide.

Ainsi, en peu d'années, cette tendance de nombreux jeunes -même très jeunes- à exprimer de manière particulièrement insolente et brutale autant leur refus de la société que les adultes leur préparent que leur besoin d'être

reconnus et de communiquer, paraît être devenue un fait social majeur. Elle va bien au-delà, semble-t-il, du désir d'être remarqués, soit par des prises de risque inconsidérées, soit par des actes exprimant une volonté de choquer ou de dépasser les normes, désir par lequel, de tout temps, les jeunes ont cherché à manifester leur singularité ; ce qui est à présent le cas d'un grand nombre de moins de 18 ans (voire de 16 ans) qui conduisent une voiture (parfois volée), c'est-à-dire sans permis, ni assurance malgré les risques d'accident ou d'arrestation.

Elle exprime apparemment une volonté de se poser systématiquement en **victimes** revendiquant des droits mais dont on ne peut rien exiger, **victimes** estimant insupportable le moindre blâme mais parfaitement indifférentes face à l'agression ou au vol commis par l'un de leurs copains.

L'ERRANCE

Nombre de jeunes en difficulté aujourd'hui ne se font plus aucune illusion à propos de leurs chances/possibilités/capacités d'insertion professionnelle. Ils n'espèrent plus rien : ils attendent...

Face à cette réalité, les uns se confinent dans des cités n'ayant pour vivre que les maigres allocations de la solidarité nationale alors que d'autres s'enfoncent dans des modes de déviance adaptés aux besoins des "consommateurs" d'aujourd'hui.

Ce qui caractérise cependant leur comportement par rapport aux jeunes en difficulté "d'autrefois" réside dans le fait que non seulement leur nombre sans cesse grandissant révèle la profonde injustice de notre société, mais que certains en ont pris conscience et l'expriment par leur désespérance et leur désillusion. Beaucoup se sentent totalement désarmés et leur absence de perspective d'avenir ne tardera pas à se manifester par des carences affectives lesquelles sont, pour de nombreux auteurs, à l'origine de l'augmentation préoccupante du nombre des "nouveaux pauvres", de ceux qui errent, tendent la main au coin des rues ou vivent d'expédients et d'aventures, ayant rompu tout lien avec leur famille et leur passé.

Cette "errance" dans laquelle sombrent de plus en plus de jeunes est définie, dans un rapport de l'Union des Clubs d'Equipes de Prévention Spécialisée (C.E.P.S.) de Paris (avril 1994) comme : "un mode de vie où règne le vide : vide des journées à combler sans même l'attente des lendemains... vide des relations où l'autre ne peut être que complice ou ennemi occasionnel... vide du corps qui reste sourd au plaisir comme à la souffrance... vide de projets et même de rêves". Philippe GUTTON, dans "Errances" n° 23, ne précisait-il pas que "Si errer pour se subjectiver est bien intéressant, errer par défaut induit toutes sortes de conduites à risques" ?

Parmi les facteurs dont le cumul prédispose déjà certains adolescents mais plus encore nombre de jeunes adultes à s'enfoncer dans le gouffre de l'errance, il convient de noter tout particulièrement :

- l'instabilité du milieu familial, sinon les drames, les traumatismes ou les conflits qu'ils ont vécu en son sein : sévices caractérisés, maltraitance, manque d'affection, permissivité excessive, absence d'un parent, déchéance parentale à l'origine de placements successifs en institutions...
- les décalages trop importants entre le mode de vie familiale, l'école et le proche environnement
- l'absence de toute préparation ou d'aide à une prise en charge personnelle engendrant insécurité et instabilité émotionnelle à l'origine de fugues plus ou moins longues et fréquentes
- sans compter l'absence de toute perspective d'intégration scolaire et plus tard professionnelle

Les personnels des établissements et des services du CMSEA observent toutefois que ces phénomènes d'errance sont à dissocier très nettement, tant de l'absentéisme scolaire que de la fugue en réaction plus ou moins spontanée à un conflit et concernent généralement des jeunes en difficulté des milieux fortement urbanisés dans lesquels ils ont appris, très jeunes, à se fondre.

LA DELINQUANCE

Le vol en est toujours l'expression la plus courante. Certaines évolutions sont cependant particulièrement significatives de l'évolution des mentalités : ainsi, le fait "d'être du quartier" n'est plus une assurance de ne pas se faire voler le capot ou l'autoradio de son véhicule. Dans les cités, les éducateurs constatent même le développement de modes de délinquance particulièrement structurés, certaines bandes n'hésitant pas à programmer les moments et lieux des cambriolages : pendant les enterrements, au domicile des proches parents du défunt, par exemple.

Par ailleurs, autre fait significatif : des parents sont de plus en plus souvent complices des vols, des chapardages, des larcins ou des recels de leurs enfants : leur bénéfice entre dans "l'économie familiale"...

L'ESSOR DES "MARCHES PARALLELES"

Le trafic de drogue auquel il a été fait allusion précédemment dans ce chapitre ne constitue qu'un des éléments de ces forts complexes dispositifs "d'économie parallèle" qui se sont développés ces dernières années, dans la plupart des milieux défavorisés et qui s'organisent autour du deal, du vol, du racket et du recel.

Pour un grand nombre de personnes en difficulté, les 18/25 ans tout spécialement - car c'est à leur âge qu'il devient nécessaire de disposer de moyens financiers pour acquérir son autonomie-, l'espoir de pouvoir disposer de ressources "légales" disparaît. Alors commence la recherche de filières et de réseaux de trafics en tout genre. Vente, revente, troc, échange, recel composent à présent les multiples facettes et complexes ramifications de ce véritable marché parallèle de subsistance qui ne manque pas d'inquiéter maints travailleurs sociaux du fait de sa rapide expansion et de son caractère clandestin déjà, mais plus encore en raison de ses conséquences sur le comportement de personnes qui connaissent sur le bout des doigts les règles du système "D".

Si, pour le plus grand nombre, ces pratiques "hors normes" sont une quasi nécessité, il ne fait aucun doute que pour d'autres, elles constituent une source de revenus illicites fort rémunérateurs.

Les personnels des services et des établissements du CMSEA observent que ces pratiques illégales (qui ont toujours existé mais à une échelle nettement moindre) présentent actuellement un réel danger car, dès leur plus jeune âge, les enfants ont connaissance de ces trafics "louches" quand ils ne sont pas directement impliqués dans ces transactions d'argent, d'objets et de produits divers. Adolescents, ils demeurent fascinés par les comportements ostentatoires que les "caïds" de cette curieuse mais prospère économie exercent dans leur environnement.

Partager les risques -mais aussi les bénéfices- crée enfin des liens placés d'emblée sous le signe du secret et de la méfiance qui engendrent à leur tour, des relations troubles, empreintes de rigueur et de brutalité, quand bien même ces trafics créent-ils des liens de solidarité face aux "ennemis" clairement identifiés : flics, médias, curieux divers...

L'ALCOOLISME

Il demeure une composante importante de nombreuses familles "à problèmes" : les dernières statistiques n'estiment-elles pas à 5 millions, le nombre des personnes éprouvant des difficultés dues à une consommation excessive d'alcool ? A 1,5 million, celui des personnes dépendantes ? (Références A.S.H.)

L'alcoolisme demeure un véritable fléau. Il touche toutes les catégories sociales et provoque de véritables comportements toxicomaniaques à l'origine de troubles extrêmement graves (violences, comportements suicidaires...) en raison de leurs conséquences destructrices sur l'individu et son entourage.

LES TENTATIVES DE SUICIDE

400.000 16/25 ans font, chaque année, une tentative de suicide.

Il s'agit là d'une expression nouvelle du malaise actuel de la jeunesse. Phénomène relativement récent, son évolution est cependant extrêmement rapide, puisqu'en augmentation de plus de 50 % depuis 1976.

Le suicide, par absorption de médicaments associée à l'alcool est en effet la seconde cause de mortalité des moins de vingt-cinq ans après les accidents de la route et encore, parmi ces derniers, combien ne peuvent-ils pas être assimilés à des comportements suicidaires en raison des prises de risques inconsidérées de jeunes conducteurs ? Liés à leur besoin de plus en plus précoce d'indépendance, à leurs réactions face aux incertitudes de leur avenir comme aux pressions de leur entourage, à leurs difficultés personnelles ou d'insertion sociale, Anne TURSZ, pédiatre, les décrit comme "des formes d'autodestruction, voire d'autopunition qui surviennent au carrefour d'états dépressifs."

Cet accroissement significatif du nombre de jeunes qui "choisissent" de se suicider est sans nul doute à mettre en rapport avec la complexité des problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui car on ne décide jamais de se suicider de façon subite, sauf par jeu. Il semble donc être, dans bien des cas, l'aboutissement -la seule issue ?- d'une tension insoutenable.

Toutefois, si certaines études effectuées auprès de jeunes toxicomanes ayant tenté de se suicider ont montré une corrélation entre l'acte suicidaire (et sa récurrence) et la consommation de drogue, ce ne fut que très rarement au moyen de produits toxiques qu'ils tentèrent de mettre fin à leur existence. Il convient donc d'être extrêmement prudent dans les cas de décès par overdose et de les assimiler davantage à un accident qu'à un suicide.

LA PROSTITUTION ET LES ABUS SEXUELS

Ils paraissent toujours être des sujets tabous pour les travailleurs sociaux dans la mesure où ils n'ont été que rarement mentionnés en tant qu'expressions du malaise de la jeunesse d'aujourd'hui. Or, de nombreux constats permettent d'établir un accroissement considérable du nombre des agressions à caractère sexuel ainsi que des cas de prostitution, de mineurs notamment, dont les jeunes sont parfois les auteurs mais plus souvent les victimes.

Corollaire d'un manque de ressources... expression d'un besoin affectif... manifestation d'une dépendance... témoignage d'une souffrance intime difficile à appréhender..., il semblerait que la libéralisation des mœurs induise à présent des modes (sinon une mode) beaucoup plus subtils et plus graves de déviances.

Pour clore ce chapitre concernant les expressions actuelles du malaise qu'éprouve un nombre sans cesse croissant de personnes en difficulté, les jeunes en particulier, il importe de mentionner leurs besoins considérables d'argent. Nous vivons dans une société de consommation. Il est donc inévitable que les jeunes -en général- soient à la fois les plus sollicités et les plus demandeurs de nouveautés. Pourquoi les marginalisés ne souhaiteraient-ils pas ressembler aux autres jeunes ? Pourquoi

dissimuleraient-ils leur frustration de ne pouvoir consommer comme eux ? La preuve en est que leurs achats sont essentiellement de l'ordre du "paraître" (habillement, chaussures, articles de sports...) ou de l'amusement (discothèques, salles de jeux...)

- - -

CHAPITRE III

LES ASPIRATIONS DES PERSONNES

De tout temps, sous toutes les latitudes et dans toutes les civilisations, les jeunes ont été particulièrement sensibles aux idéaux de liberté, de justice et de partage.

De nos jours, peut-être davantage encore qu'autrefois, la prise de conscience très précoce des facteurs d'oppression, de discrimination et d'exclusion constitue une de leurs caractéristiques majeures. Ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'ils lisent, ce qu'ils constatent, dans leur famille, dans leur proche environnement, par le biais des médias lesquels retransmettent quasi instantanément à présent les informations avant d'en proposer, le cas échéant, une analyse, les mobilise apparemment beaucoup plus que leurs aînés.

La grande majorité des adolescents et des jeunes adultes que les personnels du CMSEA accompagnent ou prennent en charge, rejette cette forme de fatalisme qui faisait accepter auparavant les différences dues à la fortune ou à la fonction, au rang ou à l'âge, à la religion, au sexe ou à la race.

Le respect des traditions et le poids des habitudes ont fait place à un certain fatalisme et au désenchantement.

En effet, sans pour autant tomber systématiquement dans la "déprime" ou la révolte, bien des 16/25 ans savent parfaitement de nos jours, "qu'ils n'ont que peu de chances de s'en sortir, à moins d'un coup de pot", "que le monde est pourri et qu'il faut donc trouver les moyens de s'en sortir en faisant avec", "qu'on a des choses à dire mais qu'on ne rencontre jamais personne, sinon des murs".

Ils savent, comme l'écrit Monique MARTINEAU dans le numéro de la revue "Panoramiques" déjà cité "qu'en apparence, notre société fait les yeux doux à ses jeunes. Elle voue un culte à leur image, idolâtre la jeunesse des corps, tente de dissimuler toute trace de l'usure du temps et relègue loin du devant de la scène, la vieillesse et la mort. Les adultes s'essouffent à copier le look adolescent et s'imposent un véritable esclavage pour arrêter la marche du temps. La réalité cependant, pour les 16/25 ans, est plus revêche et leur horizon chargé".

Beaucoup de jeunes ont effectivement conscience **très jeunes** de ce qui les attend. Un grand nombre savent que l'avenir, c'est le chômage, la relégation dans les "cités-bordels" ou encore, le "système-démerde"... ce qui n'a rien à voir, convenons-en, avec ce que leur laissent entrevoir les gouvernants, la presse ou la télévision. Aucune utopie, aucun rêve n'éclaire leur avenir, sans compter qu'avec le sida, l'acte d'amour peut entraîner la mort. En quelques mots, un lycéen résumait parfaitement la situation dans laquelle se trouve la plupart des copains de son âge : "J'ai peur de mon futur" disait-il sur France-Inter...

A ce propos, l'importance de leur rejet de l'institution scolaire, l'intensité de leur engouement pour tout ce qui choque et dérange (musique, tag, habillement...), la virulence de leurs manifestations spontanées et encore ponctuelles de violence paraissent d'excellents révélateurs de leur prise de conscience des réalités, de la profondeur de leur malaise, de leur rejet de l'avenir qu'adultes, nous leur réservons, en nous gardant bien de leur dire.

Cette perception précoce et semble-t-il assez exacte des réalités est vraisemblablement à l'origine des aspirations majeures des jeunes parmi lesquelles les personnels des établissements et des services du CMSEA qui les accompagnent tiennent tout particulièrement à mentionner :

L'EXIGENCE DE FRANCHISE

Les jeunes n'ont certes jamais admis le mensonge mais ils acceptaient, dans certaines circonstances, qu'on leur cache toute ou partie de la vérité ; cela faisait partie, dirions-nous, des règles du jeu.

Cette époque est révolue car ils admettent de moins en moins qu'on leur mente, "qu'on leur raconte des histoires", et tout spécialement de la part de ceux qui sont investis d'une fonction éducative. Ils n'admettent plus qu'on leur donne de fausses espérances, qu'on leur fasse miroiter des solutions qui n'en sont pas. C'est d'ailleurs là qu'il convient vraisemblablement de rechercher la cause première de l'échec de tous les dispositifs de formation mis en place ces dix dernières années pour endiguer ou masquer la montée inexorable du chômage des 16/25 ans.

L'ENVIE DE SAVOIR

De tout temps, la curiosité a été un trait dominant de la jeunesse. Sans doute en raison du prodigieux essor des techniques de communication qui raccourcit les distances et réduit les délais, les jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup plus intéressés que leurs aînés par tout ce qui bouge : évolutions culturelles, progrès scientifiques, améliorations techniques, respect de l'environnement, informations diverses... Sans se confondre toujours avec l'envie d'apprendre, ils s'intéressent à tout ce qui leur donnera "une longueur d'avance" dans le ou les domaine(s) qui les intéresse(ent).

Ce désir de connaître est, à n'en pas douter, à la fois amplifié et facilité par l'exceptionnel développement des moyens d'informations : presse, radio, télévision, vidéo... Le son et l'image ont en effet totalement bouleversé les possibilités de communiquer... de découvrir... de comprendre... et il semblerait qu'éducateurs et enseignants aient du mal à répondre à cet intérêt majeur des jeunes, mais également des enfants, pour tout ce qui leur permettra de voir et d'entendre, d'appréhender et de connaître.

L'engouement manifesté par nombre de lycéens pour les professions de "contact" (éducation, tourisme, monde des arts, animation...) est à ce sujet particulièrement significatif de cette curiosité des jeunes, laquelle témoigne d'un énorme désir d'épanouissement et de réussite professionnelle.

LE BESOIN DE CONSIDERATION

Les jeunes n'acceptent plus qu'on leur impose un règlement "parce que c'est comme ça et pas autrement", sans aucune explication des motifs, sans aucune possibilité éventuelle d'aménagements ponctuels.

Tout en souhaitant la définition de normes, ils demandent à l'adulte d'être un adulte, c'est-à-dire, une personne capable d'expliquer le pourquoi des choses et de "comprendre les difficultés que leur application de but en blanc peut soulever". Parce qu'ils sont plus éveillés que leurs aînés, ils exigent qu'on témoigne à leur égard un certain respect, qu'on les écoute s'ils ont quelque chose à dire, qu'on réponde à leurs interrogations, qu'on tienne compte, le cas échéant, de leurs remarques et de leurs suggestions.

LE DESIR DE LIBERTE

Très jeunes, les enfants expriment le désir de "faire ce qu'ils ont envie", ne supportent plus d'être traités "comme des gamins" mais, curieusement, craignent davantage encore de se retrouver seuls face à eux-mêmes.

Les profondes mutations que notre société a connu ces dernières années ont accentué cette aspiration ambiguë. Toutes les conditions semblent en effet actuellement remplies pour que les enfants soient, très jeunes, livrés à eux-mêmes : anonymat lié à l'urbanisation, nouvelles conditions d'habitat, facilités des déplacements, ruptures familiales, évolutions de l'institution scolaire (ramassage, repas de midi à la cantine, éclatement des périodes de vacances...). Si on ajoute à ces causes, les nouveaux modes d'occupation des temps de loisir, on comprendra aisément ce désir à la fois exprimé et redouté que les parents et les adultes en général ont du mal à accepter mais qu'il importe de prendre en considération sous peine de ne pouvoir que difficilement en canaliser les outrances.

Cette recherche d'indépendance n'est toutefois pas synonyme (ou très rarement) de repli sur soi car elle se concrétise généralement par une demande de pouvoir choisir ou intégrer son (ou ses) groupe(s) de référence. Très jeunes, les enfants ne sont plus uniquement "copains" avec les jeunes de leur classe, de leur proche environnement ou avec les proches parents de leur âge ; en fonction de leurs aspirations, ils demandent à s'intégrer dans tel ou tel groupe avec lequel ils se sentent des affinités : club sportif, école de musique, structure de loisir...

Corollaire important de cette aspiration : les jeunes, à présent, ne paraissent plus comprendre, ni surtout accepter les différences liées au sexe ou à la nationalité. Tout se passe comme si leurs "copains ou/et copines" partageant leurs projets, il n'existait entre eux aucune différence.

En ce qui concerne les adultes déficients intellectuels, les personnels qui les accompagnent en foyer ou appartement constatent les aspirations d'un grand nombre de résidents **au changement**. Beaucoup expriment, au cours de leur séjour, le souhait de ne pas habiter toute leur vie, au même endroit, auprès des mêmes personnes, de ne pas travailler toujours au même CAT, dans le même atelier, quitte à pouvoir revenir si ce désir de changement ne correspond pas à leur attente.

Cette aspiration au changement ne doit pas être sous-estimée et devrait faire l'objet d'un des articles d'une charte définissant les grands principes de l'accompagnement éducatif des adultes déficients intellectuels qu'il serait du plus grand intérêt de rédiger rapidement dans le cadre d'une harmonisation des projets pédagogiques des différents établissements et services du CMSEA concernés.

Par contre, de plus en plus d'adultes handicapés vieillissants s'inquiètent de leur avenir, au moment de la retraite. Ils souhaitent rester au foyer ou dans l'appartement dans lequel ils ont leurs habitudes, dans lequel ils ont passé la majeure partie de leur existence, dans lequel ils se sentent "chez eux" craignant de ne plus pouvoir s'intégrer dans de nouvelles structures.

- - -

Il ne fait aucun doute que d'autres aspirations mériteraient d'être développées :

- la recherche du plaisir,... le rêve d'argent,... la quête d'affection,...
- le respect de la parole donnée, des confidences faites sous le sceau du secret mais qui, dans nos professions, sont des secrets qu'il faut bien souvent partager...
- le désir de communiquer, le besoin de s'affirmer, le souci de beaucoup d'être utile en s'impliquant dans des actions à caractère humanitaire, dans les pays du tiers-monde certes, mais également dans leur environnement immédiat, en combattant le racisme, en militant dans les associations de défense de l'écologie...
- l'espoir de fonder une famille, d'avoir des enfants, un bel "appart" bien équipé, aspirations qui témoignent de leur redécouverte de l'importance des liens de solidarité familiale : dans trop de cas, les parents ne constituent-ils pas le dernier rempart avant la rue ?
- le désir d'être heureux, l'envie d'exister, "d'être eux-mêmes", d'avoir une identité, le souhait de rester ou de rentrer dans la norme, "d'être comme tout le monde", tout simplement.

- - -

LES CARACTERISTIQUES CULTURELLES DES JEUNES D'AUJOURD'HUI

Clore ce chapitre consacré aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui, sans évoquer quelques-unes de leurs caractéristiques culturelles majeures, ne donnerait qu'une image incomplète, voire déformée, de leurs réalités. C'est pourquoi les participants aux travaux préparatoires à la définition du projet associatif du CMSEA ont tenu à insister sur le véritable culte -le mot n'est pas trop fort- que les jeunes de tous les milieux qu'ils accompagnent quotidiennement, vouent à la musique mais également à l'image, à l'expression corporelle et aux "balades".

LA MUSIQUE conditionne leurs moindres faits et gestes. Elle constitue l'élément dominant de leur univers car aucun 16/25 ans ne paraît être en mesure de vivre plus d'une journée, sans écouter -parfois pendant plusieurs heures d'affilée- la musique diffusée au moyen des différents types d'équipements modernes : radio, chaîne stéréo, baladeur, lecteur de cassettes, autoradio...

"La musique pour moi, c'est une drogue", confiait récemment un jeune guitariste de 17 ans lors d'une enquête sur le bruit. "Dès que je rentre chez moi, j'écoute la radio, c'est un réflexe, une station FM, n'importe laquelle. Pour faire mes devoirs, me lever, m'habiller, tout le temps, quoi... La musique est un art violent ; c'est une expression intense de sentiments, que ce soit la haine, l'amour. Forcément, il faut jouer fort pour exprimer ces choses, ça fait partie du truc... On répète dans une cave et on a encore des petits amplis mais on les pousse à fond bien sûr... La musique est une forme de bruit mais de bruit positif, qui communique des choses. Je sais bien trop de décibels, etc.... et alors, si le plaisir passe par là..."

Jazz, rock, rap, chansons, variétés musicales et même à l'occasion musique classique sont bien sûr écoutés, seul ou avec plusieurs copains mais sont aussi l'occasion de "grandes messes" qui rassemblent des milliers d'auditeurs/spectateurs dans une débauche de lumières et de sons. Ainsi, la tendance actuelle à la confusion des genres, -d'aucuns n'hésitent pas à

parler "d'éclectisme musical"-, loin de renforcer les clivages entre les jeunes des divers milieux sociaux, est devenue un excellent moyen de les briser car la musique constitue sans aucun doute, de nos jours, le meilleur catalyseur d'une jeunesse avide de partager ensemble des émotions individuelles et un exceptionnel moyen de communication entre tous les jeunes de la planète.

L'IMAGE, C'est déjà bien sûr la télévision dont le poste trône dans le salon mais qui équipe de plus en plus chacune des pièces de l'appartement. L'image, c'est donc non seulement les émissions diffusées par les chaînes et le câble mais également les variétés, les documentaires, les films, les jeux et les distractions que permet le magnétoscope.

L'image, c'est aussi, et peut-être même encore davantage, les bandes dessinées que dévorent les enfants dès leur plus jeune âge. En quelques années, ne sont-elles pas devenues le premier support d'apprentissage de la lecture ?

L'image, c'est encore le film dans la mesure où les jeunes sont à présent quasiment le seul public des salles de cinéma, parce qu'elles permettent de se retrouver et de partager ensemble, même dans le silence et dans l'obscurité, des impressions communes.

L'EXPRESSION CORPORELLE fut toujours un excellent moyen pour les jeunes d'exprimer leurs aspirations mais le sport semble de moins en moins canaliser au premier chef leurs énergies pour davantage exprimer leur désenchantement. S'ils demeurent populaires, les sports d'équipe sont devenus insensiblement des spectacles que l'on regarde à la télé ou dont on attend les résultats pour savoir si on a gagné au loto sportif. Foot, rugby, hand... sont de plus en plus réservés aux bons joueurs, à ceux qui ont réussi, soit à former, soit à s'insérer dans une bande de copains.

Par contre, d'autres activités sportives se développent. Les unes exaltent le corps : footing, VTT... Les secondes facilitent l'expression d'une agressivité diffuse mais profonde: planche à roulettes, basket, sports individuels de combat..., le caractère provoquant, voire insécurisant de leurs pratiques étant renforcé par l'accoutrement qu'elles requièrent (baskets, casquettes, blousons, T-shirts multicolores avec dessins et inscriptions) et qui tend à devenir insensiblement la norme de l'habillement de la jeunesse d'aujourd'hui. Cette uniformisation rend de ce fait de plus en plus difficile l'identification à un groupe comme ce fut le cas pour la génération de leurs parents de même qu'elle favorise, en raison de son aspect négligé, voire nettement débraillé, l'accroissement du sentiment d'insécurité.

L'expression corporelle, c'est enfin la danse qui, au son d'une musique "violente et heurtée", sert d'exutoire et de lieu de rencontre à la jeunesse en quête de sensations fortes. Avec la "boum" du samedi soir, se termine la semaine...

LES "BALADES", LE BESOIN DE BOUGER, LES VOYAGES forment la jeunesse prétend le proverbe. Là encore, c'est sans doute encore plus vrai de nos jours qu'autrefois. Les facilités offertes par les moyens modernes de déplacements, les efforts consentis pour répondre à cet engouement des jeunes pour l'aventure, "pour partir", ont fait que les vacances et les voyages sont devenus un énorme et, sous certains aspects, sordide commerce mais qu'ils demeurent pour eux un excellent moyen de découvrir..., de comprendre..., de partager...

Il ressort d'une récente enquête réalisée par l'Union nationale des associations de tourisme auprès de 1.200 jeunes de 14 à 24 ans, qu'ils partent en moyenne deux fois et demie par an contre deux fois pour l'ensemble des Français et prennent au total près de 40 jours de vacances. Les jeunes de 22 à 24 ans étalent leurs séjours sur juin et septembre. Dans l'ensemble, l'étranger les attire deux fois plus que leurs aînés : 40% ont fait au moins un voyage hors des frontières dans l'année. Les parents financent en grande partie leurs vacances dont le budget dépasse rarement les 6.000 F. Quand ils participent au financement, les jeunes le font par le biais d'emplois saisonniers ou en travaillant à temps partiel. Les comités d'entreprise jouent également un rôle déterminant dans leur financement : un tiers, selon l'enquête.

Bien entendu, ces statistiques ne concernent que très peu les jeunes que les personnels du CMSEA accompagnent mais elles reflètent "l'air du temps" et représentent, d'une certaine manière, la norme que les médias leur présentent et à laquelle ils aspirent.

Leur besoin de sortir, d'aller voir ailleurs ce qui se passe, se concrétise dès l'adolescence par la demande faite aux proches de pouvoir disposer d'une mobylette, avant de souhaiter passer le permis et d'emprunter la voiture pour rejoindre (ou emmener) les copains, le besoin de découverte rejoignant alors le besoin de liberté.

Par leur engouement pour la musique et l'image, l'expression corporelle, les "balades" et les sorties, il ne fait aucun doute que les jeunes induisent un renouvellement complet de la gamme des activités de loisirs et des attitudes pédagogiques des personnels des établissements et des services du CMSEA, encore qu'il ne faille pas sous-estimer l'intérêt de beaucoup pour le dessin ou d'autres approches artistiques. Ces "nouvelles" aspirations leur ouvrent de nouvelles perspectives pour les rencontrer, les entendre, les comprendre et les aider à dépasser ce qui les empêche de se réaliser, en même temps que de répondre à leurs suggestions.

- - -

CONCLUSIONS

L'insertion des personnes handicapées, des familles ou des jeunes en désarroi que les personnels des établissements et des services du CMSEA accompagnent quotidiennement apparaît, nous le constatons, comme un chemin semé d'embûches.

Pour favoriser le développement physique, intellectuel et psycho-affectif le plus harmonieux possible de chacun, le projet associatif devra en conséquence :

- rechercher et décrire, au-delà des expressions de leur malaise et en fonction des principales caractéristiques de leur comportement que nous venons de résumer, les possibilités d'ancrer les actions pédagogiques susceptibles de répondre à leurs aspirations et à leurs besoins.
- développer les moyens par lesquels il sera possible de leur permettre d'envisager une possible insertion professionnelle, sociale et culturelle dans une société en profonde et rapide évolution.

Avec la prise en compte des éléments déterminants du contexte administratif, législatif et financier, de telles orientations constituent l'unique possibilité d'accompagner ces personnes, avec les autres partenaires socio-éducatifs, vers un dépassement de leurs ennuis présents lesquels illustrent "leur décrochage par rapport au travail et à la sociabilité". (Roger CASTEL)."

- - -

TROISIEME PARTIE

APTITUDES ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES

Aborder la question des savoir-être et des savoir-faire des personnels des établissements et des services du CMSEA pose d'emblée le problème de leurs identités. Or, leurs professions se définissent difficilement d'autant que les évolutions qu'elles ont connues sont profondes.

De l'éducateur d'internat, "s'occupant d'enfants et d'adolescents inadaptés en dehors des heures de classe et d'atelier", n'en sommes-nous pas arrivés à présent au travailleur social -agent de médiation-, agissant sur les facteurs d'exclusion pour intégrer les enfants et les jeunes, les adultes et les groupes, quelles que soient les manifestations de leur mal-être ?

Cette ouverture sur l'environnement des personnes n'a pas manqué d'accentuer le malaise des professions socio-éducatives tirillées depuis leur création respective, au sujet de l'importance qu'il convient d'accorder aux facteurs qui conditionnent leur exercice : l'engagement personnel et la compétence professionnelle. Et cela sans compter que pour justifier leurs fonctions et définir les spécificités de leur champ d'intervention, il leur faut intégrer les demandes et les attentes des différentes Autorités qui les mandatent et financent leurs activités.

Au cours de leurs échanges sur cet aspect du projet associatif du CMSEA, les participants aux travaux préparatoires à sa définition ont, dans un premier temps, envisagé certaines perspectives qui découlent de leurs pratiques, avant d'émettre plusieurs propositions susceptibles de répondre aux nombreuses questions que soulèvent leurs engagements professionnels.

CHAPITRE I

PERSPECTIVES

Les participants aux travaux préparatoires sont unanimes pour estimer que, dans les années à venir, le travail des personnels des établissements et des services du CMSEA consistera à promouvoir et développer, en lien avec d'autres partenaires sociaux, tout ce qui se révélera de nature à éviter ou à limiter l'aggravation des processus d'exclusion dans laquelle sombrent nombre de personnes ou de milieux en raison, soit de leur handicap, soit de difficultés d'origine psychosociologique.

ACTUALISER LA FINALITE DES INTERVENTIONS EDUCATIVES

L'action éducative spécialisée est aujourd'hui en pleine mutation. Confrontée aux grands bouleversements qui affectent la société tant sur le plan de la connaissance, des valeurs et des modèles culturels qu'au niveau de l'organisation socio-politique, il lui faut réviser la pertinence de ses repères traditionnels et redéfinir le cadre et la nature de son exercice.

Issue de la volonté caritative de militants bénévoles, elle trouva ses fondements dans les idéaux philosophiques, humanitaires, voire religieux, de ses promoteurs. Le charisme et les forces instigatrices de ces derniers suffisaient alors à maintenir la cohérence, la crédibilité et la légitimité des actions entreprises.

Plus tard, elle se professionnalisa sous l'égide de l'Etat qui officialisa les pratiques en y apportant sa reconnaissance administrative. Ce fut le début d'une institutionnalisation dont le développement a progressivement mis en place l'organisation du secteur éducatif avec la rigueur rationnelle prévalent dans la culture technologique et industrielle de notre époque. Avec le même souci d'efficacité, les professions se sont elles aussi formalisées sur les bases de la spécialisation et de la division rationnelle du travail, opérant ainsi un découpage dans le champ des théories et des pratiques. Ce faisant, la conception même des problèmes humains s'en trouva affectée car ce "découpage" déchire et morcelle le tissu complexe des réalités humaines et sociales, en multiples espaces de savoir et d'intervention. En effet, il pousse au cloisonnement des compétences et conduit à réduire la personne en difficulté à la seule dimension de sa déviance (toxicomane, déficient intellectuel, délinquant...) sans compter qu'il promeut les tendances à l'exclusion (services, dispositifs ou établissements spécialisés...).

Dans le même temps, chaque "spécialiste" (établissement, service ou professionnel) se retranche sur lui-même estimant pouvoir (devoir ?) garantir l'efficacité et la validité de son action, à partir de son habilitation ou de sa qualification. La relation d'aide devient un "concept valise". "Chacun s'invente l'aide qui s'inscrit dans son système de référence théorique, idéologique et dans son champ d'intervention" (Claudine PLANCHETTE-BRISONNET). Dès lors, l'intervention tend à se focaliser

sur un des niveaux de réalité : l'individu, la famille ou le groupe social accompagné, ponctualisant, suivant les cas, la cause ultime des problèmes sur l'un ou l'autre de ces niveaux.

Face à la complexité des problèmes humains et sociaux, la logique traditionnelle s'en réfère à une démarche parcellisante et simplifiante visant en fait à faciliter l'action.

Aujourd'hui, cette logique dévoile ses limites. Si chaque secteur d'activité, chaque espace de savoir, chaque champ de compétence peut trouver en lui-même sa cohérence et sa légitimité, leurs rapports occasionnent bien souvent, dans les faits, d'impensables contradictions. Comme le souligne KREMP : "Prises séparément, les données semblent parfaitement cohérentes et contrôlables. Par contre, dans l'application, leurs effets simultanés entretiennent des contradictions". En d'autres termes, le "désordre" s'infiltré dans nos modes de pensée et d'action ; les repères traditionnels ne suffisent plus à traiter ces nouvelles données.

Il convient à présent de s'accommoder d'un nouveau modèle qui :

- intègre l'idée de la contradiction et de la complexité,
- se réfère aux lois d'organisation du vivant,
- admette l'existence de niveaux de réalités multiples en interférence, en interdépendance les uns aux autres,
- privilégie la complémentarité des liens quand bien même leur nature serait d'apparence antagoniste,
- ouvre notre esprit sur toute la richesse des échanges et des interactions dont les potentialités organisatrices constituent le principe même de l'évolution et du changement nécessaires au maintien et à la croissance des entités vivantes.

Dans cette logique qui s'inspire d'une vision globale et multi-référenciée, l'individu ne peut plus être placé au centre des préoccupations et la relation éducative ne peut plus se limiter au cadre étroit de l'un ou de l'autre des modèles de conception ou d'application. Les cultures professionnelles, largement étayées sur les concepts de l'analyse, ont trop largement focalisé les interventions respectives sur la personne en difficulté et privilégié les facteurs psychologiques et individuels. Cette approche, encore prégnante dans les pratiques, tend à définir l'autonomie et l'adaptation en terme d'indépendance et d'équilibre personnel. Non seulement elle met implicitement le sujet en demeure de puiser sur ses propres ressources pour intégrer la réalité mais elle rive la vision de l'être humain à l'intimité de sa personnalité.

Or, considérer l'individu selon le modèle de l'organisation du vivant, c'est l'appréhender sous l'angle de son intégrité personnelle déjà, mais surtout, quelle que soit la nature de ses difficultés, sous l'angle de sa relation au monde avec lequel il est solidaire et en étroite interdépendance. Inséparablement lié aux réalités plus larges dont il participe (interpersonnelles, familiales, sociales, communautaires), il ne peut se soustraire aux échanges qui le lient au tissu innervant de ses relations vitales sans mettre en péril sa santé.

L'individu se construit au carrefour des influences multiples et réciproques de ses différents milieux de vie. C'est au prix de ces échanges qu'il lui est possible de restaurer son identité et son intégration sociale.

Cette vision intégrée de l'individu est cruciale car elle conduit à effectuer un recadrage de la relation d'éducation spécialisée, centrée jusqu'ici sur la personne, vers ce qui désormais peut faire lien et charnière entre le sujet et son environnement.

Ainsi, prendre en compte son autonomie consiste moins à développer son indépendance et ses forces ségrégatives qu'à activer ses réseaux d'échange et d'interaction. Prendre en compte son équilibre, c'est avant tout rechercher l'équilibre des configurations qui donnent forme à son existence, c'est-à-dire l'équilibre dynamique des relations entre sa personne, son entourage humain et son cadre de vie matériel, entre sa personne et les membres de sa famille, entre sa famille et son propre environnement social et économique; "C'est (en fait) introduire la notion de santé familiale et communautaire" (KREMP) et s'intéresser à la corrélation de ces différents niveaux de réalité.

Une logique de l'échange vient ainsi se substituer à une logique séparatrice ce qui n'est pas sans implications à la fois théoriques, éthiques et pragmatiques. C'est en effet, dans la définition du problème, se dégager des théories explicatives causales, toujours réductrices, dont la référence implicite à la "normalité" ou à un système exclusif de valeur (morales ou idéologiques) et induit le marquage de la "faute" ou des jugements disqualifiant.

L'explication consiste généralement à formuler l'enchaînement des causes ayant déterminé l'apparition des difficultés. Elle offre une vision séquentielle de la réalité et s'en réfère à un déterminisme analogue à celui qui prévaut dans les sciences médicales ou physiques. Elle tend à ponctuer l'origine des problèmes sur les méfaits d'une défaillance particulière, individuelle ou contextuelle. Elle aboutit, bien souvent à la désignation d'un coupable érigé en bouc émissaire : qu'il s'agisse de l'individu, de la famille, du groupe social ou de la société. Sans doute, selon leur nature, l'inventaire des causes peut-elle faciliter l'action mais, dans le domaine des phénomènes humains, le déterminisme est illusoire et la démarche qui s'en inspire, pour le moins insuffisante, sinon inefficace.

Un problème humain n'est pas une entité close, isolable mais un écheveau de difficultés combinées où s'enchevêtrent des causes multiples et variables. L'idée de la complexité et de l'interdépendance s'accommode mal avec la ponctuation arbitraire de l'explication causale qui fragmente la réalité et "isole l'événement de la séquence des événements qui le précède et qui lui font suite" (ANDOLFI).

En d'autres termes, le problème n'est pas un attribut singulier : il n'est pas la propriété de l'un ou de l'autre des acteurs concernés. C'est un processus où interfèrent de nombreuses logiques individuelles et de groupe.

Dans cet esprit, la résolution des problèmes ne consiste pas à centrer les actions sur la recherche des causes "accidentelles" pour en atténuer les effets, voire sur la recherche des responsabilités coupables et déshonorantes induisant la condamnation, la soumission ou la protection assistée des intéressés. Il s'agit davantage de :

- porter les actions sur les finalités d'échange et d'équilibre entre l'individu et son contexte de vie,
- travailler avec les composantes saines, présentes en chacun des acteurs,
- valoriser les ressources du milieu,
- activer les relations sociales et familiales,
- développer les réseaux de soutien et d'appartenance,
- renouer avec les compétences et les responsabilités de l'environnement,
- renoncer aux illusions trompeuses d'une aide experte et péremptoire qui, par définition, limite la résolution des problèmes à leur traitement séquentiel.

En effet, une difficulté traverse toujours son domaine d'apparition pour produire des effets dans des domaines connexes. Aussi, la relation d'aide implique-t-elle un véritable décloisonnement des compétences professionnelles et une transdisciplinarité active et solidaire qui permettent la mise en œuvre d'un accompagnement beaucoup plus intégré. La recomposition du paysage de l'éducation spécialisée passe par l'interconnexion des modalités d'aide et de leur champ d'application. C'est en fait développer l'entraide et la solidarité. Comme le dit André LEVY : "Tous les groupes humains sont fondés sur la coopération, c'est-à-dire la solidarité : elle est le produit de l'interdépendance. L'aide est toujours entraide et suppose la réciprocité".

Ce modèle interactif impose aux établissements et aux services du CMSEA une ouverture les uns sur les autres de même que sur tous leurs partenaires et sur les rouages de la société impliqués de fait dans les problèmes de la personne en difficulté.

DYNAMISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La relation d'accompagnement éducatif spécialisé tend ainsi, de nos jours, vers un maillage des ressources et des compétences de tout bord, qu'elles soient individuelles, familiales, sociales, professionnelles, associatives, institutionnelles, voire administratives, juridiques et même politiques... tout en sachant que de là naîtront de nouvelles contradictions, de nouvelles contraintes, de nouveaux obstacles.

Cette "complexification", intégrant les antagonismes au lieu de les évacuer, constitue néanmoins la pierre angulaire de la créativité, de l'innovation et du changement. Les turbulences aléatoires comme les interactions entre différents niveaux de réalité sont en effet de nature à engendrer des opportunités nouvelles desquelles surgiront des perspectives inédites de travail et de résolution des problèmes ainsi qu'un dynamisme nouveau pour l'association et les personnels.

Au-delà des réponses spécifiques proposées et développées en fonction des habilitations et des caractéristiques de chaque établissement ou service, davantage que la saisie des opportunités susceptibles de pallier telle ou telle carence, davantage que les applications de théories psychosociologiques, un tel accompagnement éducatif donnera toute leur efficacité aux actions entreprises afin de redynamiser des personnes de plus en plus démotivées et sceptiques quant à leurs chances de "pouvoir s'en sortir un jour".

Ces perspectives impliquent, de la part des personnels, la nécessité pour chacun, de s'impliquer dans son travail car il sera vraisemblablement de plus en plus difficile de travailler dans le secteur de l'éducation spécialisée, sans conviction ni motivation. Remédier à des carences, développer les réseaux d'échange entre les personnes et leur environnement, transmettre certaines valeurs impose que chacun soit convaincu du bien-fondé de son action sous peine d'être rapidement découvert et remis en cause par les personnes auprès desquelles il est mandaté pour intervenir.

Un tel engagement sous-entend également la volonté d'aller au-devant de l'autre. Cette détermination "d'être là", "d'être proche" ainsi que le précisent les personnels des équipes de prévention spécialisée du CMSEA dans un rapport sur le travail-rue, résume parfaitement l'importance, pour tout travailleur social, d'exprimer de manière concrète, la sincérité de sa démarche professionnelle quand il rencontre les personnes en difficulté qu'il a pour mandat d'accompagner, voire d'aider.

En plus des compétences attestées par la qualification professionnelle sanctionnant leur formation, paraissent devoir être de ce fait grandement valorisés, les enseignements découlant des analyses de la pratique quotidienne. L'importance de l'expérience doit être reconnue car elle évite, dans bien des cas, de se "faire des idées" à propos de ce qu'il conviendrait théoriquement de faire ou de ne pas faire et favorise la prise en considération des réalités observées et évaluées en équipe.

Enfin, se lamenter sur les conditions de travail ou la complexité soit disant grandissante des situations auxquelles il est demandé de répondre n'a jamais été la meilleure solution pour agir efficacement. Veiller à "se ressourcer", rechercher, saisir et adapter toutes les opportunités qui ne manquent pas de se présenter pour dépasser les difficultés et les problèmes rencontrés ; oser remettre en cause ce qui fut une réponse appropriée et novatrice mais qui, insensiblement au fil des ans, est devenue une habitude ou un support de travail, paraissent être d'excellents moyens pour ne pas voir lassitude, paresse et découragement rejaillir sur les personnes accompagnées alors qu'elles attendent précisément une lueur d'espoir pour retrouver la force de s'en sortir.

AGIR DAVANTAGE SUR LES SITUATIONS QU'AUPRES DE PERSONNES

Si donc, le personnel des établissements et des services du CMSEA se devra d'être davantage que par le passé un référent, un stimulateur, un médiateur, cela implique que son action auprès des personnes ou des familles en difficulté pourra de moins en moins se confondre avec une succession d'interventions ponctuelles et morcelées entre plusieurs professionnels (de services différents fréquemment), comme c'est le cas malheureusement trop souvent encore actuellement. Elle se situera aussi de plus en plus "dans le long terme" car les professionnels ont appris que les résultats de toute intervention éducative sont beaucoup plus lents à obtenir qu'il n'y paraît à première vue.

Cette continuité dans l'action s'avère indispensable en matière de déficience intellectuelle. Du fait de la nature des troubles des personnes, elle ne peut se limiter à une intervention momentanée mais nécessite leur accompagnement **tout au long de leur existence**. C'est vraisemblablement une des raisons pour lesquelles, à l'insertion socio-professionnelle considérée à l'origine comme objectif de l'action éducative, lors de leur passage dans la gamme d'établissements créés à leur intention, se substituera la notion d'accompagnement suivant des modalités alliant au respect de leur autonomie (souhaitée la plus large possible), le souci constant de leur éviter de commettre des imprudences, d'être victimes de personnes mal intentionnées ou d'avoir à souffrir de négligences consécutives à leur handicap.

Il est malheureusement prévisible qu'il leur sera de plus en plus difficile de vivre de manière autonome en raison des incidences des évolutions technologiques sur le marché du travail. Déjà, les emplois qui leur sont accessibles se font de plus en plus rares et sont le plus souvent précaires (contrat à durée limitée) ou à temps partiel (emploi du type Contrat Emploi-Solidarité). Aussi, leurs possibilités de se loger de manière autonome seront-elles de plus en plus aléatoires par manque de ressources suffisantes. Il conviendra d'en tenir compte d'autant que leur vieillissement prématuré accentuera davantage encore le besoin de structures d'accueil et de soins.

La nécessité d'un accompagnement prolongé des personnes et des familles est également un enseignement des actions menées tant par les équipes de prévention spécialisée que par les diverses structures d'assistance éducative et d'insertion. **La pérennisation de l'exclusion est une tragique réalité**. Combien d'enfants, de jeunes, de familles sont victimes de leur nom ? De leurs origines ? Certains quartiers ne sont-ils pas condamnés à n'être que des ghettos desquels il est quasi impossible de sortir ? Combien de "générations" de travailleurs sociaux ne sont-elles pas intervenues dans un certain nombre de familles marginales sans qu'apparemment, les résultats de leurs actions se révèlent particulièrement concluants ?

INVESTIR DANS UNE VALORISATION DES PERSONNELS

Beaucoup plus qu'animateur, il sera demandé aux personnels des établissements et des services du CMSEA d'être des partenaires, observant et analysant un vécu de plus en plus partagé et de favoriser la création ou le suivi d'activités peut-

être moins structurées mais davantage susceptibles d'agir sur les causes d'exclusion parce qu'intégrant plusieurs facteurs personnels.

De telles orientations imposent d'être et de demeurer éveillé, ingénieux et motivé.

Face à ces exigences, il convient que chacun soit particulièrement attentif pour éviter une "fonctionnarisation" de sa profession. Certes, comme toutes, elles tendent insensiblement à s'inscrire dans un certain nombre de pratiques quelque peu "standardisées" desquelles découlent une éthique trop restrictive de ce qu'il y a lieu d'entreprendre ou d'éviter. Sur ce point, la seule définition du projet d'association ne paraît pas être de nature à faire évoluer beaucoup les choses, à moins qu'elle ne soit l'occasion d'une réactivation des projets éducatifs, d'une redynamisation des pratiques et d'une évaluation de leurs résultats. N'est-ce pas en fait ce qu'attendent nombre de professionnels ?

Parmi les difficultés que les professions éducatives ne manqueront pas de rencontrer dans les prochaines années et à propos desquelles il serait judicieux que l'association engage une étude prospective, les participants aux travaux préparatoires ont particulièrement souligné le phénomène "d'usure professionnelle" consécutif à la pratique éducative ainsi que celui du vieillissement des personnels.

L'usure professionnelle constitue un phénomène qui n'a pas été suffisamment analysé jusqu'à présent, en raison vraisemblablement du développement ininterrompu des professions depuis leurs origines, dans tous les secteurs. Elle est à présent une réalité que connaissent nombre de professionnels au terme d'une vingtaine d'années d'exercice, du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, ont été mentionnées : l'évolution continue du contexte sociologique nécessitant une adaptation constante des pratiques et la nécessité de vivifier sans cesse l'accompagnement de personnes, soit peu disposées spontanément au partage, soit insensibles aux efforts qu'un tel engagement sous-entend. En quelques années, beaucoup sont "vidés" et la non-prise en compte de cette réalité a conduit maintes équipes éducatives à la sclérose momentanée de leur action.

Accentué par le cloisonnement administratif et financier des établissements et des services, par le morcellement des prises en charge des personnes ou des familles et par la segmentation des différentes professions socio-éducatives, le vieillissement prématuré des personnels est, à n'en pas douter, une autre difficulté à laquelle le CMSEA devra répondre. Peut-être s'agit-il là d'un problème que toutes les nouvelles professions rencontrent avant qu'il ne soit dépassé par la mise en place d'un cycle de renouvellement continu du personnel ? Il semblerait toutefois qu'en contrepartie d'une plus grande maturité professionnelle acquise au fil des ans, nombreux soient les personnels qui aient tendance à ne plus pouvoir (vouloir ?) prendre conscience de la prégnance de leurs expériences et du poids de leurs habitudes.

Recherche de nouveaux supports pédagogiques, crise d'identité, usure professionnelle, vieillissement prématuré semblent ainsi se conjuguer au marasme économique, au bouillonnement culturel et aux évolutions législatives pour accentuer la nécessité d'envisager, au moyen d'une redéfinition du projet associatif du CMSEA, une rénovation des modalités du travail éducatif, tenant compte à la fois de la conjoncture économique et des impératifs financiers, du contexte politique et de la gravité des ruptures sociales pour éviter une accentuation des phénomènes d'exclusion sociale de personnes confrontées à des problèmes de précarité ou d'isolement consécutifs à leur handicap comme aux difficultés qu'elles rencontrent et vivent.

Dans une étude récente du Commissariat Général du Plan, Patrick DUBECHOT et Michel LEGROS observent "qu'il n'y a pas d'un côté des "besoins" et de l'autre une "offre" et qu'il ne suffit pas de mesurer l'écart entre l'un et l'autre pour juger de l'adaptation des formations correspondantes aux métiers". La pertinence de leur remarque s'adapte parfaitement aux activités au travers desquelles les professions s'extériorisent. Ne constatent-ils pas également que "pour permettre au concept emploi/métier d'embrasser la variabilité des situations, il semble nécessaire de privilégier une approche en termes de compétences mises en œuvre dans les activités professionnelles ?"

Au cours de leurs échanges sur ce point, les participants aux travaux préparatoires ont tenu à distinguer nettement les compétences de l'ordre du savoir-faire de celles du savoir-être.

Les premières concernent essentiellement deux types de connaissances : celles dites "de base" indispensables à la pratique des professions et dont l'acquisition est attestée par la qualification professionnelle sanctionnant une formation auxquelles s'ajoutent toutes les compétences qui, sans être indispensables, s'avèrent particulièrement utiles à la pratique professionnelle : ce sont les enseignements tirés de l'analyse de la pratique.

Les compétences de l'ordre du savoir être sont plus difficiles à décrire car elles regroupent les capacités d'une personne à occuper un emploi éducatif à partir de la qualité de sa relation à l'autre ainsi que de sa manière d'être et de rester lui-même dans son travail.

Ainsi, il semblerait que le "savoir-faire" exige avant tout de "savoir être" pour se situer personnellement dans nombre de conditions délicates d'exercice professionnel, "tout en étant capable d'observer les faits, de réagir le cas échéant puis de participer à leur analyse ainsi qu'à la mise en œuvre collective des décisions à prendre". (Note technique du C.T.P.S. sur le recrutement, la formation et le perfectionnement des éducateurs en prévention spécialisée - Juin 1994).

- - -

CHAPITRE II

PROPOSITIONS

A une époque riche d'incertitudes plus que d'évidences, les quelques perspectives à propos des attitudes et des aptitudes professionnelles des personnels qui précèdent permettent aux participants d'émettre un certain nombre de propositions susceptibles de vivifier des démarches amenant chacun à répondre, de la manière la plus adéquate, aux besoins des personnes auprès desquelles il intervient. Pour atteindre cet idéal, ces dernières intègrent les enseignements qui surgissent des pratiques et permettent de jeter les bases, après analyse et concertation, de projets d'interventions régénérées qui s'inscriront dans le cadre du projet associatif du CMSEA. Sont préconisés notamment :

UNE PLUS GRANDE RIGUEUR DANS LA REDACTION DES PROJETS EDUCATIFS

Cette proposition répond en fait à plusieurs exigences.

Celle, tout d'abord, d'un meilleur accompagnement des personnes prises en charge, soit simultanément, soit successivement par plusieurs équipes éducatives. C'est le cas notamment des adultes déficients intellectuels travaillant la journée en CAT et résidant en foyer d'hébergement ou en appartement thérapeutique.

Celle de devoir ensuite développer des actions communes avec les équipes de travailleurs sociaux des nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion. Une clarification des spécificités de chacune ne pourra en effet que grandement faciliter la coordination de leurs différentes interventions et jeter les bases d'un véritable partenariat lequel exige une plus grande rigueur dans la définition des objectifs poursuivis pour qu'une réelle complémentarité des interventions puisse être envisagée.

Celle enfin d'une recherche de précision dans le choix des moyens pour atteindre les objectifs. Elle seule favorisera la définition de critères d'évaluation des actions menées et permettra une meilleure appréciation des résultats obtenus.

A ce sujet, les participants insistent sur les responsabilités de l'ensemble des acteurs de l'association, y compris des administrateurs, en ce qui concerne :

- le recrutement et, si possible, la promotion interne de personnes compétentes et expérimentées afin d'éviter la réalisation de projets "au rabais",
- l'approbation et la défense de programmes de travail explicitant les moyens d'évaluation des réalisations au regard de leurs finalités,

- le développement de moyens facilitant l'accroissement des capacités de communication et d'information des établissements et des services pour faire connaître, tant les évolutions des expressions des dysfonctionnements sociaux qu'ils constatent que les innovations et les adaptations de leurs actions pour agir de manière efficace sur les facteurs d'exclusion.

Ainsi, par exemple, a-t-il été demandé aux équipes de prévention spécialisée de l'association, de préciser dans une charte, le sens et la portée de leur mission afin de mettre en valeur les capacités d'intervention et d'évaluation de leurs actions mais surtout, pour éviter qu'elles n'aient à répondre favorablement à toutes les sollicitations qui ne relèveraient pas de leur mission. Cette charte précise notamment, qu'agir sur les milieux pour faire chuter la délinquance, le trafic et la consommation de drogue, la violence et l'insécurité ne semble pas constituer la priorité de leur action car il ne s'agit là que des expressions et non des causes du malaise de la jeunesse des "banlieues".

LA CREATION D'UNE INSTANCE DE REFLEXION PEDAGOGIQUE -VERITABLE CENTRE DE RESSOURCES-

Elle constitue l'élément capital de concrétisation du projet associatif du CMSEA.

En effet, l'évaluation des actions menées tant pour atteindre les objectifs fixés que pour déterminer les adaptations qui s'avéreraient indispensables doit devenir une priorité pour toutes les équipes éducatives des établissements et des services de l'association.

Sans minimiser les conséquences des restrictions budgétaires, sans nier les difficultés d'ordre administratif, il paraît indispensable qu'au sein d'une association de la taille du CMSEA, une instance de réflexion pédagogique soit créée pour étudier les moyens de dépasser les obstacles à la mise en place de réponses appropriées à la gravité des situations vécues par les jeunes et les familles de même que pour étudier les innovations pédagogiques susceptibles d'être proposées.

De même, la compétence des personnels doit être mise en valeur afin de leur permettre de :

- proposer les actions d'accompagnement appropriées aux difficultés constatées, exprimées, analysées et d'une certaine manière, partagées.
- négocier la place des multiples structures de l'association dans le champ actuellement très prisé du partenariat.
- offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles, soit en rupture, soit en danger d'exclusion, soit handicapés, une relation appréciée favorisant l'approche globale des motifs des expressions de leur malaise (découragement, délinquance, violence, ennui, drogue...) ou l'acceptation de leur handicap.
- intégrer les multiples aspects de troubles de plus en plus difficiles à appréhender, nécessitant de ce fait, des interventions éducatives particulièrement délicates et complexes à décider et à mener.

Cette nouvelle instance de réflexion pédagogique, en plus de stimuler et superviser les travaux des différents groupes "Recherche-Action" (proposition suivante), devra examiner les réponses possibles aux problèmes de démobilisation et de révision des attitudes pédagogiques des personnels de l'association. Il lui appartiendra de proposer sessions, séminaires, stages ou journées d'étude en réponse aux besoins de formation et de perfectionnement, après concertation avec le service Formation.

Seront à étudier impérativement les conséquences :

- de prises en charge plus sanitaires et médicalisées de personnes lourdement handicapées au plan intellectuel : hygiène corporelle, déplacements, activités, repas...
- de modes d'accompagnement autant occupationnels que d'insertion professionnelle : maîtrise de nouveaux modes de relation, de nouveaux supports d'activités...
- de prises en charge moins parcellaires et successives en vue d'un accompagnement plus global et partenarial.

Enfin, elle devra sensibiliser la direction générale, les directeurs et les personnels sur l'importance de regarder autour de soi ce qui bouge, ce qui change, ce qui risque d'évoluer pour rester informé, pour ne pas être dépassé ou surpris, pour ne pas attendre les adaptations mais pour les suggérer et les susciter. A ce sujet, la recherche de nouveaux "stimulateurs" professionnels pour éviter "l'incrustation" dans le même contexte de travail, avec le même projet, auprès des mêmes personnes pendant de longues années, serait une initiative appréciée.

LA CONSTITUTION DE GROUPES RECHERCHE - ACTION

La mise en place de tels groupes informels de réflexion serait de nature à accroître considérablement tout ce qui est de nature à maintenir le "tonus" des personnels et développer les échanges entre des personnes soucieuses de travailler ensemble sur des sujets de préoccupations qui leur sont communes.

Dans le cadre de la nouvelle instance pédagogique, de tels groupes "Recherche-Action", certes difficiles à mettre en place, ne manqueraient cependant pas, à terme, de valoriser grandement les personnels et l'association.

Les participants aux travaux préparatoires estiment en effet que le CMSEA est une association beaucoup trop "cloisonnée". Ils regrettent le manque d'échanges "transversaux" entre collègues, l'absence de réflexion commune sur des thèmes qui sont le plus souvent examinés séparément alors qu'ils concernent l'ensemble des secteurs d'intervention de l'association. Exemples : le sida, l'alcoolisme, les troubles provoqués par l'absence d'emploi, les modalités d'un accompagnement prolongé des personnes...

Limiter la sclérose, stimuler les prises d'initiatives pour accompagner (voire précéder) les évolutions et ne pas avoir à les subir, faire des propositions pour dépasser (même partiellement) les difficultés rencontrées pourraient être des objectifs de recherche dont la publication des travaux devrait être envisagée dans un périodique associatif.

Enfin, il conviendrait que soit étudiée la possibilité d'inclure de tels investissements pédagogiques dans le temps de travail car cette valorisation de la recherche "par ceux qui en ont envie", ne pourra que rejallir sur l'ensemble du personnel, stimuler le désir de "sortir du train-train quotidien" et faire en sorte de ne pas redouter les évolutions inévitables dans les carrières socio-éducatives.

LE DEPLOIEMENT DU SERVICE "FORMATION"

En lien avec les travaux de la nouvelle instance pédagogique et des groupes informels "Recherche-Action", le service "Formation" devrait avoir des objectifs plus larges que la préparation du Plan Formation, la réalisation et le suivi des stages. Sont suggérés :

- la "remobilisation professionnelle" car, insensiblement, au fil des jours, tous les personnels sont enclins à "baisser les bras" en raison des difficultés rencontrées à devoir sans cesse motiver les autres.
- l'éventuelle responsabilité de la mise en place et de la diffusion des travaux des groupes informels cités précédemment dans la mesure où ils ne pourront que développer les compétences professionnelles des personnels en facilitant l'échange des expériences menées, les perspectives de réponses possibles aux difficultés, le partage du vécu avec tout l'enrichissement mutuel qui en résulte, les capacités à saisir les aspects positifs de situations apparemment sans issue ainsi que le sens du "relationnel" en terme de partenariat bien sûr mais aussi comme outil pédagogique dans la vie partagée avec les personnes marginalisées (quelles qu'en soient les causes).
- la prise de conscience par les personnels de tout ce que la formation continue est susceptible de leur apporter en terme, soit d'analyse des constats, soit de réponse aux problèmes rencontrés (ou à leurs préoccupations personnelles), soit d'acquisition de nouvelles compétences et de moyens. Ont été notamment mentionnées les perspectives suivantes :
 - démêler manifestations outrancières et causes des expressions du malaise actuel d'une grande partie de la jeunesse
 - supporter de vivre avec des personnes déstructurées
 - résister aux tentations que comporte l'exercice professionnel
 - proposer à chacun les moyens d'exister autrement en fonction de sa trajectoire personnelle
 - comprendre les dysfonctionnements sociaux conduisant les jeunes à se droguer

LA CREATION D'UN DEPARTEMENT AUDIO-VISUEL

Les participants aux travaux préparatoires estiment que la mise à disposition des personnels d'outils documentaires performants serait du plus grand intérêt.

A ce sujet, la réouverture programmée du département audio-visuel a été grandement appréciée. En effet, les différents travaux réalisés avec le concours de techniciens compétents ne pourront que faciliter la production de montages extrêmement profitables dans tous les domaines : valorisation du travail quotidien des personnels, mise en évidence de la nécessité de coordonner les projets éducatifs des différents établissements et services que fréquentent les mêmes personnes, sensibilisation des parents ou des employeurs à l'occasion de rencontres...

Cette proposition a tout particulièrement intéressé les parents de jeunes ou d'adultes déficients intellectuels, dans la mesure où elle leur paraît de nature à redynamiser leur action et redonner à un plus grand nombre d'entre eux, le désir d'être associé à l'action entreprise en faveur de leurs enfants.

LE DEVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LES INSTANCES DE FORMATION

Les participants ont vivement souhaité un resserrement des liens entre les centres de formation et la pratique professionnelle. Tout en ayant parfaitement conscience qu'il s'agit là d'un serpent de mer et que jamais, il ne sera possible de trouver "LA" solution à leur demande, ils estiment cependant qu'il est important de ne pas baisser les bras et qu'il importe de rechercher des formules afin de dépasser les difficultés constatées actuellement. Dans la plupart des établissements

et des services du CMSEA, les élèves en formation, à l'occasion de stages plus ou moins longs, ne sont-ils pas directement impliqués dans l'accompagnement des jeunes et des groupes ? En contrepartie de la possibilité qui leur est offerte d'appliquer les enseignements dispensés, de tester leur efficacité et leurs limites, de parfaire ainsi leurs connaissances, il serait hautement souhaitable que les professionnels suggèrent des améliorations aux dispositifs existants. Pourquoi les formateurs des instituts seraient-ils uniquement à l'initiative des réformes des modalités de formation ? Pour quelles raisons les professionnels ne pourraient-ils pas faire preuve d'autant de dynamisme ?

Il conviendrait à ce sujet d'étudier la possibilité pour les moniteurs de stage de disposer de temps autant que d'un budget pour faire en sorte que les relations profession/école n'en restent pas au stade actuel mais puissent être une véritable source d'enrichissement réciproque des trois partenaires : stagiaires, structures professionnelles, écoles.

Sans nécessairement déboucher sur une formation professionnelle, plusieurs participants aux travaux préparatoires ont tenu à souligner le remarquable travail fourni par de nombreux bénévoles qui, ponctuellement mais dans certains cas régulièrement, assistent les personnels des établissements, des services et des équipes de prévention spécialisée, leur permettant notamment de développer diverses activités.

L'AMELIORATION DE CERTAINES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ont été mentionnées lors des travaux préparatoires :

- l'étude de nouvelles modalités de progression de carrière susceptibles de lutter contre l'immobilisme, l'usure professionnelle ou la routine et de faciliter la mobilité salariale sans perte de salaire en cas de changement d'établissement ou de service au sein de l'association déjà mais également hors association
- une rémunération correcte
- la création d'une "bourse" interne d'échanges à propos, tant des postes vacants (avant que les informations ne soient diffusées à l'extérieur) que des propositions de transferts souhaités par certains salariés. Un formulaire-type de demande de transfert pourrait facilement être testé.

A noter que de tels souhaits, s'ils conduisent vraisemblablement au réexamen de certaines dispositions de la convention collective ainsi qu'à une sensibilisation des Pouvoirs Publics sur les conditions de travail des personnels (vieillesse professionnelle prématurée, âge de la retraite...), s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion à "long terme" et non dans celui de la revendication.

- - -

CONCLUSIONS

Une nouvelle approche du travail éducatif se dessine.

Les propositions des participants aux travaux préparatoires paraissent de nature à favoriser le travail de partenariat et à développer les échanges entre tous les professionnels intervenant auprès des mêmes personnes car leur travail se limitera de moins en moins, nous le constatons déjà, à une action parcellaire et temporaire ; il s'inscrira dans un accompagnement prolongé des personnes, des familles ou des groupes.

Elles tendent à répondre au besoin de références éthiques que tous les personnels recherchent afin de conforter le sens de leur travail, de leur permettre d'être à l'aise avec eux-mêmes, de rechercher des critères d'évaluation du travail effectué et de valoriser ainsi leur action trop souvent injustement décriée, faute de résultats immédiats et tangibles.

Enfin, elles engagent le CMSEA à équilibrer, dans son projet associatif, les compétences de gestionnaire qui lui sont reconnues, par une extension de ses instances de réflexions éducatives et philosophiques.

- - -

QUATRIEME PARTIE

REPONSES EDUCATIVES A DEVELOPPER

"Nous ignorons le plus souvent si les décisions que nous prenons, quelles qu'elles soient, sont bonnes ou mauvaises, par manque d'évaluation des pratiques."

Stanislas TOMKIEWICZ

En cette période de profonde mutation de notre société s'interrogeant sur ses valeurs morales, son ordre social et son organisation économique, il est demandé tout à la fois aux personnels des établissements et des services du CMSEA :

- d'agir auprès de personnes, de familles ou de groupes de plus en plus désemparés, en situation de précarité bien souvent, exprimant leur mal de vivre de manière très diversifiée ;
- d'établir avec eux une relation de confiance qu'ils doivent gérer en partenariat dans le cadre des nouveaux dispositifs mis en place ;
- de personnaliser les réponses aux difficultés de chacun, dans le cadre d'actions pédagogiques parfois financées de manière aléatoire ou temporaire ;
- de favoriser l'intégration de groupes en vue d'une insertion des personnes dans un système social aux valeurs par ailleurs contestées ;
- d'évaluer enfin l'adéquation des projets et des activités de leurs établissements ou services par rapport à l'évolution constante du contexte socio-économique alors même que les critères de leurs résultats ne sont pas nécessairement ceux des Autorités subventionnant leurs interventions.

Les perspectives de travail qui émanent des travaux préparatoires à la définition du projet associatif traduisent néanmoins la volonté des personnels de répondre au mieux à leurs missions.

CHAPITRE I

LES VALEURS DE BASE DE L'EDUCATION SPECIALISEE

Dans un premier temps, les participants aux travaux ont tenu à rappeler les valeurs de base de l'éducation spécialisée, explicitant de la sorte les trois principes énoncés dans l'avant-projet associatif :

autonomie - dignité - solidarité

Leur paraissent notamment fondamentaux : le respect des autres et de soi-même, la confiance en l'avenir, la volonté d'adaptation continue des réponses et l'importance de la recherche.

Par rapport aux tendances actuelles de la société qui ne visent trop souvent qu'à exalter la consommation, le profit, l'argent et la violence, il importe de privilégier tout ce qui développera chez l'enfant et le jeune, les valeurs civilisatrices (respect des lois...) et relationnelles (convivialité...).

Eu égard à la situation actuelle du marché de l'emploi, devront être développées toutes les activités susceptibles d'accroître leurs compétences pour en faire autant de facteurs d'épanouissement relativisant l'importance accordée uniquement au travail de nature salariale.

En référence au support affectif que représente la famille pour l'enfant et le jeune, toutes les actions menées veilleront, autant que faire se peut, à responsabiliser les parents et les partenaires du monde scolaire dans les actions à entreprendre.

- - -

CHAPITRE II

LES ACTIONS MENEES PRESEMENT

EXTRAITS DE PROJETS EDUCATIFS

EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

La commande sociale adressée aux établissements et aux services mandatés pour assurer une assistance éducative à l'égard des enfants et des adolescents manifestant des troubles de la conduite est, semble-t-il, très claire : vérifier la notion de danger d'une part, et mettre en place des modes appropriés de traitement d'autre part.

Elle implique que ces structures soient à même d'établir un diagnostic (le plus précis possible) sur les origines, les causes et l'importance du danger et préconisent des réponses comportant, soit une orientation, soit un "traitement" approprié.

Les distinctions entre interventions éducatives "en milieu ouvert" ou "en internat" ne se situent donc pas au plan des objectifs de travail mais au niveau de la difficulté d'apprécier ou de proposer des réponses aux troubles manifestés par le jeune ou sa famille, sans oublier l'urgence qu'il y a, dans certains cas, à retirer l'enfant de son milieu.

• SERVICE D'INVESTIGATION ET D'ORIENTATION EDUCATIVE (S.I.O.E.)

"Il est un des moyens que le CMSEA met au service de la sauvegarde de l'enfance, au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes majeurs en danger ou délinquants qui lui sont adressés par les magistrats de la jeunesse (Juge des Enfants, Juge d'Instruction)."

"Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire du service (travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres) :

- de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant,
- d'étudier la personnalité du mineur ou du jeune majeur en liaison avec son environnement familial élargi,
- d'élaborer des programmes d'action."

"En fait, il s'agit pour l'essentiel, à travers un acte social et éducatif :

- d'apporter aux magistrats, tant en matière pénale qu'en assistance éducative, un outil d'aide à la décision au regard d'une question posée à l'occasion de la saisine,
- de proposer une orientation, réponse technique et concrète la mieux adaptée possible,

- d'en vérifier tant la pertinence que la faisabilité,
- d'organiser cette orientation et d'assurer la mise en œuvre des relais institutionnels."

"Un rapport est adressé au magistrat. Il lui permet de prendre une décision sur le fond qui doit intervenir dans un délai maximum de six mois. Rédigé par le travailleur social en charge de la mesure, ce rapport inclut les comptes rendus des examens psychologique et psychiatrique. Il comprend une évaluation de l'action menée et une proposition d'orientation élaborée en réunion de synthèse pluridisciplinaire."

• SERVICE SOCIAL D'ACTION EDUCATIVE

"Au bénéfice des mineurs et uniquement sur ordonnance judiciaire des magistrats de la jeunesse, le service social d'action éducative peut se charger d'une mesure "d'investigation" ou d'une mesure de "traitement".

"Mettant autant que possible en valeur les potentialités familiales et individuelles inexploitées tout en tenant compte des éventuelles carences, la mesure d'investigation constituée par l'enquête sociale propose au magistrat demandeur les moyens qui pourraient "traiter" le symptôme déclaré et, au-delà, promouvoir l'individu et la famille dans leur autonomie".

"La mesure de traitement, constituée par le suivi en Assistance Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) a pour objectif de faire cesser la situation de danger qui, par hypothèse, est à son origine ou de mettre en œuvre les moyens propres à diminuer ou à contrôler suffisamment ce danger, permettant un maintien des enfants concernés en milieu naturel sans que les conditions d'éducation ne soient trop gravement compromises".

"Le service s'oblige à travailler en étroite liaison avec les institutions ayant connu les situations avant lui ou qui prendraient le relais".

• SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPECIALISE

"En fonction des droits de la famille et de l'enfant, il s'agit de :

- préparer, évaluer et gérer la séparation parents-enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure du placement familial ;
- gérer la relation parents-enfants, enfants-parents ;
- inscrire le retour de l'enfant dans sa famille dès l'élaboration du projet d'admission en placement familial ;
- permettre à l'enfant accueilli de rester l'enfant de ses parents, de sa famille, de telle sorte que la séparation ne soit pas cause de rupture ;
- travailler à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale afin qu'il puisse construire son identité ;
- accompagner l'enfant dans son évolution vers l'autonomie".

• "LES BACELLES"

"Beaucoup d'adolescentes qui nous sont confiées sont issues de milieux socio-culturels défavorisés, ayant connu une éducation pauvre et négligée. Presque toutes ont une histoire familiale prégnante, douloureuse (rupture parentale, abandon, inceste, décès, rejet, violence, alcoolisme, etc...). La plupart sont en quête affective massive. Toutes réagissent par des comportements perturbés : attitudes caractérielles, agressivité, violence, tentative de suicide, mutisme, fugue, quelquefois

délinquance ou usage de drogues, oppositions, provocations, refus de l'autorité, langage ordurier, etc...Beaucoup auraient besoin d'une psychothérapie. Parmi elles, certaines s'y refusent, amalgamant thérapie et folie."

"L'établissement a pour objectif de favoriser la stabilisation du comportement pour permettre un mieux-être et une réinsertion scolaire ou professionnelle, sociale et familiale".

"La fonction d'accueil implique que l'adolescente soit reçue sans jugement de valeur sur ce qu'elle vient de vivre et qu'elle trouve immédiatement dans l'établissement le soutien dont elle a besoin, tant sur le plan matériel que sur le plan moral."

"Le souci permanent de l'établissement est de tenir compte de la particularité de chaque adolescente pour négocier, élaborer, mettre en œuvre avec chacune ce qui semble être le mieux adapté au "projet pédagogique personnalisé" visant à lui permettre de se construire."

- FOYER OCEANIE

"Le projet pédagogique génère un certain nombre d'hypothèses de travail entraînant des actions et l'observation de leurs effets... Il permet une action plus cohérente et concertée de l'équipe".

"Le travail clinique sur l'enfant commence par l'observation continue...permettant de poser le problème, d'envisager différentes alternatives de solutions, d'en sélectionner l'une ou l'autre avant de passer à l'action puis d'évaluer les résultats avant de relancer de nouvelles actions".

"Chaque plan d'action est un projet personnalisé qui englobe les différentes actions de type éducatif, pédagogique ou thérapeutique susceptibles de favoriser le développement de l'enfant et de l'aider à dépasser ses difficultés. Il concerne aussi la famille, l'école et les services sociaux".

- FOYER "LE GRAND CHENE" DE SARREGUEMINES

"L'essentiel de l'action innovante aujourd'hui, dans le domaine social, ne s'inscrit pas sur un terrain nouveau mais essaie de renouveler les méthodes d'action sociale".

"Confrontée à la triple crise, financière, de légitimité et d'efficacité, l'action sociale nécessite en effet une approche nouvelle, dans la perspective d'un ajustement objectif aux logiques politiques, économiques et sociales en émergence depuis la décentralisation".

"La finalité contenue dans notre projet éducatif consiste à rétablir des équilibres humains rompus, de manière à permettre aux jeunes exclus, marginalisés ou en danger, de se réintégrer dans la continuité du lien social. A ce titre, notre champ d'intervention s'inscrit dans celui de la protection judiciaire et sociale".

"Concrètement, nous accueillons des adolescents en rupture avec la vie familiale et sociale, marginalisés plus ou moins gravement. Avec eux, nous cherchons à promouvoir, dans le cadre de projets collectifs et individuels, des actions susceptibles de rétablir les conditions d'une réconciliation et d'un équilibre social, dans les meilleurs délais".

"La réalisation de ce projet nécessite :

- l'identification des partenaires concernés,
- la mise en œuvre de stratégies et de programmes d'action,
- la détermination de moyens de réalisation,
- le contrôle, l'évaluation et la réalisation d'une transparence".

EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

Les évolutions récentes de l'environnement socio-économique, législatif et culturel des équipes de prévention spécialisée, ainsi que les conséquences qui en découlent au niveau des expressions du malaise de la jeunesse des milieux dans lesquels elles interviennent, imposent à leurs personnels de redéfinir les orientations prioritaires de leur action, les activités à développer ainsi que les critères d'évaluation de celles-ci.

• EQUIPE DE WOIPPY-ST ELOY

"Le travail de rue nous amène à faire (sans cesse) de nouveaux constats d'où un réajustement d'objectifs et de moyens pour certaines actions. Outre celles déjà engagées, nous prenons en compte dans notre projet, plus spécifiquement les difficultés liées à l'usage des drogues et le manque de communication exprimé par les jeunes d'où le développement et la dynamisation des lieux de paroles pour adultes et adolescents".

"En ce qui concerne l'insertion sociale et/ou professionnelle, nous développerons les projets autofinancés qui sont des supports de responsabilisation pour les jeunes".

"Nous veillerons également à favoriser une meilleure adaptation scolaire par la mise en place d'un cycle d'Activités Educatives Périscolaires (A.E.P.S.) et l'animation d'une bibliothèque de rue...à promouvoir une éducation de la santé... ainsi qu'à développer l'animation socio-éducative pour les enfants, les adolescents et les familles du quartier".

• EQUIPE DE SARREGUEMINES

"Le projet d'une équipe de prévention suit, par définition, un perpétuel mouvement d'où s'agitent jeunes et nouvelles formes d'inadaptation, dans un contexte lui aussi en évolution constante".

"Jeunes en rupture, exclusions sociales, violences sont autant de maux qui cisailent encore trop souvent un horizon social déjà fort terni".

"Mal préparées, vivant dans un contexte où la pression économique et sociale est cinglante, des personnes se trouvent confinées dans des espaces de plus en plus réduits rappelant le ghetto lorsque toutes les formes d'humanité et de civisme ont disparu".

"L'équipe de Sarreguemines n'échappe pas à cette réalité. Par une action spécifique dans les quartiers où la détresse et les souffrances sociales sont particulièrement importantes, elle se propose d'apporter modestement sa contribution et ainsi **faire face, prévenir et endiguer** les phénomènes produisant des ruptures. En ce sens, elle se veut être un lieu d'échanges mutuels, de relations diversifiées, de démocratisation et de développement culturel, de réapprentissage des règles

sociales et des références par rapport aux adultes, bref, un lieu où chacun peut exister autrement et être reconnu comme citoyen à part entière".

"L'équipe se propose de promouvoir une pédagogie interculturelle. Dans une société où tout est mobile, entraînant la perte des repères et la crise des identités, nous essayons de mettre en place une pédagogie qui pourrait favoriser la communication interculturelle qui est avant tout une rencontre entre personnes, à partir de leur diversité".

"Cette démarche nous a été inspirée par des jeunes issus de l'immigration et qui mettent déjà en harmonie les différents courants culturels qui les traversent. Ils opèrent ainsi un changement identitaire progressif et mutuel, en créant de façon originale un nouveau "JE".

- EQUIPE DE METZ-SABLON

"La rue reste un domaine bien particulier d'intervention. Nous désignons par "RUE", toutes les zones de regroupement des jeunes en dehors de leurs résidences parentales : les cafés, les cages d'escaliers, les caves, la sortie des écoles... Sauvegarder le travail de rue, c'est choisir de rester en contact avec le terrain en allant vers les habitants et notamment les jeunes. C'est une démarche complexe mais indispensable pour créer et maintenir une communication avec ceux qui vivent une situation de grande souffrance sociale".

"Par le biais de ces rencontres, nous viserons à repérer les différentes formes d'expression de déviances sociales (actes de violence, de délinquance, de toxicomanie...) ; de comprendre les réseaux de communication entre les habitants (transmission des informations, appréciation d'une communauté culturelle sur l'autre prise de pouvoir de certains habitants sur les autres) ; de vérifier la pertinence de nos actions (qui en parle, comment on en parle... quelles sont les transformations repérées) ; de détecter de nouveaux besoins liés à l'évolution du quartier ou aux différentes mutations de la société".

- EQUIPE DE METZ-VILLE

"Nos priorités : répondre aux situations d'urgence par l'accueil et le travail de rue".

"Nos objectifs : répondre aux besoins de jeunes déjà en voie d'insertion et de socialisation par le biais de chantiers éducatifs, du développement d'un programme "emploi-environnement" et la pratique des sports de combat.

"Nos préoccupations : le développement de déviances multiples dont les effets induisent errance, fragilité affective, toxicomanie et sida : autant de phénomènes qui nous incitent à développer nos capacités d'écoute et rendent plus difficile notre mission d'accompagnement".

- EQUIPE DE MOYEUVRE-GRANDE

"Le contexte social et économique a bien changé depuis la création du club et les actions que nous avons développées jusqu'à ce jour nécessitent un réajustement en rapport avec les réalités du quartier dans lequel nous évoluons".

"Depuis le départ, le club de prévention a pris en charge sur le quartier de Froidcul, tout ce qui concerne l'animation globale et toutes les actions qui s'y rattachent".

"Le bien-fondé de cette approche socio-culturelle de la population n'est plus à démontrer de nos jours ; elle répond parfaitement aux besoins exprimés par les jeunes mais la place de l'équipe de prévention spécialisée dans cette action globale qui est en fait de la compétence d'un centre social, interroge les éducateurs".

EN MATIERE DE DEFICIENCE INTELLECTUELLE

L'accompagnement éducatif des personnes déficientes intellectuelles se présente de manière sensiblement différente de celui des personnes en difficulté d'intégration sociale. Il s'inscrit en effet dans la continuité, la persistance et l'adaptation des existants davantage que dans l'innovation.

Il ne peut donc se limiter à une série d'interventions fragmentaires et/ou successives visant à favoriser l'autonomie la plus large possible des personnes car rien n'est jamais acquis définitivement dans leur évolution vers celle-ci, du fait même de la nature de leur handicap.

- I.M.PRO MORHANGE

"La notion de "déficience intellectuelle" ne recouvre plus exclusivement, comme par le passé, la notion de déficit intellectuel. Des conceptions nouvelles voient à travers elle l'expression d'une organisation particulière de la personnalité dont l'aspect déficitaire ne serait qu'une manifestation parfois symptomatique liée à son mode de fonctionnement actuel et structural. L'usage de la notion de "dysharmonie évolutive", concept ouvert sur la temporalité et les potentialités évolutives présentes, rend compte de ce changement d'optique".

"Les prestations de l'I.M.PRO s'inscrivent et s'accomplissent dans cette perspective de reconnaissance de la valeur essentielle de l'être humain. Elle consiste à penser que l'élève déficient mental est un individu comme un autre, un être en devenir, capable de communiquer avec autrui et qui possède un potentiel dynamique susceptible d'être développé".

"Dans cette optique, les efforts s'orientent vers l'épanouissement de la personne en vue d'en faire un être heureux, capable d'envisager son handicap selon ses possibilités et de lui assurer une réelle insertion sociale. Pour cela, l'établissement veille à la mise en œuvre d'un traitement médico-pédagogique adapté à chacun des élèves, sous forme d'un rapport individualisé de type éducatif et/ou thérapeutique servant de référence quotidienne à notre action".

"Par rapport à l'exclu, on entamera une logique de réussite en lui offrant des terrains d'action et d'expression lui permettant de découvrir et d'affirmer son identité. Par rapport à sa famille, une meilleure compréhension de la relation parents/enfants sera recherchée afin de faciliter l'adaptation puis l'évolution du jeune à l'I.M.PRO et dans son milieu social et familial. Par rapport à l'environnement, il s'agit de faire reconnaître les jeunes comme des personnes égales en droit et en respect aux autres jeunes de la cité".

- I.M.PRO MONTIGNY

"Le séjour de l'élève a pour but principal le développement de ses compétences et de ses aptitudes dans la recherche d'une autonomie la plus large possible... ainsi que la réalisation de ses virtualités par une insertion en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé.

"Cette insertion est l'aboutissement d'actions éducatives et de soutien médico-socio-psychologique mis en oeuvre par l'institut".

"Son ambition est d'offrir aux élèves une promotion permanente de l'autonomie et par là même, de leur permettre de faire des choix et d'assumer la responsabilité de leur vie personnelle que cela soit sur le plan social ou économique afin que chacun d'entre eux puisse s'intégrer dans la collectivité tout en contribuant au bien être de celle-ci".

- C.A.T. LOTHAIRE

"Il existe au niveau de la population du CAT une forte disparité individuelle qu'il convient de prendre en compte dans toute son étendue".

"Afin de permettre à chaque travailleur handicapé d'utiliser au maximum ses potentialités, que ce soit au sein de l'établissement ou à l'extérieur, il convient que le CAT soit une structure dynamique et dynamisante, capable de répondre à chaque cas individuel de façon optimale".

"Au niveau professionnel, le travail doit être réellement thérapeutique et non plus orienté vers l'aide occupationnelle : c'est pourquoi la promotion des travailleurs handicapés demeurera un souci permanent pour l'équipe éducative".

- CAT RESTO

"Il est un outil d'insertion pour les "sortants", mais aussi pour ceux dont la capacité ne permet pas d'envisager à court terme, voire même à long terme, une insertion en atelier protégé ou en milieu ordinaire de travail".

"L'originalité de sa production de commercialisation, ainsi que la configuration technique de son atelier de fabrication, font du CAT RESTO un excellent outil pédagogique d'intégration des travailleurs handicapés. La souplesse dans la répartition des tâches permet l'adaptation de chacun au rythme de travail qui est le sien, sans perdre de vue les exigences et les impératifs auxquels doit répondre le CAT :

- Faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ou en atelier protégé (circulaire 60 AS du 08/12/1978)
- Assurer une fabrication de qualité d'un certain nombre de repas. Le travail de restauration est riche d'enseignements ; il n'est pas répétitif mais pose des problèmes inhérents à la déficience intellectuelle des ouvriers (problèmes de structuration et d'adaptation). Tous les jours, les préparations culinaires changent : elles nécessitent une mise en pratique d'apprentissage de fabrications différentes. Chaque préparation oblige à de nouvelles directives et à une surveillance permanente du travail effectué par les travailleurs handicapés".

"Après 9 années de travail pédagogique interne au CAT. RESTO, il est possible de mesurer la progression de chacun. Entre l'entrée et la "possible" sortie, il y a une progression pédagogique qui constitue des formes d'insertion. Exemple : le passage d'un poste à l'autre, les stages à l'extérieur, le détachement chez un employeur, un changement de CAT...."

- **FOYER D'HEBERGEMENT - ST JULIEN LES METZ - HAMEAU LE HAUT SORET**

"Le projet institutionnel du Foyer implique un engagement qui rend responsable tous les intervenants dans la vie des adultes handicapés... afin de leur permettre de se créer un cadre de vie adapté à leurs capacités, à leur évolution et à leurs aspirations personnelles en vue d'un BIEN ETRE physique, psychique et affectif ainsi qu'à favoriser au maximum leur AUTONOMIE sociale et affective au travers des moyens mis en œuvre par le projet institutionnel".

- **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE - S.A.V.S.**

"Bien que les sollicitations premières engagées par les usagers du service concourent à favoriser leur gestion et le domaine administratif, l'appel, pour certains, est bien plus essentiel et vital".

"Très vite, les problèmes de solitude, de rupture et d'isolement surgissent. En effet, l'enfermement psychologique de nombre de ces personnes génère rapidement l'ensemble des problèmes que nous sommes amenés à traiter (alcoolisme, endettement, rupture professionnelle, marginalisation et, à terme, maladie mentale ou clochardisation)".

"Si nous avons pris en compte cet élément dans notre projet d'action, jamais nous n'avions imaginé l'importance, pour ne pas dire la primauté, de cet aspect".

"Certaines personnes, après un passage relativement long en établissements spécialisés, avaient bénéficié de mesure de reclassement professionnel et (ou) d'intégration sociale. Le bilan aujourd'hui est lourd et ne peut se mesurer qu'en terme d'enfermement psychologique et de misère sociale".

"En effet, aucune mesure d'accompagnement n'avait été possible et l'autonomie, tant professionnelle que sociale, de ces personnes s'est rapidement dégradée du fait de leur isolement".

"Il n'entre pas dans nos intentions éducatives de pratiquer de "l'animation" pour les personnes accompagnées et de les situer en position de consommateur de loisirs organisés par nous. Loin de là. Notre objectif, afin de casser cette solitude, est d'essayer de les reconnecter à un groupe, les mettre en situation de nouer des relations amicales et conviviales avec d'autres personnes dans la même situation. Etre le catalyseur du décroisement de chacun, de la libération d'un peu de chaleur humaine, tel est notre défi, gageure peut-être, mais passage obligatoire pour une intégration teintée d'une certaine qualité de vie...".

EN MATIERE DE TOXICOMANIES ET DEPENDANCES

La question de la "cause" de l'usage de drogues et de produits toxiques, la compréhension socio-économique du phénomène et l'analyse du passage à l'acte sont d'une telle complexité qu'il est impossible, sinon dangereux, de proposer une réponse unique à des comportements qui ont toujours existé, qui ont toujours fait peur et qui interrogent la société dans la mesure où ils reflètent, d'une certaine manière, nos propres dérèglements personnels et sociaux.

Le premier principe de toute intervention éducative à l'égard des personnes s'engageant dans un processus de rupture avec des produits et des comportements entraînant leur dépendance et leur aliénation consiste, quel qu'en soient les causes, en une démarche volontaire. Parce que la demande de celui ou de celle qui ne supporte plus sa dépendance est un acte individuel s'inscrivant en quelque sorte dans un contrat passé avec l'éducateur, cette action à double détente "d'accompagnement et de soins" doit aller de pair sans pour autant se confondre. Fragile, sa démarche suppose un soutien multiforme : psychologique, médical, éducatif, social et professionnel.

Ce travail s'effectue, dans la majeure partie des cas, avec des personnels éducatifs ayant eux-mêmes une famille et agissant en fonction d'un mandat, de règles déontologiques et du contrat passé avec celui ou celle qui sollicite l'intervention d'un tiers extérieur, dans le cadre d'une habilitation, d'une réglementation et d'un coût payé par la collectivité publique exerçant une tutelle sur l'organisation chargée du déroulement du projet éducatif et thérapeutique. Toute "prise en charge" doit de ce fait être explicite, lisible et explicable pour être comprise et soutenue car elle concerne plusieurs partenaires : l'association gestionnaire assurant la responsabilité juridique et morale du cadre institutionnel des interventions, les professionnels qui les réalisent mais également d'une certaine manière, les "usagers". Cette "organisation" doit former un "tout" capable d'exprimer ses positions, ses attentes et ses projets face aux mesures et dispositions prises par la législation en matière de toxicomanie.

Par l'expression, la communication et le débat permettant de faire passer la question de la drogue, du problème psychosocial individuel qu'elle révèle à la question de l'expression d'un mal-être dans la société qu'elle représente, il sera possible éventuellement d'envisager que les "spécialistes" ne soient plus les seuls porteurs de la souffrance des autres et que l'appareil public et la justice ne soient plus considérés comme des instruments répressifs et partiels construisant une spirale d'exclusion du type : drogue = sida = délinquant = immigré = toxicomanie...

Cette caricature ne peut être la nôtre.

Sans être assez naïfs pour penser qu'il n'y a pas de dangers face à la drogue, nous estimons que ces dangers sont utilisés pour justifier ou masquer d'autres angoisses ou d'autres situations tout aussi dangereuses pour la société. De plus, la lutte contre la drogue est également une question de moyens et de priorités ; on entre alors dans un débat politique. Or, association et professionnels doivent en être partie-prenante pour éviter les schématisations et les réponses démagogiques.

• PREVENTION DES TOXICOMANIES - SERVICE "EN AMONT" -

"L'activité du service s'élabore à partir des demandes d'aide et de soutien technique provenant de diverses institutions, personnes et groupes confrontés à des problèmes de toxicomanies ou désireux d'organiser des actions de prévention.

"L'objectif de tout travail de prévention doit être de :

- responsabiliser chaque membre du corps social vis-à-vis de la prise en charge de ce problème,
- faciliter l'accès à l'aide et au soin des personnes toxicomanes et à leur famille,
- réduire les risques liés aux consommations de psychotropes,
- agir préventivement".

• CENTRE D'ACCUEIL DE SOINS SPECIALISE -"PORTE DES ALLEMANDS"-

Il assure la prise en charge médico-psycho-sociale et éducative des personnes toxicomanes et de leurs familles. Ouvert tous les jours, plusieurs espaces de rencontre avec les membres de l'équipe sont proposés, dont : **l'accueil informel et**

les entretiens sur rendez-vous. Ces deux axes de travail doivent permettre une possible "évaluation de la demande" et l'accès vers une démarche de soins. Pour ce faire, l'équipe essaie de prendre en compte la personne dans sa globalité, étant entendu qu'elle considère la toxicomanie comme un problème global où se mélangent facteurs médicaux, psychologiques, économiques, politiques et culturels".

"Ceci comporte un travail d'écoute important, avec une réponse à apporter quelquefois face à l'urgence (médicale, sociale...), une aide à l'accès aux soins, à l'insertion, au sevrage, au soutien, à une démarche thérapeutique et la mise en place de certaines actions spécifiques : alternatives à l'incarcération... instructions de dossier R.M.I...."

"Un travail en partenariat est de ce fait indispensable. Il nous permet, dans certains cas, de devenir un repère, d'établir un lien entre les différents services qui suivent ou connaissent les personnes accueillies".

"Ainsi, notre vocation première est l'**accueil** des personnes en détresse, dans le respect de la différence, dans un climat de confiance favorisant la "confiance". C'est à partir de l'accueil que s'élabore une dynamique de travail".

"Par ailleurs, l'articulation des activités du Centre de Metz "Porte des Allemands" avec celles du "Réseau de familles d'accueil" de Luzech (Lot) et celles de "l'Espace-Sport-Thérapie" de Millau (Aveyron) et la complémentarité de ces trois services favorisent la mise en œuvre d'un accompagnement global de la personne".

- RESEAU DE FAMILLES D'ACCUEIL -LUZECH (Lot)-

"Tout toxicomane est une personne en souffrance morale et physique. Avec l'usage de drogues, il s'est mis en danger sur les plans psychique, physique et social. Très souvent, il est en perte de conscience "identitaire et sociale".

"Dans sa démarche de soins, nous devons l'accompagner et le soutenir, dans le plus grand respect de sa personne morale et physique, sans jugement, avec pour souci premier de lui permettre de se soigner, de se "reconnaître", de se "reconstruire" et de se réinsérer socialement et cela, dans le respect de ses choix personnels au travers desquels il retrouvera sa dignité et sa citoyenneté".

"Nos objectifs sont de l'ordre du soin. Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte la personne toxicomane dans sa globalité. En famille d'accueil, elle se trouve dans un cadre structurant. Elle peut y retrouver des repères, participer aux activités et se revaloriser en prenant des initiatives et des responsabilités. Dans ce contexte, elle bénéficie auprès des éducateurs, d'un soutien et d'un accompagnement à effet thérapeutique très personnalisé".

"L'essentiel est de prendre en compte la personne "là où elle est" et de l'accompagner, dans le respect de "ce qu'elle est", dans la démarche entreprise pour se départir de sa toxicomanie".

- CENTRE DE SOINS SPECIALISE AVEC HEBERGEMENT –FOVILLE-

"Il ne s'agit pas seulement de proposer à la personne accueillie de rompre avec son comportement toxicomaniaque mais, grâce à ce temps d'abstinence et de mise à distance de son environnement, de l'engager à ouvrir la question de sa "dépendance".

"Notre démarche est donc de l'accompagner dans un "travail" de deuil, d'acceptation du manque. Ce sont les premiers pas sur un chemin qui peut le conduire vers l'interdépendance en abandonnant le "symptôme" pour vivre le "mal-être", en envisageant la rencontre avec l' "autre" et en se considérant comme partie prenante de l'humanité".

"Nos actions se fondent sur l'accompagnement des personnes".

"Inscrites dans le dispositif de lutte contre la toxicomanie, notre pratique n'en demeure pas moins singulière dans la relation d'aide".

"Notre "savoir-faire", son éclairage théorique nous enseignent à ne pas prendre des positions dogmatiques. Dans tous les cas, la question doit rester celle du sujet".

"Nous sommes (encadrants et résidents) des êtres singuliers mais semblables au regard de la loi et de la règle. Nos relations éducatives et thérapeutiques sont fondées sur la différence ; ce sont nos fonctions et l'usage de la parole chargée de sens qui permettent cette différence".

EN MATIERE D'INSERTION

Les travaux du XI^{ème} plan sur la cohésion sociale font clairement apparaître que les mécanismes actuels de production sont à l'origine des problèmes soulevés par le chômage et que la "dislocation sociale" est la plus grave des menaces qui pèsent sur notre société.

En effet, au cours des dix dernières années, de plus en plus de personnes, (une nouvelle classe sociale ?) ont perdu apparemment toute chance de pouvoir s'insérer ou se réinsérer dans le système économique, car, nous le savons à présent, le chômage de longue durée pour l'adulte et l'absence de perspectives d'accéder à un emploi pour le jeune entraînent inéluctablement la rupture plus ou moins définitive des liens sociaux, une aggravation des situations de dépendance, une fragilisation des structures familiales, une perte d'identité et un sentiment d'exclusion.

"Bâtir, construire des itinéraires d'insertion réussie, précise un rapport de commission de l'AFSEA, constitue un défi permanent qu'il nous faut relever pour chaque jeune mais, tout processus d'insertion réclame comme conditions de réussite : le respect de la personne, le temps nécessaire, la qualité de l'accompagnement, la diversité des actions, la coordination, l'évaluation et l'implication de l'environnement social".

- C.R.E.P.I.S.- Carrefour de Ressources et d'Entreprises Pour l'Insertion Sociale -

"Être travailleur social de structure d'accueil spécialisé, c'est pouvoir maîtriser le dispositif 16-25 ans, outil de l'insertion professionnelle, pour optimiser le travail par rapport à l'individu, travail qui consiste à amener la personne à un mieux-être personnel, social et économique".

"Nos objectifs : offrir à des usagers présentant des difficultés particulières d'insertion, un appui complémentaire et spécifique auprès de partenaires compétents... permettre à ceux cumulant des difficultés sociales, familiales, voire de santé, de bénéficier d'un appui individualisé, adapté à leur situation personnelle... redonner à tous du dynamisme... leur permettre de retrouver une motivation..."

"Ne rêvons pas... Nous ne sommes pas là pour trouver du travail à chacun. Au contraire, il s'agit de plus en plus de trouver des alternatives nouvelles, pour des jeunes et des adultes qui n'ont, pour certains, aucune chance d'accéder à un emploi. Or, la stratégie actuelle n'est-elle pas de favoriser surtout l'insertion des publics dans l'entreprise, par et pour l'emploi ? Si en soi cette attitude ne peut être contestée, reconnaissons qu'elle est loin d'être satisfaisante et qu'il faudra bien que la collectivité s'intéresse autrement à l'insertion des plus démunis".

- A.R.T. Ateliers de Réentraînement au Travail

"Ils ont pour mission d'assurer la réinsertion professionnelle et sociale de personnes qui ne peuvent être accueillies par les dispositifs ordinaires d'insertion, ni accéder directement à un emploi. Ainsi, en ce qui concerne les toxicomanes, le séjour se situe au moment d'une phase essentielle de leur parcours : entre le retour à une vie sans drogue et la période de sevrage (avec une ou plusieurs cures)."

"Le projet de l'établissement s'articule autour des axes suivants :

- statut salarial et activité de production : gestion d'un statut ;
- découverte d'un métier, de savoir-faire et de remise à niveau ;
- suivi social : retrouver sa place dans le tissu social ;
- recherche d'une vie saine sans produit";

"L'objectif de ces ateliers n'est pas la production, ni même la productivité individuelle. Selon les cas, ils peuvent servir à :

- découvrir un métier avant d'envisager une formation ou une insertion dans la branche professionnelle ;
 - réapprendre des gestes professionnels ;
 - trouver sa place dans une équipe ;
 - s'adapter aux exigences de qualité, de finition."

- - -

CHAPITRE III

LES PREOCCUPATIONS DES PERSONNELS

THEMES EVENTUELS DE TRAVAUX DE RECHERCHE

En vue d'améliorer la qualité des actions menées par les personnels des établissements et des services du CMSEA, les participants aux travaux préparatoires à la définition du projet associatif ont recensé un certain nombre de thèmes de réflexion qu'il conviendrait d'approfondir dans le cadre de travaux du type "Recherche-Action" afin d'aboutir à la création, au niveau de l'association, d'un véritable

CENTRE DE RESSOURCES.

Cet objectif pourrait paraître ambitieux si leurs réflexions n'étaient pas fondées sur l'analyse de leurs pratiques journalières et guidées par la volonté d'aboutir à un enrichissement de celles-ci, pour le plus grand bien des personnes accompagnées déjà mais également en vue d'une valorisation de la fonction éducative spécialisée.

EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

Ainsi que ne manque pas de souligner fort justement Robert Castel dans de nombreux articles, "les travailleurs sociaux savent parfaitement que les problèmes quotidiens qu'ils affrontent proviennent, dans la plupart des cas, de la misère, du déracinement social, des conditions d'habitat, du racisme, de l'absence d'emploi...Ils savent aussi, malheureusement, que sur ces réalités, ils n'ont pratiquement pas de possibilités d'intervenir".

"Il leur faut donc "faire avec" disent certains ; faire en sorte que les personnes qu'ils ont mandat ou mission d'accompagner retrouvent à leur contact le goût de s'en sortir et, dans leurs propositions et avec leur aide, des perspectives de réponse aux problèmes qui les ont fait se rencontrer."

Il leur faut donc, souhaitent beaucoup d'autres, aller plus loin et devenir une force de propositions pour enrayer les processus qui conduisent à l'exclusion, un trop grand nombre, parfois inexorablement.

Certes, le temps n'est plus où le travailleur social pouvait prétendre résoudre les problèmes des personnes à leur place. Les propositions qu'il suggèrera en matière d'emploi, de logement, de soutien scolaire, de secours financier, d'aide

psychologique... ne seront donc que des intermédiaires tant qu'elles ne s'inscriront pas dans la réalité quotidienne, dans la vie des personnes ; tant que ces dernières ne parviendront pas à les assumer personnellement, totalement ou partiellement, rapidement ou à plus ou moins long terme.

De plus, son mandat et/ou sa mission lui imposent d'agir sur l'environnement des personnes ou des groupes afin de provoquer une plus exacte appréciation des interactions entre toutes les causes n'ayant fait qu'aggraver des difficultés individuelles ou familiales.

Il lui faut ainsi veiller à la prise en compte d'autres facteurs que personnels et, parmi ceux-ci, les participants aux travaux préparatoires ont particulièrement insisté sur l'urgente nécessité d'approfondir les réflexions sur les thèmes suivants :

- LA COMPLEMENTARITE DES DIFFERENTS MODES EDUCATIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'opposition stérile entre interventions éducatives en milieu naturel, milieu ouvert et internat, à présent fort heureusement dépassée, doit faire place à une accentuation de leur complémentarité. Nous n'en sommes plus au temps où les travailleurs sociaux avaient mauvaise conscience de placer un enfant, au temps où le placement était une opération chirurgicale par laquelle on sauvait un enfant en l'arrachant à son milieu familial jugé trop souvent, a priori, néfaste ou gravement dommageable. Il demeure certes toujours une mesure pénible à préconiser mais, s'il s'avère indispensable, il doit s'insérer dans une dynamique de mesures d'accompagnement.

Il convient par ailleurs de dépasser une certaine représentation mythique des interventions éducatives qui s'inscriraient dans une projection linéaire : interventions socio-éducatives de secteur, interventions éducatives spécialisées, sur mandat, en milieu ouvert et uniquement en cas d'échec, placement en internat. Quand bien même cette succession d'interventions correspond-elle parfois à la réalité, elle n'est fondée sur aucune logique pédagogique. Elle ferait du placement une mesure d'enfermement, une sanction majeure alors qu'il doit être un support d'accompagnement éducatif adapté à la complexité ou à la gravité des troubles vécus ou exprimés par l'enfant ou le jeune afin de lui permettre de s'insérer socialement au-delà, voire en fonction de ses difficultés comportementales personnelles.

L'abaissement de l'âge moyen d'admission paraît être une bonne illustration de cette nouvelle conception de l'internat : d'une part, les Autorités -Juges pour enfants notamment- sont alertées de plus en plus facilement par les travailleurs sociaux de secteur convaincus de l'importance d'intervenir "avant qu'il ne soit trop tard" et d'autre part, les familles elles-mêmes effectuent plus volontiers spontanément une telle démarche.

- LA RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE REPONSES APPROPRIÉES AUX DIFFICULTÉS ET AUX TROUBLES OBSERVÉS ET ANALYSÉS

Le développement des mesures "en milieu ouvert" pourrait sembler répondre à une volonté inavouée de diminuer le nombre des placements pour des motifs budgétaires, les internats n'accueillant que les urgences et ceux "dont on souhaite ne plus entendre parler", au moins pendant un temps. Il s'agit là d'une caricature car les internats sont aujourd'hui intégrés à la ville. Ils sont des lieux d'apprentissage des valeurs de la vie en société. Leurs objectifs ne sont-ils pas de permettre à l'enfant ou au jeune "de relier les choses", de dépasser les comportements qui empêchent de vivre ensemble, de se situer face à ses manques pour découvrir ses capacités à vivre avec les autres, de se donner des règles de vie ?

S'il doit certes exister une volonté politique et professionnelle de développer au maximum les mesures éducatives "de proximité" -et dans cette optique, le placement demeure l'ultime solution à envisager- ; si la politique actuelle vise à

favoriser au maximum l'intégration de l'enfant ou du jeune dans son milieu naturel de vie (famille-quartier) pour qu'il s'y épanouisse ; au cas où les difficultés apparaissent effectivement d'une complexité telle qu'aucune intervention éducative en milieu ouvert ne paraît susceptible d'y répondre de manière satisfaisante, le placement dans un des différents modes d'internat existants constitue alors la mesure appropriée à la gravité ou à l'urgence de la situation. Il est envisagé, dans ce cas, comme une réponse individualisée aux problèmes spécifiques de chaque enfant ou jeune et non comme une sanction.

- **L'AGGRAVATION INQUIETANTE DES TROUBLES DES ENFANTS ET DES JEUNES**

Depuis quelques années, un nombre grandissant d'entre eux présente et exprime des difficultés d'une complexité ou d'une gravité telles que des examens et des traitements psychiatriques s'avèrent indispensables. Les perturbations de leur milieu familial, se traduisant souvent par des sévices ou des actes caractérisés de malveillance, sont évoquées, entre autres, comme causes de cette évolution.

Il y a donc lieu de craindre que les internats se devront de répondre à des placements d'extrême urgence de plus en plus couramment. Leurs conséquences devront ainsi être étudiées très rapidement en ce qui concerne, non seulement les adaptations indispensables de leurs modes de fonctionnement mais surtout la nécessité de mettre en place des plans individualisés d'accompagnement éducatif dans le cadre de projets d'établissements eux-mêmes suffisamment souples pour rester adaptables aux évolutions incessantes de leur "clientèle" potentielle.

- **LA PRISE EN COMPTE SYSTEMATIQUE DU MILIEU FAMILIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PERSPECTIVES DE REPONSES**

Dans bien ces cas, les parents eux-mêmes ont connu les placements (enfants DDASS) ou demeurent pris en charge par les expressions de la solidarité nationale (R.M.I., secours divers...) tant leurs conditions de vie sont précaires ou les expressions de leurs troubles menacent leurs enfants : alcoolisme... violences... abus sexuels... délinquance...

C'est pourquoi certains placements seront toujours conditionnés, soit par l'urgence de répondre à des situations gravissimes, soit en raison de la complexité des troubles du comportement.

Cependant, et malgré tout, le placement qui ne répondra qu'à un seul aspect de la situation révélera rapidement ses limites. C'est pourquoi, de plus en plus, il s'inscrira dans une action concertée au niveau de l'ensemble des composantes de la vie de l'enfant et du jeune : parents, fratrie, milieu socioculturel, conditions d'habitat...

- **L'IMPORTANCE D'UNE PERSONNALISATION DES PROJETS EDUCATIFS**

A l'occasion du 25ème anniversaire de l'IRTS du Ban St Martin, Simone VEIL, Ministre des affaires sociales, ne déclarait-elle pas : "le travail social aura toujours pour objet de résoudre les problèmes individuels impliquant un traitement personnalisé" au moyen d'outils qui ne sont rien "sans le talent, l'ardeur et les facilités d'adaptation de ceux qui les mettent en œuvre" avant d'évoquer "la nécessaire remise en cause des habitudes, la restructuration des établissements et des services de même que la rénovation de leur fonctionnement" ?

• LE PARTENARIAT

En raison de leur complexité mais plus encore du fait de leurs multiples expressions, les problèmes sociaux ne peuvent plus être résolus par un seul décideur, une seule instance ou une seule personne, même si elle assume la charge de "réfèrent". Nous l'avons constaté en première partie du document : l'exclusion sociale contemporaine est le résultat d'un ensemble de facteurs : non-emploi... bouleversements des structures familiales... conditions d'habitat... échec scolaire... A ce niveau, il serait hautement souhaitable que le CMSEA veille à favoriser un rapprochement entre les structures régionales de l'Education Nationale et l'éducation spécialisée, suivant des modalités appropriées aux multiples expressions des handicaps et des troubles des personnes accompagnées par les personnels des établissements et des services. La définition d'une complémentarité des interventions respectives de leurs personnels ne pourrait qu'être bénéfique pour les enfants et les jeunes auprès desquels les uns et les autres interviennent.

La diversification des pratiques des personnels du CMSEA imposent par ailleurs, des modes d'investissement adaptés aux expressions du mal-être des enfants ou des jeunes, des adultes ou des groupes dans des domaines aussi spécifiques que la déficience intellectuelle, la prévention spécialisée, les toxicomanies et dépendances, l'assistance éducative ou l'insertion socio-professionnelle. Et cela, d'autant que de plus en plus, l'accompagnement éducatif des personnes s'inscrit dans la prise en charge de la globalité des problèmes comme de l'environnement des personnes.

EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE

Les modifications du contexte de travail des équipes peuvent se résumer en un constat plutôt sombre :

- des causes d'exclusion de plus en plus profondes
- des jeunes de plus en plus désespérés
- des manifestations de mal-être de plus en plus diversifiées
- des intervenants sociaux de plus en plus nombreux
- des milieux de vie de moins en moins porteurs

Il est donc essentiel que les équipes de prévention spécialisée du CMSEA mènent une action conforme à la mission qui leur est reconnue dans les arrêtés de 1972 et de 1986, à savoir : **développer une action éducative à visée transformatrice, auprès de jeunes en rupture sociale, dans leur milieu de vie, par une approche globale et individuelle non limitée dans le temps**", ainsi que le rappelle la charte qu'elles ont rédigées.

Cette fonction de médiation entre ceux qui refusent toute intervention normative et les institutions organisées selon des normes bien établies, si elle impose bien connaître à la fois ceux qui restent en marge et ceux qui codifient et appliquent l'intervention sociale, exige par ailleurs :

- **L'ACCROISSEMENT DE LA TECHNICITE PROFESSIONNELLE DES EDUCATEURS EN MATIERE DE CONNAISSANCES SOCIOLOGIQUES DE LEURS MILIEUX D'INTERVENTION**

Aux manifestations comportementales de la jeunesse dont les clubs "d'autrefois" tentaient de prévenir les expressions outrancières par le développement d'activités en lien avec les valeurs des milieux, sont venues s'ajouter à présent les causes de marginalisation collective décrites en première partie : absence d'emploi, précarité des conditions d'existence, bouleversement des équilibres familiaux traditionnels, nouveaux modes de marginalisation des quartiers, expressions nouvelles du malaise de la jeunesse...

En plus de l'indispensable présence des éducateurs auprès des jeunes dans leur milieu de vie, les équipes de prévention spécialisée doivent donc disposer des moyens d'une parfaite connaissance sociologique de ces milieux sous peine d'en rester à une approche trop immédiate ne facilitant pas suffisamment la prise en compte des causes réelles du malaise des familles et des jeunes. Or, cette approche demande du temps dont les éducateurs ne disposent pas dans la mesure où il leur faut être présent sur le terrain de l'exclusion et répondre aux problèmes immédiats : mise en place d'activités éducatives, recherche d'emploi, animation du milieu...

- LES CONDITIONS ET LES MODALITES D'UNE GENERALISATION DES INTERVENTIONS PARTENARIALES

Aucune équipe de prévention spécialisée n'a jamais eu la prétention d'agir isolément. Par-delà les difficultés de tous ordres, elles ont toujours et sans cesse recherché (quand elles n'en ont pas pris l'initiative) la concertation avec les autres intervenants sociaux. C'est donc en lien avec les multiples dispositifs de développement local créés récemment afin d'améliorer la pertinence des réponses aux préoccupations et aux besoins des populations les plus défavorisées que se concrétise à présent l'action de prévention spécialisée.

La coordination des différentes actions menées demandent cependant de réfléchir aux articulations, complémentarités, spécificités et limites des rôles de chacun car la réalisation d'un partenariat efficace n'est pas exempte de difficultés :

- chaque partenaire a ses propres logiques desquelles découle une définition particulière des objectifs, contraintes et modalités du partenariat
- celui-ci repose aujourd'hui davantage sur des considérations interpersonnelles qu'institutionnelles
- il nécessite, comme signalé précédemment, un investissement "temps" relativement conséquent pour être effectif et les temps de concertation empiètent ainsi sur les temps de présence sur le terrain et de partage avec les jeunes.

- L'ARGUMENTATION DE L'IMPORTANCE DU "TRAVAIL-RUE"

Il est la condition sine qua non pour que se créent des relations de confiance entre l'éducateur et le jeune. Sans cette présence familière, sans ce partage des temps morts, sans cette "connivence" établie au jour le jour, il n'y a, ni appréhension vraie des difficultés du jeune par l'éducateur, ni reconnaissance des motivations de l'éducateur par le jeune, ni confiance réciproque entre eux.

En effet, à présent plus encore que par le passé, dans la plupart des quartiers "sensibles", les jeunes -voire même les très jeunes- se font remarquer individuellement déjà mais surtout collectivement, par des comportements désinvoltes et provoquants. Liées pour certains à un absentéisme scolaire qu'il n'est pas exagéré de qualifier de chronique ; accentuées pour

beaucoup par l'absence de toute perspective sérieuse de trouver un emploi ou de participer à une formation qui pourrait y donner accès, leurs attitudes, bien que rarement violentes, inquiètent cependant leur environnement.

Leurs rassemblements, dans certains espaces communs des blocs d'habitation, en certains lieux tout désignés de ralliement des cités (descentes de caves...) transforment rapidement ces espaces en lieux de vie où les adultes ne sont pas admis et où d'ailleurs, ils ne s'aventurent plus. Ce simple fait engendre à lui seul un climat d'insécurité tel que tout rapport entre jeunes et adultes devient rapidement conflictuel. Toutes les conditions sont ainsi remplies pour que les plus délinquants des groupes deviennent des référents aux yeux des plus jeunes.

"C'est en allant dans leur espace de vie, en se glissant dans leurs lieux de passage, de rencontre, de squat et de deal, que l'éducateur de prévention spécialisée pourra entrer en relation avec celui qui n'ose plus aller au-devant des institutions" précisent les membres d'un groupe Recherche-Action sur le Travail-Rue. "Terrain de jeux pour les enfants, lieu d'échanges oraux mais aussi commerciaux pour les adolescents, la rue représente pour les jeunes, un espace de liberté, un point de rencontre possible et de communication. La présence de l'éducateur fera émerger la relation de confiance qui seule lui permettra de se faire accepter comme celui qui est à l'écoute de leurs problèmes, de leurs besoins et de leurs préoccupations; comme une personne capable de les accompagner dans leur cheminement bien souvent sinueux."

Si, pendant un temps, la mission des équipes a pu se confondre avec la mise en place et le développement d'activités d'animation adaptées aux caractéristiques du milieu de vie des jeunes, il leur faut aujourd'hui revenir à l'idéal des pionniers, c'est-à-dire : vivre avec et auprès d'exclus, dans leur milieu. Les seuls changements, mais ils sont de taille, résident dans le fait que les quartiers d'exclusion sont à présent fort nombreux, de moins en moins "porteurs" et constituent de plus en plus pour la société de réels sujets d'inquiétude, ce qui sous-entend que les Pouvoirs Publics réclament des équipes de prévention spécialisée la mise en place d'activités "sécurisantes" ainsi que des résultats rapides et tangibles.

Or, les critères de réussite et d'efficacité des équipes ne se situent pas à ce niveau dans un premier temps. Pour atteindre ce stade, elles doivent préalablement faire la preuve de la sincérité de leurs intentions, développer leurs capacités et leurs moyens d'écoute et témoigner de leur volonté d'accompagner les exclus.

L'action des équipes de prévention spécialisée du CMSEA s'inscrira donc dans un projet cohérent tenant compte à la fois et en même temps des contraintes liées à la commande sociale (difficiles à satisfaire) et des aspirations des populations (difficiles à définir). Atteindre cet objectif ambitieux nécessite qu'elles articulent leurs interventions sur le "travail rue", fondement même de l'action de prévention spécialisée : ce qui suppose l'existence d'un milieu de vie défini, soit géographiquement, soit sociologiquement, milieu de vie dans lequel l'équipe est acceptée et reconnue.

- LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MODES D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES JEUNES "PAUMES"

Dans leur rapport d'avril 1994 sur l'insertion professionnelle, les membres du groupe Recherche-Action abordent à maintes reprises cette question car, engagées au premier plan dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion, les équipes de prévention spécialisée sont journellement confrontées aux conséquences préoccupantes du non-emploi et au manque crucial de qualification professionnelle de nombreux jeunes des quartiers dans lesquels elles sont implantées.

La problématique insertion professionnelle et sociale de ces derniers impose en conséquence de les accompagner sur ce parcours semé d'embûches et truffé de désillusions, de savoir prendre le temps de les rencontrer très souvent, de récupérer leurs échecs sans méconnaître, sous-estimer ou contester leurs propres erreurs.

Dans cette prise en compte des difficultés complexes d'insertion, les dimensions institutionnelles seront complétées par une approche personnalisée des problèmes de chaque jeune marginal/marginalisé dans la mesure où chacun d'entre eux se doit d'assumer la responsabilité de sa propre insertion et d'adapter en conséquence une part de ses demandes et de ses désirs aux contraintes extérieures.

Par leur vécu partagé avec les jeunes dans leur milieu de vie, les équipes de prévention spécialisée ont une connaissance particulièrement précise tant des difficultés que des capacités de chacun d'entre eux, les unes et les autres étant généralement dissimulées sous des attitudes et par des comportements de façade. Au-delà des éléments que chaque jeune livre de lui-même et de son parcours, l'éducateur est capable de faciliter l'expression de valeurs favorisant une compréhension plus exacte des situations individuelles fort complexes car aucun jeune n'est un cas social à intégrer ou réintégrer dans un parcours scolaire, professionnel ou autre, mais une personne à part entière, connaissant certes des limites mais disposant également de ressources lui permettant d'enclencher une dynamique d'insertion, laquelle repose sur une connaissance non parcellisée du jeune, ce qui est malheureusement trop souvent le cas des organismes d'insertion, leurs modalités de fonctionnement ne permettant que difficilement une approche globale de la situation de chaque nouveau demandeur.

Au regard des règles déontologiques qui régissent la profession, se pose néanmoins la question des limites de certains modes d'accompagnement susceptibles, soit d'être proposés, soit d'être imposés par les circonstances. La souplesse d'intervention en prévention spécialisée, liée aux relations privilégiées que l'éducateur entretient avec les jeunes, peut conduire en effet à certains moments à des prises de position outrancières ou à des attitudes difficilement compréhensibles par les Autorités.

C'est en ce sens que la recherche de nouveaux modes d'accompagnement imposés par les circonstances doit s'insérer dans le cadre d'orientations pédagogiques et d'activités clairement explicitées et régulièrement évaluées.

D'autres thèmes de travaux de recherche ont encore été mentionnés mais sans que les participants aient eu le temps d'en argumenter l'intérêt. Citons notamment : l'évaluation des activités, et l'approfondissement des règles déontologiques de l'action de prévention spécialisée.

EN MATIERE DE DEFICIENCE INTELLECTUELLE

Parmi les thèmes de travaux de recherche ayant été évoqués au cours des travaux préparatoires, les participants ont tout particulièrement souhaité que soient abordés :

- **LA DIVERSIFICATION DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DEFICIENTES INTELLECTUELLES**

Plusieurs ont été esquissés qui, tous, expriment la volonté de prendre en compte à la fois, les besoins et les capacités de ces personnes. Sans négliger ni sous-estimer les impératifs économiques, financiers et administratifs, tous ambitionnent d'améliorer les modalités actuelles de leur accompagnement.

Dans ces conditions, si elle n'est pas à négliger tant s'en faut, l'insertion professionnelle ne constitue qu'un des nombreux facteurs de leur épanouissement. Elle n'est, en aucun cas, à considérer comme l'objectif unique de l'action éducative car elle s'inscrit dans une démarche beaucoup plus globale, dans une démarche véritablement éducative.

A ce sujet, les participants insistent sur l'importance de dissocier nettement insertion sociale et rentabilité économique de l'adulte déficient intellectuel. La valorisation de ses capacités, en fonction de la nature de son handicap, doit demeurer l'objectif prioritaire de toute action éducative.

Certaines alternatives ont été évoquées qu'il serait du devoir de l'association d'inciter les équipes éducatives à approfondir afin qu'occuper un emploi rentable ne soit plus l'unique perspective de vie des personnes et que l'éducateur ne se confonde plus, ni avec un contremaître, ni avec un employeur. Le travail doit rester un moyen d'évolution et d'insertion de ces personnes : en aucun cas, il ne peut représenter un objectif à atteindre quoiqu'il en coûte.

Des actions susceptibles de développer un réel travail de partenariat avec les employeurs prêts à offrir ou réserver des emplois aux personnes déficientes intellectuelles seraient envisagées mais tous les participants insistent sur le fait qu'en CAT, l'insertion professionnelle ne constitue qu'un des aspects de l'insertion sociale des adultes déficients intellectuels, de même que l'animation de leur temps libres ne compose qu'une partie de leur accompagnement éducatif en appartement ou foyer d'hébergement. Toute l'action des personnels tend en effet à promouvoir au maximum l'individualisation des actes de la vie quotidienne par un repérage des capacités de chacun des résidents : souci de développer les relations de chacun avec les autres résidents déjà mais également avec l'environnement ; volonté de leur permettre d'accéder à la plus large autonomie possible (repas, hygiène corporelle...) ; détermination à encourager chaque résident à affronter les difficultés et **les risques** que comporte l'aspiration à l'autonomie ; gestion personnalisée des revenus ; examen de perspectives et projets de vacances ; prise de distance par rapport à la famille ; volonté enfin de permettre à chacun de dépasser les causes et expressions de son mal-être pour l'inciter à vivre pleinement avec/malgré son handicap et devenir ainsi une personne dans toute sa complexité.

- LE DECLOISONNEMENT DES INTERVENTIONS SUCCESSIVES ET/OU SIMULTANÉES AFIN D'ÉVITER LES DISCONTINUITÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

L'amélioration des modalités actuelles de prise en charge éducative spécialisée des personnes déficientes intellectuelles est très rapidement apparue une priorité aux yeux des participants aux travaux préparatoires : ils les estiment en effet beaucoup trop fragmentées. Une meilleure complémentarité des interventions ne pourra qu'exprimer de manière constructive, l'intense souhait des personnels de tempérer la désagréable impression de discontinuité qui découle souvent de leur succession ou de leur simultanéité. Ne s'inscrivent-elles pas dans un processus d'accompagnement des mêmes personnes ?

Au morcellement actuel des prises en charge devra progressivement succéder un soutien partenarial et prolongé sans lequel toute action éducative est un leurre.

Cette volonté de rechercher les modalités d'une plus grande complémentarité institutionnelle des différentes prises en charge (IMP - IMPRO - CAT - FOYER) doit ainsi devenir l'ambition du CMSEA.

- LES NOUVEAUX MODES POSSIBLES D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LEUR MILIEU HABITUEL DE VIE

Si un accompagnement plus global des personnes, intégrant davantage encore, en plus de leur problématique personnelle (souvent déjà bien lourde), les apports et les contraintes de leur milieu familial et de leur environnement socio-

culturel représente de nos jours une nécessité, il ne fait aucun doute que la recherche et la mise au point de nouveaux supports d'activités et de relations que le travail, s'avèrent indispensables.

Une saisie plus rapide des opportunités, le développement du travail en réseau, la définition de projets individualisés à moyen et long terme constituent en effet autant de perspectives traduisant cette volonté de revitaliser l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles.

Ainsi, les différentes expériences en matière d'accompagnement de ces personnes ont conduit les personnels du CMSEA à développer le concept d'**intégration communautaire**, concept qui intègre la notion de citoyenneté relayée au sein d'un maillage, d'un réseau où la personne handicapée évolue en relation d'égalité.

L'ère des institutions éducatives paraît révolue et le maintien de ces personnes dans leur milieu de vie doit être privilégié. En effet, une de leurs difficultés majeures consiste à établir des relations équilibrées avec leur entourage. La crainte que nombre d'entre elles expriment à devoir s'insérer socialement n'est pas uniquement consécutive à la nature de leur handicap ; elle est bien souvent le fruit d'expériences douloureuses car, dans notre société intolérante et ségrégative, la déficience intellectuelle est encore trop souvent assimilée à la folie.

De nouvelles stratégies d'intégration favorisant prioritairement le maintien à domicile, dans le milieu habituel de vie, sont ainsi à préconiser et à mettre en place. De nouveaux modes d'accompagnement pourraient se traduire par la création de nouveaux services : soins à domicile, interventions dès la petite enfance, assistance parentale en lien avec les autres intervenants sociaux du proche environnement familial...

L'objectif visé n'est plus simplement la promotion de l'individu dans un environnement hostile. Il s'attachera en premier lieu à la constitution de groupes et de réseaux organisés pour les personnes. Il s'agit d'une approche acceptant la déficience et privilégiant l'intégration des personnes.

Dans cette optique, ces actions devront être orientées vers le milieu ordinaire de vie avec le déploiement de stratégies intégrant la raréfaction du travail, conséquence particulièrement néfaste du contexte économique dans la mesure où l'emploi constitue un milieu d'intégration et d'appartenance indispensable aux déficients intellectuels lesquels ne disposent généralement, ni de projet de vie, ni de motivations familiales susceptibles de pallier à la dislocation des liens sociaux que le chômage provoque.

• LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU TRAVAIL PROTEGE

S'interroger sur l'utilité, les modalités et les perspectives du travail protégé dans un monde sans travail pour tous sont des questions qu'il convient de se poser car elles ne manqueront pas de l'être, à un moment ou à un autre, par tout citoyen, contribuable et électeur de surcroît, en proie lui-même aux appréhensions de perdre son travail, en raison de la persistance de la crise de l'emploi.

Ceci étant posé, il importe de rappeler que tout comme la formation professionnelle et l'emploi ne sont qu'une des composantes de la vie, elles ne doivent être qu'un des éléments de l'action éducative des différents établissements et services. Elles ne sont pas les seules. Un juste équilibre entre les différents facteurs d'épanouissement de la personne déficiente intellectuelle doit de ce fait être recherché et respecté pour lui permettre de vivre, si elle le souhaite et si elle le peut, de son statut de personne handicapée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer, soit la volonté, soit le désir de certaines personnes de ne pas ou de ne plus travailler : environnement familial et social hostile, refus ou impossibilité de s'inscrire dans une perspective de "production", nature et gravité du handicap, fatigabilité, démobilisation...

Le projet pédagogique des établissements et des services doit donc spécifier les différentes actions éducatives menées pour traduire cette volonté de répondre et d'intégrer les besoins et les souhaits, les possibilités et la gravité du handicap des personnes.

Ainsi :

- l'I.M.PRO ne doit pas avoir comme unique objectif de préparer le jeune handicapé mental à travailler, soit en entreprise, soit en CAT. et d'ailleurs certains élèves ou certains parents ne le souhaitent pas;
- le CAT. doit éviter le piège du rendement et de la productivité au détriment du bien-être des ouvriers et cela, malgré les contraintes administratives et surtout financières.
- le foyer d'hébergement doit pouvoir dépasser les exigences budgétaires actuelles et disposer tout spécialement des moyens en personnel afin que l'accueil des pensionnaires ne soit pas systématiquement lié à l'occupation d'un poste de travail en entreprise ou en CAT., les modes de prise en charge des personnes lourdement handicapées nécessitant la création de foyers spécialisés et des réponses au vieillissement prématuré des adultes handicapés.

L'association devra poursuivre la réflexion engagée voilà plus de 2 ans à propos de la création d'un foyer occupationnel et veiller à ne pas abandonner le projet qui en est résulté. En effet, alors que l'ouverture éventuelle d'ateliers protégés soulève un certain nombre de problèmes, notamment en raison des exigences administratives les contraignant à terme à l'autofinancement (dans ces conditions, n'est-il pas préférable de tendre à insérer professionnellement les adultes handicapés mentaux dont le niveau permet cette orientation ?), la création d'un foyer occupationnel s'impose pour plusieurs motifs :

- la démobilisation prématurée de nombreux ouvriers de CAT., en plus du fait que l'activité professionnelle ne constitue pas l'unique perspective d'accompagnement des adultes déficients intellectuels dont un certain nombre ne veut pas travailler en CAT.,
- le vieillissement des personnes qui constituera à n'en pas douter une des préoccupations majeures des années à venir. En effet, si actuellement le départ en retraite d'ouvriers de CAT. et leur hébergement en maison du 3ème âge ne pose pas de problèmes en raison de leur nombre restreint et de l'absence de gravité de leurs troubles de comportement, il n'en sera pas de même dans les dix prochaines années car alors, de nombreux adultes nettement plus handicapés atteindront 60 ans et il sera difficile de les insérer dans les équipements traditionnels par ailleurs surchargés de demandes.
- l'aggravation de la déficience intellectuelle des personnes accueillies. L'accompagnement de ces personnes, dont il conviendrait de préciser par ailleurs la gravité du handicap, ne manquera pas de poser de sérieux problèmes dans la mesure où il leur sera difficile d'acquérir une formation professionnelle en I.M.PRO ; peu d'emplois, même en CAT., leur seront de ce fait accessibles et leur hébergement imposera des contraintes spécifiques.

Or, malgré ces différentes considérations, ni les textes législatifs, ni les modalités de leur accompagnement éducatif ne paraissent pour le moment à l'étude. Si aucune réflexion n'est engagée rapidement, c'est à une situation d'urgence qu'il conviendra de faire face, ce qui n'a jamais été la meilleure façon de rechercher des solutions pondérées...

De plus, une très nette tendance se dessine actuellement pour dissocier l'hébergement des personnes déficientes intellectuelles de leurs possibilités, soit d'occuper un emploi, soit de travailler en CAT. Si la tendance constatée venait à se poursuivre, c'est à n'en pas douter, l'ensemble des projets éducatifs de toute la chaîne des établissements gérés par le CMSEA qu'il conviendrait de repenser. Ils sont en effet basés actuellement sur le développement des capacités d'autonomie sociale et professionnelle des élèves, ouvriers et résidents. En fonction de l'accroissement de leur handicap, ne conviendrait-il pas alors d'envisager comme objectif leur autonomie existentielle ?

Comme nous pouvons le constater, c'est bien un réexamen d'ensemble des orientations générales de nos interventions parcellaires qu'il y a lieu d'envisager, non pas en terme de remise en cause, mais pour être à même de faire face aux adaptations qui ne tarderont pas à s'imposer.

Enfin, en raison de ses incidences financières, le risque de remise en cause progressive du système actuel de prise en charge du secteur "déficience intellectuelle", soit par l'octroi d'allocations spécifiques, soit par l'intégration des personnes handicapées dans les différents dispositifs d'aide sociale en faveur des "assistés sociaux" est-il totalement exclu ?

La définition d'une "logique éducative" en faveur de ces personnes fondée sur d'autres valeurs que l'insertion professionnelle paraît devoir ainsi être étudiée. Dans cette perspective, le CMSEA encouragera les différentes équipes éducatives de ses établissements à :

- développer la médiatisation de leurs réalisations,
- consacrer plus de temps pour rencontrer les élus afin de présenter leurs activités et défendre leurs projets,
- adapter leur action aux inévitables évolutions des besoins des personnes,
- approfondir les esquisses de nouveaux modes d'accompagnement en matière d'hébergement et d'emploi tout particulièrement,
- examiner la complexité des problèmes juridiques que soulève l'accompagnement des déficients intellectuels majeurs. Ils sont des adultes à part entière : d'où la nécessité de les reconnaître comme tels, c'est-à-dire titulaires de droits et soumis à des devoirs. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit la suppression de l'appellation "débile mental" et son remplacement dans les textes officiels et administratifs par l'expression "déficient intellectuel" conformément à l'article 9 de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Malheureusement, la majorité de nos concitoyens ont tendance à les considérer comme de grands enfants estimant que les personnels des diverses structures ont à les prendre en charge et à décider à leur place en raison de la nature de leur handicap certes, mais plus encore en fonction de certains clichés. Aussi est-il indispensable que les personnes qui les accompagnent parviennent à faire admettre par l'opinion publique qu'ils sont des adultes à part entière et qu'à ce titre, ils ont droit à la même considération que tout un chacun, tout spécialement en ce qui concerne la gestion de leurs biens, l'hygiène corporelle, la sexualité, le mariage...

D'autres thèmes de recherche ont été encore évoqués parmi lesquels :

- la clarification des responsabilités de chacun des partenaires concernés par l'accompagnement des adultes déficients intellectuels : Pouvoirs Publics, parents, famille, administrateurs, personnels, intéressés...
- l'adoption de modalités de mise en tutelle adaptées aux capacités de chacun
- l'approfondissement des différents systèmes de protection juridique des personnes adultes déficientes intellectuelles
- la poursuite des recherches pédagogiques permettant de développer les potentialités de ces personnes afin de leur permettre d'assumer au maximum toutes les conséquences de leur choix alors que trop souvent, les multiples pressions exercées par l'environnement, la famille, sans oublier celle des personnels des structures éducatives sont telles, qu'elles peuvent à peine en prendre conscience
- l'examen des aspects spécifiques de l'accompagnement de l'adulte déficient intellectuel liés à la majorité légale de ces personnes : droit de vote, mariage, choix des lieux de résidence et de travail...
- la définition de nouvelles modalités de collaboration avec les services psychiatriques et centres spécialisés en raison de la très sensible aggravation des troubles associés à une déficience intellectuelle par ailleurs plus profonde des personnes accueillies dans les établissements et services
- l'étude de l'opportunité de créer des structures-relais entre centres spécialisés et foyers d'hébergement du fait des réponses spécifiques que nécessitent les troubles associés à leur déficience intellectuelle.

EN MATIERE DE TOXICOMANIES ET DEPENDANCES

Les participants aux travaux souhaiteraient que soient abordés comme thèmes de réflexion :

• LA DIFFERENCIATION DES MODES D'INTERVENTION EDUCATIVE

Compléter l'action en faveur des personnes par des actions concertées sur les différents facteurs favorisant la consommation de drogue est une urgence.

Lancée sous forme de boutade, l'idée de participer ou de prendre l'initiative de manifester devant un C.E.S. où la drogue circule, permet d'appréhender les multiples interrogations que l'usage de drogues soulève car la drogue, "c'est beaucoup de choses et soulève beaucoup d'autres questions".

Certes, une prise de position publique de l'association du type "manifestation" rassurerait bien des personnes mais ne faciliterait vraisemblablement pas la mise en évidence des dysfonctionnements sociaux qui favorisent l'expansion de la drogue parmi les jeunes, ni le paradoxe dans lequel s'inscrit celui qui la consomme.

Les explications globales données par les médias à propos de l'attrait exercé par la drogue sur des jeunes ne sont souvent que des caricatures. Elles ne permettent pas de saisir la complexité des situations qu'elle recouvre et qui se situent

par ailleurs à deux niveaux l'un occultant l'autre : celui des personnes prises par la spirale de la consommation d'une part, celui de la société qui, par ses incohérences, alimente le processus d'autre part.

Pour les participants, manifester contre l'usage des drogues et dénoncer publiquement son trafic n'est pas la vocation du CMSEA. L'association se doit avant toute chose de mettre en place des espaces d'échanges susceptibles de dépasser les exclusives à l'égard des personnes "droguées", de mettre en relief le fait que la drogue est un phénomène de société et de veiller à créer ou développer tous les supports susceptibles de permettre aux consommateurs de rompre avec les produits.

En clair, le projet associatif du CMSEA devra mentionner l'importance de développer toutes les formes d'actions susceptibles non seulement d'être proposées afin de répondre aux demandes et nécessités exprimées par les personnes mais encore de mettre en relief, voire d'agir le cas échéant, sur les causes favorisant la consommation des drogues parmi les jeunes.

Ainsi lui faudra-t-il dépasser le stade de la condamnation de la drogue en raison des dangers encourus par les consommateurs, pour encourager la recherche de nouvelles modalités d'intervention. Elles devront à la fois :

- agir (ou contribuer à) sur les causes qui conduisent de plus en plus de jeunes personnes à consommer des produits toxiques
- encourager la recherche et la mise en œuvre de nouvelles modalités d'intervention afin de répondre à la détresse des personnes mais plus encore de favoriser leur rencontre par le développement d'activités susceptibles de les "accrocher", de faciliter le dialogue, de précéder leurs demandes, en un mot : d'être dans la vie.

A ce sujet, il paraît indispensable que l'association se dote des moyens d'une véritable politique en matière de communication tenant compte de la logique et du poids des médias dans notre société. Les enjeux sont en effet actuellement trop importants pour que le CMSEA ne dispose pas de la possibilité d'informer le public des actions que mènent les personnels de ses établissements et de ses services afin d'agir autant sur les causes que sur les expressions du malaise d'un grand nombre de jeunes aujourd'hui.

• LA DEFINITION DES LOGIQUES DES DIFFERENTES INTERVENTIONS

Celles-ci doivent en effet tenir compte à la fois :

- de l'importance de développer des actions de prévention du fait des perspectives offertes par une meilleure connaissance de la complexité du problème. Si chaque cas est certes individuel, il s'inscrit cependant dans un contexte socio-économique, culturel et familial. Le travail avec d'autres partenaires et le milieu familial lui-même s'en trouve facilité car toute action de prévention est de ce fait plus globale.
- des différentes étapes que comporte l'accompagnement éducatif des personnes. Elles s'insèrent dans une logique de complémentarité et de continuité des interventions : rencontre ou accueil, prise en charge personnalisée, soins, postcure, réinsertion.

- de la nécessité de devoir faire face aux urgences comme à des cas de plus en plus lourds nécessitant la mise en place quasi immédiate de réponses à géométrie variable, en raison de la difficulté/impossibilité parfois d'établir rapidement un diagnostic. D'où la question : en cas d'urgence, quelles sont les priorités ?
- des problèmes éthiques et moraux que l'accompagnement du toxicomane soulève nécessairement, tant au niveau de la société dans sa sphère juridique, éducative et sociale que du point de vue des intervenants dans leurs sphères déontologiques, organisationnelles et représentatives ;
- de l'intérêt de devoir se prononcer sur l'obligation de résultat qu'il est demandé indirectement aux éducateurs d'obtenir en contrepartie du financement de leurs activités -comme gage du sérieux de travail accompli- et de la prise en compte du bien-fondé de certaines de leurs hypothèses de travail ou de leurs souhaits/besoins de reconnaissance. La prise en charge éducative est en effet actuellement interpellée, avec le soutien des médias, par la question de son "pragmatisme" elle-même largement exportée par le développement des prises en charge médicales de maintenance. S'il fallait y faire droit, cela ne ferait que renforcer la nécessité d'affirmer des choix clairs : qu'est-ce qui est pour nous efficace et utile au regard de ce que nous considérons comme une société juste ? Toutes les priorités définies "à l'urgence et au moindre coût "sont-elles référées à ce choix de société ?
- de la complexité grandissante du travail (avec le risque d'être dépassé) en raison des contradictions au centre desquelles l'éducateur se trouve placé dans son travail auprès de toxicomanes ;
- des difficultés de tout travail partenarial dans la mesure où les approches et les objectifs des différents intervenants sont nécessairement spécifiques sans être pour autant systématiquement divergents ;
- de la nécessité de répondre aux difficultés de plus en plus complexes des personnes impliquant une spécialisation des modes, temps et lieux d'intervention : accueil, soins, réinsertion... ;
- de l'obligation de situer les interventions : d'une part dans le cadre légal et donc de respecter la loi dont l'éducateur est l'un des garants du point de vue de son statut professionnel et du financement de son action et d'autre part, dans le "climat" social actuel qui tend à banaliser ce mode de déviance sans prendre en compte le "délabrement" des personnes qu'il entraîne.

Toute démarche éducative d'accompagnement d'un "usager" entreprenant un travail sur lui-même et son environnement demande aussi que cet "usager" trouve les moyens et la place pour exprimer sa position "d'acteur".

Elle réclame de ce fait une prise en charge personnalisée en raison du caractère unique de sa trajectoire ; de l'importance d'insérer notre accompagnement dans son histoire ; de la nécessité de s'appuyer sur ses acquis pour compenser ses pertes ou ses manques et de répondre à ses besoins ; de l'obligation enfin de l'amener à rompre avec une partie de son environnement.

Cette dimension de l'action éducative doit se répercuter sur l'ensemble de l'association qui devient ainsi le porte-parole de l'usager en lui apportant par la formation, la recherche d'un emploi, les activités sociales, culturelles ou sportives, l'occasion de pouvoir s'exprimer tel qu'il est et de le faire savoir aux autres.

EN MATIERE D'INSERTION

L'objectif des actions à mener pour lutter contre l'exclusion de très nombreux jeunes contactés par les personnels des établissements et des services du CMSEA consistera de moins en moins, nous l'avons constaté, à leur proposer un emploi ou à tenter de leur trouver du travail. De plus en plus, au moyen d'activités adaptées et graduées, il conviendra d'abord de les "remettre sur pieds", de leur permettre "de refaire surface" pour qu'ensuite, ils soient à même de rechercher et de tenir un emploi dans la mesure où l'identité d'une personne dans notre société est essentiellement fondée sur ses compétences et qualifications professionnelles.

Malheureusement, la grande majorité des 16/25 ans contactés par les personnels du CMSEA n'est titulaire d'aucun diplôme de même que très peu d'entre eux sont en mesure d'occuper un emploi du jour au lendemain, en raison de leur démobilité résultant des échecs répétés par lesquels se sont soldées leurs diverses tentatives d'insertion professionnelle antérieures. Si le contexte économique est peut-être propice aux "flambeurs", il est à l'évidence impitoyable à l'égard de ceux que les aléas de la vie ont fragilisé.

Les participants aux travaux préparatoires estiment en conséquence que les réflexions devront porter prioritairement sur :

- LA RECHERCHE D'ACTIVITES MOTIVANTES ET INCITATRICES

Leur objet tendra à inverser la tendance qui pousse ces jeunes vers le renoncement... la drogue... l'errance... la délinquance, les conduisant inexorablement à s'enfoncer toujours davantage dans la spirale de l'exclusion au point d'être conditionnés par l'assistanat et la dépendance. Très rapidement, leur demande n'est plus de pouvoir s'insérer en faisant valoir leurs capacités mais de quémander une aide ou un secours. **Beaucoup ont abandonné leur dignité** alors que secrètement, ils souhaitent, davantage qu'un peu d'argent pour survivre, pouvoir prouver leurs compétences et participer à la vie de la cité.

Le travail éducatif envers les personnes exclues des perspectives d'emploi se doit en conséquence de dépasser l'assistanat. Tous les établissements et services du CMSEA directement concernés par ce drame se doivent de **concevoir des projets innovants** afin que les personnes demeurent ou redeviennent des acteurs sociaux et pour cela, qu'ils leur offrent la possibilité de concrétiser ce qu'ils sont capables de faire dans le cadre d'ateliers... d'actions humanitaires... de travaux d'intérêt général... de nouveaux projets ... d'entreprises intermédiaires éventuellement... en un mot, d'activités qui leur permettent de se redresser, de se relever.

C'est pourquoi il faut que les personnels du CMSEA redeviennent ingénieurs, redeviennent des créateurs, des instigateurs de nouveaux modes d'accompagnement social adaptés aux difficultés vécues et exprimées par les personnes victimes des nouvelles formes d'exclusion sociale. Pour cela, l'association devra les soutenir et se battre à leurs côtés pour la mise en place et si nécessaire, le développement de ces nouvelles expressions du travail éducatif spécialisé.

- LE RAPPEL DES EXIGENCES DU DROIT AU TRAVAIL

Il importe qu'ensemble, administrateurs et personnels des établissements et des services du CMSEA, étudient les possibilités de présenter des projets financés certes par la production des intéressés mais également par de nouveaux modes de prises en charge ou d'aides des personnes concernées dans la mesure où ils témoigneront de leur volonté de dépasser les

recours à l'assistanat pour s'insérer dans la vie de la cité par des actions originales favorisant à terme leur réinsertion professionnelle et par contre-coup, sociale.

Pour cela, les droits qui découlent de leurs efforts pour acquérir une citoyenneté doivent leur être reconnus.

En raison de la prévisible persistance du non-emploi pour un grand nombre de personnes victimes d'un handicap ou fragilisées par des difficultés psychosociologiques, le projet associatif du CMSEA devra affirmer, de manière extrêmement nette, que le droit au travail, inscrit dans la Constitution, fait partie des Droits de l'Homme.

Il n'est pas admissible pour une association gérant des structures d'éducation spécialisée, d'admettre que l'absence d'emploi puisse être uniquement compensée par l'octroi de subsides, d'aides ou de secours en faveur des personnes défavorisées.

Affirmer comme valeur de référence de l'association un certain nombre de grands et nobles principes ne servirait à rien et pourrait même être considéré comme une insulte à l'égard des personnes ou groupes que les personnels de ses établissements et ses services accompagnent, si rien n'est fait pour leur permettre de vivre dignement.

- **L'EXAMEN DES CONSEQUENCES D'UNE SOCIETE "A DEUX VITESSES"**

Une telle société tend à devenir la norme du fonctionnement économique. **Elle doit être dénoncée** car jamais, il ne sera possible aux travailleurs sociaux de reconstituer la cohérence du tissu social qu'elle détruit. En effet, la nouvelle pauvreté n'est pas composée majoritairement, comme autrefois, de "cas sociaux" ou de "clochards pittoresques". Elle est la résultante d'une logique économique impitoyable et de choix politiques dont il importe que les Pouvoirs Publics assument toutes les conséquences mais **qu'en aucun cas, l'association ne saurait admettre.**

Pour nombre d'observateurs, l'essor des "marchés parallèles" paraît être la résultante de cette société enrichissant une minorité et appauvrissant irrémédiablement un maximum de personnes. Malheureusement, ces activités "hors normes" ne se développent nullement dans une perspective d'intégration économique ou d'insertion sociale. Elles répondent essentiellement à des besoins de survie matérielle. Favorisant la création de microsociétés le plus souvent dans l'illégalité mais s'appuyant sur la débrouillardise et l'esprit d'à-propos des personnes, il convient que les personnels, s'ils ne peuvent les cautionner, soient assez imaginatifs pour rapidement, quand cela s'avère possible bien entendu, les réintroduire en tant qu'activités d'insertion.

Enfin, les participants souhaitent que, face à l'exclusion qui frappe durement de plus en plus de jeunes adultes, **les réponses qu'elle requiert ne soient plus étudiées service par service, établissement par établissement. Elles devront devenir le thème de rencontres transversales d'un maximum de personnes concernées, dans leur pratique quotidienne, par cette pierre d'achoppement du travail éducatif d'aujourd'hui.**

- - -

CHAPITRE IV

PERSPECTIVES D'ACTION

Elles concernent l'ensemble des établissements et des services du CMSEA. Parmi celles qui exprimeront la volonté de l'association de concrétiser les valeurs de référence de son projet associatif, ont été mentionnées :

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET LEUR SUIVI

L'éducation spécialisée en faveur des personnes, des familles ou des milieux en difficulté pourra de moins en moins se confondre avec la multiplicité actuelle des interventions socio-éducatives de toute nature, peu ou mal coordonnées.

Sans renoncer à la spécificité de leurs missions qu'il conviendra de préciser, il paraît néanmoins indispensable de les situer dans le cadre de problématiques plus globales. A ce sujet, tous les groupes sont convenus de la nécessité de dépasser l'opposition stérile entre milieu naturel, milieu ouvert, hébergement éclaté et placement en internat, ainsi que les représentations qui situent encore trop souvent ces modes d'éducation spécialisée, dans une perspective d'interventions successives et graduées.

L'harmonisation des projets éducatifs des différents établissements et services du CMSEA concernés par le suivi des mêmes personnes ou familles leur paraît être un excellent moyen d'envisager et de provoquer la coordination et le travail en partenariat avec les services extérieurs, tout spécialement ceux chargés de répondre à certaines expressions particulières de leurs difficultés : scolarité, insertion professionnelle, habitat, précarité, délinquance...

LA RECHERCHE DE REPONSES ADAPTEES AUX PROBLEMES QUI SE MANIFESTENT DE DIFFERENTES MANIERES

L'absence de perspectives d'emploi pour un très grand nombre de personnes suivies par plusieurs structures socio-éducatives illustre parfaitement ce besoin de réflexion commune à entreprendre.

Le chômage accroît dangereusement la marginalisation des personnes qui en sont victimes : il se traduit par des comportements, des habitudes de vie et des sentiments ne favorisant pas leur réinsertion sociale. Or, il s'agit là d'un problème structurel auquel les travailleurs sociaux se heurteront encore pendant de longues années, dans leur accompagnement de nombreuses personnes en difficulté.

A partir des expériences des A.R.T. et du C.R.E.P.I.S. notamment, il appartiendra au CMSEA de préconiser, le cas échéant, un développement des actions menées par rapport à ce facteur majeur d'exclusion sociale.

LE DEVELOPPEMENT DE MEILLEURS SUPPORTS DE MEDIATISATION DES PROJETS ET ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES

Déjà évoqué au chapitre précédent, la création d'un service audio-visuel devrait grandement faciliter la définition concertée des objectifs de travail des établissements et des services de l'association ainsi que la valorisation de leurs activités.

LA VOLONTE DE SE Doter D'OUTILS D'EVALUATION

Elle traduit concrètement le souhait des personnels de rendre compte, de façon pertinente et rigoureuse, autant des résultats de leurs activités que de leurs difficultés d'agir efficacement sur certaines causes du mal-être des personnes qu'ils accompagnent.

- - -

CONCLUSIONS

Les nombreuses propositions émises par les participants aux travaux préparatoires à la définition du projet associatif du CMSEA en matière d'actions à développer, sont le reflet de la diversité des expressions actuelles du malaise social.

Par ces propositions, les personnels du CMSEA :

- traduisent leur volonté de répondre, par la mise en œuvre d'interventions personnalisées et adaptées, aux multiples défis qui leur sont lancés, davantage par les conditions de vie actuelles que par les personnes elles-mêmes le plus souvent incapables d'exprimer leur mal-être par la parole.
- expriment leur résolution à définir, dans le cadre de projets conformes aux missions et mandats confiés à leurs établissements ou services, les objectifs et les modalités de leurs actions, de la manière la plus claire.
- affirment leur détermination à se doter de grilles d'évaluation avec des critères performants et coordonnés avec ceux de leurs partenaires d'autres dispositifs et ceux des différentes Autorités de financement ;
- démontrent leur capacité à explorer, dans le contexte social, économique et culturel actuel, de nouveaux supports d'activités ;
- suggèrent enfin à l'association de définir une stratégie en matière de communication et de se doter des moyens de la réaliser.

Pour demeurer motivés, ils attendent que le projet associatif du CMSEA réaffirme la mission et les finalités de l'association, détermine des perspectives d'action par secteurs spécifiques d'interventions et mentionne les moyens dont le CMSEA entend se doter pour développer une véritable stratégie, notamment en matière d'évaluation et de valorisation des actions réalisées.

- - -

CONCLUSION GÉNÉRALES

L'éducation spécialisée n'a jamais cessé d'évoluer, de se rénover, se renouveler, dans ses pratiques, dans ses méthodes, dans ses finalités puisqu'il lui faut sans cesse s'adapter à la vie. Mais ce travail ininterrompu et fructueux de transformation était le plus souvent uniquement le fait des équipes éducatives et des associations gestionnaires, les Tutelles se contentant d'approuver ajustements ou adaptations et d'encourager les innovations.

La persistance de la crise économique, la gravité de la remise en cause des valeurs traditionnelles de la société, l'ampleur des modifications du tissu géo-sociologique, le développement prodigieux des médias, l'expansion inquiétante des différents modes d'exclusion, les nouvelles expressions de la pauvreté, l'élargissement des fractures sociales sont autant de facteurs qui, ces dernières années, ont accéléré l'évolution des structures administratives, la multiplication désordonnée de nouveaux dispositifs d'insertion et le regain de vitalité des institutions caritatives.

De nouvelles approches du travail éducatif se dessinent et les éléments d'une redéfinition du projet associatif du CMSEA que ce document de référence mentionne, s'inscrivent dans le bouillonnement actuel d'idées visant à faire en sorte que l'action éducative spécialisée :

- réponde aux exigences d'un accompagnement prolongé des personnes et des groupes,
- développe les échanges entre tous les partenaires agissant auprès des mêmes publics,
- valorise les actions des personnels,
- actualise les références éthiques que ces mêmes personnels recherchent pour conforter le sens de leur mission.